

L'Europe a-t-elle un futur ?

**Entretien avec
Marine Le Pen**

**« L'avenir
est à l'Alliance
des Nations
européennes »**

Que devient l'Amérique ?

**La perspective
du Bas-Empire**

Défense européenne

**France-Allemagne : de la grande illusion
au nécessaire divorce**

L'islam dans nos assiettes

**L'opposition à la viande halal,
une question de civilisation**

Politique belge

**Un malentendu
nommé « Belgique »**





Pour recevoir le prochain numéro de la revue IDées gratuitement, envoyez un email à **contact@pfe-foundation.eu**



« Les paroles qui ne sont suivies d'aucun effet sont comptées pour rien. »

Démosthène

Par **Andréa Kotarac**,

Vous avez été nombreux à nous écrire après le succès de la sortie du premier numéro de notre revue. Nous vous remercions pour vos messages et vos demandes d'éclairage, notamment sur le cas de l'Union européenne. C'est pourquoi, dans ce second numéro, vos paroles sont suivies d'effets: l'avenir européen y est central.

En l'espace de quelques mois, nous avons observé un changement de nature de l'UE. Avec la crise sanitaire et en dehors des traités, elle s'est renforcée plus rapidement que ces dix dernières années, et ce, au détriment des États... Après les milliards de plan de relance, ceux du Green Deal ou le vote du Pacte migration, l'approche européenne nécessite une réelle et radicale remise à jour.

Face à ce changement de nature, les accusations qui ne permettent rien et ne débouchent sur rien ne suffiront pas. Elles doivent laisser place à la contribution nationale et notre revue compte bien s'inscrire dans ce débat, notamment avec l'entretien exclusif que la chef de l'opposition française a accepté de nous accorder. Donnant tort aux Frexiters, tout comme aux Eurolâtres, Marine Le Pen offre une vision forte, crédible et à long terme de l'Union européenne. Dans ce large entretien, Marine Le Pen affirme un projet politique novateur et ambitieux pour l'Union, nourrissant un contenu solide à l'espoir européen et à nos Nations libres!

La revue IDées a fait le choix d'aller plus loin en analysant l'actualité internationale pour en appréhender ses conséquences chez nous. Retrouvez à ce titre le dossier que Xavier Raufer signe sur la société américaine, récit d'une société à la fois passionnante et délirante.

Enfin, plusieurs articles nourrissent ce numéro, sur l'État de droit, la politique en Belgique ou encore sur le Rwanda. Je tiens ici à remercier l'ensemble des rédacteurs pour leur travail de qualité, indispensable à la vie de notre revue et véritable outil au service de notre liberté.

À l'heure où la liberté d'expression semble bâillonnée par les GAFAM, la revue ne déviara pas de sa mission première, celle du débat, de l'éclairage, celle de la confrontation des points de vue de chacun pour en tirer une substance vitale: votre liberté de conscience!



Retrouvez les actualités de
la Fondation sur
Pfe-foundation.eu

N°2 • 2021

IDées

LE POUVOIR LE MONDE LA VIE

Sommaire

8

LE
POUVOIR

ENTRETIEN

- 10 Marine Le Pen
**«L'avenir est aux Nations,
à l'Alliance des Nations
européennes.»**

EN COUVERTURE

- 22 L'Europe a-t-elle un futur ?
**À propos de l'ouverture
de la « Conférence
pour l'avenir de l'Europe »**

ARMÉE

- 36 Défense européenne
**France-Allemagne :
de la grande illusion
au nécessaire divorce**

RÉFLEXION

- 48 L'État de droit
Le droit contre la démocratie ?

60

LE
MONDE

L'AFRIQUE DES GRANDS LACS

- 62 Paul Kagame
**La part de ténèbres
d'un dictateur adulé**

LE DOSSIER D'IDÉES

- 80 Que devient l'Amérique ?
La perspective du Bas-Empire

100

LA VIE

POLITIQUE BELGE

- 102 L'analyse de Gerolf Annemans
**Un malentendu nommé
« Belgique »**

CULTURE

- 110 L'islam dans nos assiettes
**L'opposition à la viande halal,
une question de civilisation**

PETITS AIRS D'ITALIE EN BELGIQUE

- 114 Histoire, communauté, gastronomie
**Une intégration européenne
réussie**

LIVRES

- 120 *La gouvernance par les nombres*
par Alain Supiot
**Une analyse puissante
autant qu'inquiétante**

« Pire qu'un pouvoir occulte, nous découvrons avec la mondialisation une pure absence de pouvoir. »

Luc Ferry, *Penser le changement*

SPÉCIAL EUROPE

- 10** Entretien avec Marine Le Pen
« L'avenir est aux Nations,
à l'Alliance des Nations européennes. »
- 22** L'Europe a-t-elle un futur ?
À propos de l'ouverture de la
« Conférence pour l'avenir de l'Europe »
- 36** Défense européenne
France-Allemagne: de la grande
illusion au nécessaire divorce
- 48** L'État de droit
Le droit contre la démocratie ?

Pour cette seconde livraison de la revue IDées, nous consacrons le chapitre « Pouvoir » tout entier à l'Union européenne. Dans l'entretien qu'elle a accordé à deux journalistes et éditorialistes polonais, Marine Le Pen, Présidente du Rassemblement National, nous invite à partager son espoir européen: l'espoir d'une Europe qui unisse les peuples en respectant leur diversité et leurs identités respectives; l'espoir d'une Europe qui accepte d'être jugée sur ses résultats, non sur ses intentions, et se soumette à l'épreuve du réel; l'espoir, enfin, d'une Union européenne au service d'un continent qui a beaucoup à faire s'il veut demeurer libre et sûr face au nouveau partage du monde. L'espoir renaît, parce qu'un souffle nouveau bouscule les idées reçues et la technocratie en place; l'espoir renaît, et la Conférence sur l'avenir de l'Europe qui va s'ouvrir au printemps 2021 pourrait être l'occasion de faire entendre haut et clair la voix des peuples, et d'ouvrir des voies nouvelles à une Union qui devienne ce qu'elle devrait être, l'Union des libres Nations d'Europe.

Président du Comité Économique et Social européen, de 2010 à 2014, Henri Malosse nous invite à participer activement à cette Conférence, à la lumière de l'expérience récente de la Convention pour une Constitution européenne, présidée par Valéry Giscard d'Estaing (2005-2006). Le Groupe Identité et Démocratie et la délégation française présidée par Jérôme Rivière, ont choisi de s'engager à faire entendre la voix d'une autre Europe et d'une autre Union à cette occasion. Nous y reviendrons maintes fois dans IDées.

S'il fallait une confirmation que l'Union des libres Nations d'Europe est la seule voie possible, l'analyse qu'un des meilleurs connaisseurs des industries européennes de l'armement nous livre, l'apporte de manière probante. Il n'y a pas et il n'y aura pas plus d'armée européenne qu'il n'y a de souveraineté européenne, la confusion des mots révèle la confusion des idées, et met la France en danger; pour acquérir une dimension européenne à tout prix, ceux qui ont bradé avec Alstom énergie l'indépendance nucléaire de la France peuvent tout aussi bien sacrifier l'indépendance de ses industries de l'armement, pour complaire au pacifisme béat d'une coalition allemande qui ne veut pas voir que nous sommes en guerre, à nos frontières extérieures pas moins qu'au Sahel.

Enfin, j'ai voulu compléter ce chapitre « Pouvoir » par une réflexion politique sur la dérive de l'État de droit, devenu le pire ennemi de nos démocraties. Si démocratie signifie bien l'autonomie des peuples et leur capacité à décider eux-mêmes de leurs lois comme de leur destin, il faut bien considérer que l'usage que l'Union européenne fait de la notion d'État de droit, comme l'application des Droits de l'individu que choisissent de faire les Cours européennes, sont devenus une entrave à la liberté des peuples, une menace pour la démocratie, et une régression historique de l'autonomie, cette autonomie que nous avons si durement gagnée contre les Rois et les Dieux, et que les juges nous reprennent aujourd'hui. Le débat est devant nous; que ce chapitre « Pouvoir » nous engage à combattre pour reprendre cette liberté sans laquelle la France et l'Europe ne sont rien!

Marine Le Pen

« L'avenir est aux Nations, à l'Alliance des Nations européennes »

Propos recueillis par Piotr Jendroszyk & Mathias Vanesse

Avec l'arrivée au pouvoir du nouveau président américain, Joe Biden, qui signale un nouveau départ dans la politique étrangère des États-Unis, quel changement attendez-vous dans les relations de l'Union Européenne avec les États-Unis ?

Je pense que peu de choses vont changer dans la réalité de nos relations et de nos échanges avec les États-Unis. Ceux qui ont développé tant d'énergie pour défendre l'élection de Biden auront le plus grand mal à nous expliquer quels bénéfices l'UE et les Nations européennes pourront en tirer. Les États-Unis ont toujours fait la politique étrangère de leur politique intérieure, ils ont toujours fait passer leur intérêt national avant tout, et ils ont toujours recours au protectionnisme quand leurs entreprises ou leurs privilèges sont en danger. Je pense que nous aurons toujours à lutter contre l'extraterritorialité du droit américain, contre les monopoles des GAFAM, contre les contraintes unilatérales imposées à nos entreprises. Et je crains que le président Biden rompe avec une idée développée par Donald Trump que je trouvais plutôt positive, à savoir que les États-Unis devaient arrêter de se comporter comme un empire pour se comporter à nouveau comme une Nation.

Que pensez-vous de la politique étrangère de l'Union européenne ? En fait-elle trop ou pas assez ?

Je constate avec inquiétude le recul de l'Union européenne (UE) sur la majorité des grands débats internationaux. Que dit l'UE sur l'agression turque, sur la progression des routes de la Soie, sur le chaos instauré au Proche et Moyen Orient, sur la montée des tensions dans nombre de pays africains ? En dehors d'appels aux grands principes et de proclamations de bonnes intentions, rien, ou à peu





“ Nos Nations et nos peuples ont les ressources et la créativité nécessaires pour coopérer et s'imposer ensemble sur la scène mondiale. ”

près. L'UE semble vouloir se contenter de commercer avec le monde entier, abandonnant toute velléité politique. C'est une grave erreur, quand les États-Unis comme la Chine ou la Russie lient étroitement politique commerciale et politique de puissance.

Dans les faits, pour le reste du monde, l'UE existe d'abord grâce à la France. Diplomatie mondiale, présence sur tous les océans, siège au Conseil de Sécurité, capacité de projection militaire, arme nucléaire... La présence au monde de la France est sans égale en Europe depuis le départ de la Grande-Bretagne de l'UE. Mais elle est souvent seule, au Sahel par exemple, face à l'islamisme qui menace de déstabiliser des pays clés pour les enjeux géopolitiques et migratoires à venir.

Pire que seule, la France est plus petite, plus étroite, plus fermée dans l'UE qu'elle ne l'est sans elle. De ce qui fait la présence au monde de la France, de ses interventions extérieures au Sahel, de sa lutte contre le terrorisme islamique, de sa lutte contre l'extraterritorialité du droit américain et demain, chinois, pour le respect du principe de non-ingérence et la levée de sanctions unilatérales qui nous sont imposées, pour la protection de son domaine maritime, où est l'UE, que fait l'UE, qu'apporte l'UE? Comment ne pas être inquiets quand la Cour de Justice européenne prétend appliquer à l'armée française la directive 2003 sur le droit du travail dans les entreprises? Allez expliquer aux hommes et aux femmes qui se battent au Sahel et ailleurs pour protéger toute l'Europe de la menace islamiste qu'ils doivent se plier à la réduction du temps de travail, à la récupération des heures supplémentaires! La folie normative de l'UE porte gravement atteinte à l'esprit militaire, à la souveraineté de la France, et peut réduire à l'impuissance la seule armée pleinement opérationnelle du continent. Voilà la réalité.

J'ai pourtant espoir. L'UE pourrait, devrait être un acteur majeur du monde globalisé, au service de l'indépendance des Nations européennes. Un géant, une puissance capable de faire face aux autres au lieu d'être leur terrain de jeu. C'est un immense gâchis qui n'est pourtant pas irréversible. Nos Nations et nos peuples ont les ressources et la créativité nécessaires

pour coopérer et s'imposer ensemble sur la scène mondiale. Il suffit de le vouloir et d'en prendre les moyens.

Nous sommes maintenant en train de lutter contre une pandémie qui provoque des dizaines de milliers de morts chaque jour. Pensez-vous que cette situation changera l'Europe, et aussi le monde, ou reviendra-t-on au monde ancien? Quels changements voyez-vous pour l'Europe?

Ceux qui annoncent déjà le monde d'après sont ceux qui rêvent du monde d'avant – que tout reparte pareil! Ils se trompent. Je crains que la situation que nous subissons ne soit durable. Nous sommes entrés dans le monde d'avec, le monde d'avec la pandémie, celle de la Covid-19 ou d'autres à venir, d'avec le monde des grands défis écologiques, numériques et sanitaires. Nous découvrons la face cachée de la globalisation naïve, les effets destructeurs de la mobilité transfrontière sans contrôle, des mouvements de population entre continents, de la pression sur les derniers écosystèmes préservés de l'exploitation industrielle, l'effet aussi des invraisemblables concentrations de population dans les mégapoles. Permettez-moi d'ajouter que tout ce contre quoi nous mettons en garde la France et l'Europe, depuis tant d'années, se vérifie point par point!

Comment faire face? La peur ne peut pas et ne doit pas gouverner nos vies. Nos États et nos Nations doivent aider tous les citoyens à retrouver des conditions de vie acceptables pour tous. La santé, les politiques sanitaires, sont du ressort des États, et c'est bien ainsi. La Commission européenne a voulu s'ingérer dans un domaine qui n'est pas le sien, et le bilan est désastreux. Pendant plusieurs semaines, en février et mars 2020, la seule réaction de la présidente de la Commis-

sion, madame Ursula von der Leyen, à la crise de la Covid-19, a été de demander aux Nations européennes de laisser leurs frontières ouvertes! Combien d'Européens ont payé de leurs vies cet acharnement idéologique? Des quantités considérables d'un produit pharmaceutique, le Remdésivir, ont été commandées, distribuées, pour être ensuite abandonnées en raison de ses contre-indications. Ensuite, la Commission s'est arrogé le pouvoir exorbitant de négocier seule, dans le plus grand secret, sans consulter les États, l'achat en masse de vaccins avec les «big pharma». Elle a accepté des clauses dérogatoires du droit commun, cherchant à exonérer les laboratoires de leur responsabilité en cas d'effets secondaires indésirables du vaccin. Négociant pour toute l'UE, elle a réussi à payer plus cher le vaccin que la Belgique, agissant de son côté. Je dois bien constater que l'UE n'a pas aidé, que son incompétence a même pour une part aggravé une situation bien assez difficile pour laisser les États-nations lui faire face!

Quant aux conséquences économiques de la crise, et au drame que vivent les PME, les commerçants, l'hôtellerie-restauration, le monde des spectacles et de la culture, et aussi les médecins, étonnamment tenus à l'écart de la vaccination, les milliards, les centaines de milliards, que prétend mobiliser l'UE ne trompent personne. C'est notre argent, l'argent des contribuables polonais, français, allemands ou grecs que l'Union prélève pour les redistribuer, à ses conditions, et selon les modes du moment. C'est la valeur de notre signature que la Commission mobilise pour emprunter sur les marchés. Et je remarque qu'à la suite du coup de force de l'été dernier, qui tend à instituer un gouvernement économique européen, la France se trouve largement perdante, récupérant de l'ordre de 35 milliards d'euros de moins sa contribution!

En réalité, l'UE n'a aucune chance d'aider à sortir de la crise parce que l'idéologie qu'elle défend, l'ouverture des frontières, la mobilité permanente des hommes et des marchandises, des



Meeting organisé par la «Lega-Salvini Premier» en présence des alliés européens du RN, le 18 mai 2019 à Milan.



“ La Grande-Bretagne a retrouvé une liberté qu'elle saura utiliser au mieux de ses intérêts. Elle a déjà commencé à le faire! ”

modèles de croissance séparés du progrès des territoires, est précisément à l'origine de la pandémie de la Covid-19, et des crises qui la suivront. Seule, une UE qui aide chaque Nation à tenir ses frontières, qui contribue à l'autonomie industrielle, pharmaceutique, alimentaire de l'Europe, qui applique rigoureusement ses normes à tout produit venu de l'extérieur, pourrait aider à sortir d'une situation que je crains durable, et dont les conséquences exigent une transformation radicale des préjugés qui dominent encore l'UE.

En résumé, le bilan de l'entreprise européenne que vous dressez paraît franchement négatif?

J'aimerais que l'UE se félicite moins de ses bonnes intentions, et accepte un peu plus d'être jugée sur ses résultats. Comme beaucoup, je souhaite que l'UE puisse enfin parvenir à régler les GAFAM, qu'elle nous aide à faire de la révolution numérique un moyen de progrès, que la monnaie unique aide à la convergence des économies, et que l'UE aide à tenir les frontières extérieures de l'Europe, à contenir l'immigration clandestine et à mettre fin au dumping social, fiscal et environnemental qui détruit ce tissu de PME qui fait vivre nos territoires.

Je suis obligée de constater que les bonnes intentions n'ont pas suffi. Une politique de rigueur engagée à contretemps jusqu'après la crise de 2008-2009 s'est avérée désastreuse. Elle a étouffé la reprise de l'UE et nous a fait prendre plusieurs années de retard sur nos concurrents. La défaillance de la Grèce qu'elle a déclenchée, et le traitement injuste dont celle-ci a été l'objet, devraient donner à réfléchir; combien de Nations vont se trouver au sortir de la Covid-19 dans la situation de la Grèce? Et je dois bien constater qu'en dépit de tous les discours, jamais la divergence des économies au sein de la zone euro n'a été aussi grande; des pays accumulent année après année les excédents commerciaux, ils renforcent leur

appareil productif, quand d'autres accumulent les déficits, voient les entreprises et les jeunes adultes les quitter en masse. Le grand écart est intenable! C'est tout le piège de l'uniformité imposée, de la conformité voulue, d'une bureaucratie aveugle aux réalités de la culture et de l'histoire; les

Italiens ne deviendront pas Allemands, et c'est très bien ainsi! Les Polonais ne sont pas des Français, et c'est également très bien!

Le Royaume-Uni a joué à fond sa carte nationaliste. Quelles seront les conséquences du Brexit?

La Grande-Bretagne est une grande Nation européenne. Qui dira le contraire? C'est l'évidence de l'histoire et de la géographie. L'UE n'a jamais été toute l'Europe, elle l'est moins encore depuis que la Grande-Bretagne l'a quittée. Je souhaite à la fois le meilleur à nos alliés britanniques, et à la France de promouvoir son intérêt national, celui de ses pêcheurs, de son agro-alimentaire, celui aussi de sa gestion financière et de ses établissements bancaires, dans le cadre du nouvel accord qui nous lie désormais.

Permettez-moi d'avoir quelques doutes sur la présentation optimiste qui nous est faite du Brexit. Je redoute que l'UE n'ait été une nouvelle fois victime de l'idéologie, devenue dogme, selon laquelle le libre-échange, les accords commerciaux, la mobilité des capitaux, des biens, des services et des hommes, sont la condition de tout. Ce dogme, au cœur de négociations prolongées, a permis à la Grande-Bretagne de bénéficier d'un accès à peu près totalement ouvert aux marchés européens, sans qu'elle en subisse les contraintes, et notamment le durcissement à venir des normes, ou les interprétations intrusives du droit que fait la Cour de Justice européenne. La Grande-Bretagne a retrouvé une liberté qu'elle saura utiliser au mieux de ses intérêts. Elle a déjà commencé à le faire! Et pour prendre une image, je crains que l'accord péniblement trouvé sur le Brexit ne conduise le renard anglais à user de la liberté qui lui est donnée dans le poulailler européen!

Le Brexit porte un coup d'arrêt à la fuite en avant des fédéralistes. Il s'agit à présent de profiter de cette cure de réalisme pour repenser et refonder

l'UE sur des bases plus saines. Le Brexit nous offre cette opportunité, ne pas la saisir serait une immense erreur.

La construction européenne a-t-elle un avenir?

L'Europe est une réalité. C'est une civilisation, une géographie, une histoire. Et c'est un projet. L'UE est la tentative de donner une forme politique solide et durable à la nécessaire coopération des Nations qui veulent se donner des moyens communs pour agir, pour peser et pour compter dans le monde. La France est l'une des Nations d'Europe qui a donné à cette tentative la forme de l'UE. Les principes étaient clairs: l'UE exerce les compétences qui lui sont expressément déléguées par les États membres, elle respecte la souveraineté des Nations, protégée sur les questions essentielles par la règle de l'unanimité. L'UE était pensée comme un outil, un appui pour les Nations. Ces principes ont dérivé. J'observe avec inquiétude comment la Commission européenne, et ses bureaucraties non élus, ont sans cesse accru leurs pouvoirs en abandonnant les idées à l'origine de l'UE.

Je veux ramener l'UE aux principes qui ont présidé à sa fondation, suscité l'adhésion de pays comme la Pologne, et qui ont été remis en cause. Nous en avons les moyens, la France n'est pas la Grande-Bretagne, et sans la France, il n'y a plus d'UE. Je ne transigerai pas sur les principes qui ont fait l'Europe du traité de Rome et du Marché Commun. Certains voudraient faire l'UE en détruisant les Nations. Le contre-sens historique actuel est total et dangereux. La France doit savoir y mettre fin. En son temps, le général de Gaulle avait su appliquer la politique de la chaise vide pour faire entendre raison à une UE qui déjà dérivait.

“ Les Français sont dans une large majorité convaincus que l'euro leur apporte une sécurité que menacerait le retour à une monnaie nationale. ”

Il y a quelques années, vous voyiez l'UE sans sa propre monnaie, sans la liberté des échanges, sans la primauté du droit européen sur le droit national. Aujourd'hui, vous êtes partisan d'une Europe des Nations. En quoi cette vision diffère-t-elle du modèle d'intégration européenne actuellement mis en œuvre?

L'UE a changé, et notre position prend en compte ce changement; pression migratoire, agressivité de la Turquie, Brexit, Covid-19 ... Impossible de ne pas voir que l'UE que nous avons devant nous en 2021 est bien loin de celle qui était là en 2015 ou même 2019. Qui parle encore des critères de Maastricht? Qui se souvient du mot «subsidiarité» qui était partout dans les textes européens? Qui croit encore que les accords de libre-échange apportent la prospérité à tous, à part quelques globalistes attardés? Qui peut soutenir que la Banque centrale impose encore la rigueur, quand elle inonde les marchés financiers de liquidités? Dans le même temps, j'observe que l'euro est demeuré stable, et que la France en bénéficie. Les Français sont dans une large majorité convaincus que l'euro leur apporte une sécurité que menacerait le retour à une monnaie nationale. Les taux maintenus à bas niveau permettent aux États comme aux entreprises de se financer dans des conditions favorables et, s'ils coûtent aux épargnants en fonds en euros, ils leur donnent confiance dans la sécurité financière de leurs contrats d'assurance vie et de leur épargne. Voilà pourquoi nous souhaitons que le mandat de la Banque centrale prenne davantage en compte les bulles d'actifs dans son objectif d'inflation à 2%, qu'il intègre l'emploi et qu'il respecte les traités. Nous entendons prévenir les dérives des effets de mode qui conduisent la Banque centrale à vouloir tenir compte de facteurs, notamment prétendus «écologiques», qui n'ont rien à faire avec une politique monétaire qui suscite la confiance dans la monnaie. Nous devons attirer davantage l'épargne vers les fonds propres des entreprises, donc rémunérer le risque, pour fournir aux entreprises innovantes les outils de financement qui leur permettront de grandir et de faire grandir leur marché comme les outils bancaires du crédit ne le permettent pas.



“ Angela Merkel défend en toutes circonstances, les intérêts de l’Allemagne. (...) lorsque les intérêts de l’Allemagne et les intérêts de la France sont contradictoires, eh bien, les dirigeants français ne défendent pas les intérêts de la France.”

Dans l’ordre des priorités, quel devrait être le premier enjeu de l’Union européenne ?

Je connais l’importance des enjeux écologiques, des libertés publiques, de la démocratie, de la sécurité. Mais l’enjeu essentiel est d’une autre nature, il est pleinement politique. Quelle forme voulons-nous donner à cette UE qui échappe à tous les cadres, et qui devient une menace permanente pour nos libertés politiques et nos identités ? Quel est ce pouvoir qui s’insinue partout, et qui n’a pas de nom ? L’enjeu majeur des prochaines années est de donner à l’Europe une forme politique ; de notre côté nous défendons une Alliance européenne des Nations. L’économie ne le fera pas plus que le droit. L’UE ne peut pas rester cet « objet politique non identifié » que moquait déjà Jacques Delors, elle ne peut pas non plus demeurer cette machine à produire des règles et des normes en dehors de toute considération politique ; une UE pas plus qu’une société ne se construit uniquement par des règles et des normes ! Ici encore, quelle évolution ! Le fédéralisme qui a suscité tant de surenchères n’est plus à l’ordre du jour. La situation est plus claire. Même les fédéralistes ont dû reconnaître que la forme de l’État-nation est la forme politique de la modernité. Nous en tirons cette conclusion ; la seule forme politique de l’Europe est celle d’une Union des États-nations européens, souverains, et partageant des moyens au service de leur souveraineté. Et j’ai cette vision d’espoir : une UE moyen de l’indépendance des Nations européennes dans le monde, au service de démocraties vivantes fondées sur les libertés retrouvées et sur la diversité des peuples d’Europe. D’autres sont en train d’un tirer une autre conclu-

sion ; l’UE doit devenir un État centralisé, et donner naissance à une Nation européenne, ou d’ailleurs à un Empire ; entre les deux, ils n’ont pas vraiment choisi ! Nous pensons que tout ce qui uniformise les peuples européens et réduit la diversité des Nations appauvrit l’Europe et sa présence dans le monde. Nous constatons lors de chaque épreuve, et elles n’ont pas manqué, que c’est le patriotisme qui fait face,

c’est le sentiment national qui se tient debout, et que l’UE est toujours en retard, toujours à côté, toujours à faux. L’inflation normative de l’UE est le pendant de son impuissance politique, l’une et l’autre procèdent du même déficit démocratique qui est la seule vraie menace sur l’avenir de l’UE. Le respect de la souveraineté des Nations, le principe de subsidiarité, celui de l’unanimité ou des majorités qualifiées, celui de la représentation des Nations au Parlement, au Conseil, de leur monopole d’initiative en matière commerciale et normative, leur autorité sur une Commission replacée à leur service, rendront à l’UE une légitimité qu’elle est en danger de perdre, et que les résultats de son action ne lui rendront certainement pas. L’esprit des traités comme les principes de l’UE ont été trahis au nom d’une efficacité qui n’est jamais au rendez-vous. Voilà pourquoi je rétablirai la hiérarchie des normes, qui fait qu’une loi votée par le Parlement français, ou la majorité lors d’un référendum, ont autorité sur les traités et les directives précédemment conclus.

Angela Merkel va quitter son poste en septembre prochain. Qu’est-ce qui va changer en Europe sans madame Merkel ?

Vous savez, j’avais dit à Emmanuel Macron lors de mon débat présidentiel : « C’est une femme qui dirigera l’Europe. Soit ce sera Angela Merkel, soit ce sera moi. ». Bon, je n’ai pas été élu, donc ça été Angela Merkel. Mais je ne crois pas qu’Angela Merkel soit dogmatique. Pas du tout. Je crois qu’Angela Merkel est très pragmatique. Et, en l’occurrence Angela Merkel défend en toutes circonstances, les intérêts de l’Allemagne. Voilà, et moi ce que je souhaiterais, de mes propres

dirigeants, c’est qu’ils défendent les intérêts de la France. Or, le problème c’est que lorsque les intérêts de l’Allemagne et les intérêts de la France sont contradictoires, eh bien, les dirigeants français ne défendent pas les intérêts de la France. Donc, Angela Merkel avance ses pions et vous verrez, et vous voyez d’ailleurs, qu’à chaque fois, on tranche en réalité en tenant compte des intérêts de l’Allemagne. C’est cela que je reproche à Angela Merkel, rien d’autre.

L’Allemagne semble avoir pour projet une fédéralisation de l’Europe. Quelles articulations voyez-vous entre la construction européenne et les souverainetés nationales ?

Je vous répondrai en faisant une comparaison entre la situation de l’UE et celle de la mondialisation versus la globalisation. Les Nations européennes ont fait le choix de mettre en commun des moyens dans leur intérêt national bien compris. Elles ont reconnu cette évidence : dans un monde devenu petit, dans un monde d’interdépendance, toute souveraineté est relative, et elle est pour partie, partagée. Les Nations européennes ont choisi de faire de l’UE le lieu de ce partage, en déléguant des éléments de leur souveraineté, dans des domaines et pour des proportions choisis. C’est la mondialisation : les relations entre toutes les parties du monde sont plus rapides, plus intenses et plus libres. Chacun décide de ses relations avec le reste du monde.

À partir des missions qui leur étaient confiées, des moyens qui leur étaient donnés, les institutions européennes ont voulu aller plus loin, étendre leurs compétences, assoier leurs pouvoirs, et conformer l’Europe en édictant des règles, toujours plus de règles, dans tous les domaines. C’est la globalisation ; une tentative d’uniformisation du monde qui a échoué, et qui ne reviendra pas.

“
Nous devons redéfinir de manière précise et limitative les compétences de l’Union européenne, nous en tenir à la lettre des traités, et mettre fin à des ingérences intolérables dans les affaires intérieures des Nations !”

Voilà pourquoi nous devons redéfinir de manière précise et limitative les compétences de l’UE, nous en tenir à la lettre des traités et mettre fin à des ingérences intolérables dans les affaires intérieures des Nations ! Voilà pourquoi il faut restaurer le beau principe de la subsidiarité, et remettre le pouvoir le plus près du terrain possible. Voilà pourquoi, et surtout, il faut inverser une inflation des règles européennes qui s’insinue partout, des cuisines aux parties de chasse et des fromages aux conditions de travail des soldats en opération ! Je considère, pour ma part, que la diversité de l’histoire, de la culture, des expressions de leur liberté politique que portent les Nations européennes, comme les portent la Pologne et la France, n’est pas un handicap, c’est une richesse – c’est même la source de la dynamique des Nations européennes, une dynamique que l’UE menace d’étouffer. L’uniformisation imposée par la Commission tue l’Europe. Voilà pourquoi il faut inverser la logique, repartir du local, du terrain, des citoyens. Voilà pourquoi il faut restituer aux Nations et aux régions ce qu’il est légitime qu’elles assument. Voilà ce que nous dirons à la Conférence pour l’avenir de l’Europe qui doit s’ouvrir en mai. Et voilà notre vision d’une Europe qui rassemble les Nations en les respectant, en garantissant leur indépendance, mais en mettant en commun les moyens de leur puissance, de leur sécurité et de leur autonomie.

Il y a quelques années, Alfred Grosser notait que « la locomotive franco-allemande n’a plus guère de wagons » et « le moteur manque cruellement de carburant ».

Quelle place pour la France dans l’Europe ? Le gouvernement français a subi une impressionnante série d’échecs dans l’UE, aboutissant à la fin de non-recevoir d’Annegret Kramp-Karrenbauer aux propositions certes aventureuses du président Emmanuel Macron, répétée à trois



“ Certains veulent nous vendre l'Union européenne qui protège. C'est un contresens historique et institutionnel. L'Union a été faite pour ouvrir, décloisonner, pas pour protéger. ”

reprises en 2020. Je constate avec regret qu'arrogance et prétention sont contraires aux intérêts de la France et à une franche et saine coopération avec nos partenaires, établie sur les bases d'égalité des droits et de respect des traités. Je n'accepte pas que l'UE donne des leçons à la France sur la laïcité, le voile islamique ou la liberté d'expression, et je n'accepte pas davantage que la France ou l'UE donnent des leçons à la Pologne, à la Hongrie ou au groupe de Visegrad sur les sujets qui relèvent de la politique intérieure des Nations.

Je considère au contraire qu'en procédant par coopération sur des sujets d'intérêt commun, par recherche d'accord sur des priorités partagées, par adhésion à des principes intangibles, il sera possible de changer l'Europe de l'intérieur. Les fédéralistes l'ont bien fait, une France résolue à fixer des lignes rouges, à en finir avec des ingérences inadmissibles et des dérives systématiques, a toutes les chances d'y parvenir! Car le débat, je le répète, n'est plus sur l'existence de l'Union et d'institutions européennes, il est sur la forme politique à donner à l'Europe. Et pour nous, l'Alliance européenne des Nations est la seule voie, à la fois viable et soutenable.

Les Français attendent de l'État qu'il les protège. Le Président Emmanuel Macron va-t-il au devant de cette attente en appelant à une Europe qui protège?

En matière de sécurité, les Français ne croient plus aux paroles, ils attendent des actes. Le président Emmanuel Macron veut changer Schengen. Nous sommes d'accord, mais quel change-

ment, et pour faire quoi? L'UE n'a ni les moyens, ni la légitimité de faire respecter les frontières extérieures de l'UE. Elle cherche même à sanctionner les pays qui agissent, comme la Hongrie ou peut-être bientôt la Grèce, accusée de « refouler les migrants ». C'est à chaque Nation d'agir et de tenir sa frontière, dans l'intérêt commun et avec l'aide de tous. Certains veulent nous vendre l'UE qui protège. C'est un contresens historique. L'UE a été faite pour ouvrir, décloisonner, pas pour protéger. Les Nations, les États et leurs frontières protègent leurs citoyens. Ils l'ont fait, et le feront encore. Contre la Covid-19, comme au moment de la crise de 2008, comme face aux attaques terroristes ou à l'immigration de masse, ce sont les Nations qui se tiennent debout, ce sont les États qui répondent, et c'est l'UE qui affiche de bonnes intentions, des conseils, et rien de plus. Et la naissance du marché commun, désormais marché unique, et la création de ce qui fut jusqu'à cette année la plus large zone de libre-échange au monde, et la négociation d'accords de libre-échange avec des dizaines de pays tiers, a longtemps été un facteur de progrès pour chaque Nation européenne. Je constate que ce temps est passé.

Emmanuel Macron a, par exemple, évoqué la réforme de Schengen sans rien proposer ; nous lui répondons de commencer par réserver la libre circulation prévue à l'intérieur de l'espace Schengen aux seuls Européens de l'espace Schengen. Un réfugié autorisé à demeurer dans l'un des pays de l'espace Schengen n'y gagne pas la capacité de se rendre dans n'importe quel autre pays de l'espace Schengen. Et un immigré clandestin qui s'est introduit dans l'un des pays de l'espace Schengen doit savoir qu'il ne pourra pas quitter ce pays, sinon pour rentrer chez lui. Une telle disposition, nous le savons bien, aurait été extrêmement difficile à mettre en œuvre voici quelques années seulement. Les moyens techniques d'aujourd'hui rendent rapides, faciles et sans aléa les contrôles aux frontières des Nations membres de l'espace Schengen. La volonté politique y manque plus que les outils!

J'ajouterais que la sécurité est bien loin de s'arrêter aux questions de sécurité publique. La sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale devient un sujet majeur d'attention publique. L'obésité, les cancers, les maladies dégénératives et la perte d'années de vie en bonne santé



Événement public du Mouvement pour une Europe des Nations et des Libertés -MENL, organisé à Sofia le 3 mai 2019.

viennent trop souvent d'aliments hyper-industriels, hyper-transformés, importés en masse en raison de leur bas prix. Dans ce domaine, la course au prix le plus bas, l'obsession des accords de libre-échange et du commerce avec les régions du monde les plus éloignées de nos modes de vie, de nos normes et de nos principes, mettent gravement en danger la sécurité des Européens! L'UE manque à une mission essentielle quand elle ne combat pas le non respect de ses propres normes et de ses exigences propres dans les pays fournisseurs, auprès des industriels eux-mêmes. Je défends une règle simple: aucun produit ne doit entrer en Europe s'il est produit dans des conditions qui ne seraient pas acceptées en Europe. La règle ne devrait souffrir aucune exception. Le patriotisme économique est d'abord fondé sur la volonté et libre choix du client, ensuite sur une volonté nationale exprimée par une stratégie, des objectifs, des priorités, enfin sur l'intérêt commun des citoyens. Il suppose à la fois la protection des mentions d'origine et leur renforcement, la reconnaissance des stratégies industrielles nationales, avec les aides directes qui peuvent être nécessaires. La préférence pour le consommateur ne peut continuer à détruire notre outil de production, les salaires et l'emploi! Et qu'on ne vienne pas nous accuser de protec-

tionnisme! La croissance des échanges et du commerce est une bonne chose quand elle permet à chaque économie de valoriser ce qu'elle fait le mieux et quand elle contribue à l'autonomie de chaque Nation et de chaque société. Et c'est ainsi, en assurant le contrôle effectif des qualités et des origines des produits, que nous contribuerons à valoriser les produits de nos territoires, de nos entreprises, et de nos savoir-faire!

Presque un Français sur deux estime que le président Macron se situe à droite. Qu'en pensez-vous?

La question n'a plus de sens, même si des marqueurs de droite et de gauche subsistent, en France comme ailleurs. L'alternance gauche-droite a déçu, elle n'est plus l'objet du débat politique et aux citoyens satisfaisante. La réalité est plus simple. Comme toujours, se distinguant sur la scène politique celles et ceux qui voient dans l'action publique le moyen de promouvoir leurs intérêts particuliers et ceux de leurs commanditaires, et ceux qui placent au-dessus de tout leur Nation,



“ Mon choix est celui de l'indépendance, c'est celui d'une France libre de son destin dans une Europe qui contribue à lui donner cette liberté, et tout le reste est subordonné à ce combat. ”

son indépendance et ses intérêts nationaux. Le vrai clivage est là désormais : entre les intendants de la ferme mondialisée que devient la France, et les défenseurs de la cause nationale, que je représente. C'est le débat de notre temps. La France, la Pologne, sont-elles appelées à se dissoudre dans un grand tout dont l'UE est l'antichambre, et qui ressemblerait à cette « démocratie planétaire » dont rêvaient les tenants de la fin de l'histoire, dans les années 1990 ? Ou bien la Pologne, la France, comme leurs autres partenaires dans l'UE, vont-elles trouver la forme politique de leur civilisation commune pour compter et peser dans un monde plus dur, plus partagé, et pour exister en tant que telles face à des blocs qui les veulent soumises ? Je constate que tout ce qui se rassemble derrière le progressisme, la souveraineté européenne, l'ouverture obligée, nous ramène en arrière, aux illusions des années 1990, et à cette soumission aveugle à la globalisation qui nous a coûté si cher, et qui nous coûte encore si cher. Je me tourne vers l'avenir, l'avenir est aux Nations, à l'Alliance des Nations européennes sur la base de leur civilisation commune et de leur liberté partagée, et l'avenir est à ceux qui défendent leur intérêt national comme l'expression politique de la vraie solidarité. Mon choix est celui de l'indépendance, c'est celui d'une France libre de son destin dans une Europe qui contribue à lui donner cette liberté, et tout le reste est subordonné à ce combat.

Vous observez les actions de Viktor Orban et celles du gouvernement polonais qui prétendent que la Commission européenne va au-delà des pouvoirs juridiques et conventionnels en matière du respect de l'État de droit. Êtes-vous du même avis ? Et plus en général, quelles sont vos relations avec le groupe de Visegrad ?

Comment ne pas être préoccupé par les dérives de plus en plus autoritaires et bureaucratiques de

l'Union européenne ?

C'est pour moi l'un des constats les plus inquiétants pour l'avenir : l'UE n'a cessé de trahir ses principes pour assurer son pouvoir. Chaque crise, chaque occasion est utilisée pour grignoter la souveraineté des États, étendre les compétences de la Commission, s'immiscer dans les affaires intérieures des États membres. C'est inacceptable, et ce peut être un facteur de désagrégation de l'Union. Des impératifs économiques réels ou inventés, des principes juridiques sollicités, la mise sous tutelle de la démocratie et des peuples par des interprétations hasardeuses du droit servent à justifier des ingérences intrusives et croissantes dans les affaires intérieures des États membres. L'état de droit ne peut servir à la destruction des États. Le principe de la conditionnalité des aides est utilisé pour réduire à une sujétion étrangère aux traités et à l'esprit de l'Union. L'Union achète la soumission des peuples au mépris de la démocratie, du libre choix par les Nations de leur destin et de la liberté. L'Union utilise les aides économiques et l'assistance comme moyens de pouvoir dans le but d'imposer ses choix de société et ses modèles ; c'est inacceptable. Les opérations conduites en ce sens, au sein de l'Union comme dans les pays voisins, ne sont pas convenables, et les membres du groupe de Visegrad nous en ont donné bien des exemples ! Acheter leur liberté, acheter leur autonomie, n'est pas un bon moyen de faire l'Union des peuples. Je défendrai partout et toujours la liberté des Français de décider de leurs mœurs, de leurs lois et de leur destin, et je soutiendrai toujours les Nations qui défendent la même liberté pour elles-mêmes. Nous nous opposerons à toutes les démarches de subordination et de conditionnalité, comme d'ailleurs nous nous y opposons déjà, au Parlement et ailleurs.

Faites-vous des efforts pour établir une coopération avec le groupe FIDESZ et le PIS ?

Le parti de droite ploutôt nationaliste qui gouverne en Pologne ne serait-il pas votre allié naturel ?

Nos positions et celle du parti au pouvoir, le PIS, se rejoignent sur les aspects les plus importants, les plus nombreux et les plus décisifs. Et nous n'avons jamais manqué de soutenir la Pologne, son indépendance et sa capacité à décider elle-même de ses choix de société, d'organisation institutionnelle, etc. Je regrette que l'inverse ne soit pas vrai. Il faudra que nous ayons à ce sujet avec nos amis et nos partenaires polonais un échange franc et constructif pour les années à venir ! Car j'en suis convaincue, nous ne gagnerons rien à essayer de plaire à ceux qui nous sont hostiles, qui l'ont toujours été et qui le seront toujours. Nous sommes proches sur les principes, tout le reste est négociable !

Ne pensez-vous pas que les énormes différences d'approche envers la Russie constituent un obstacle sérieux à la coopération étroite de votre groupe avec le parti au pouvoir en Pologne ? Comment réconcilier ces vues si diamétralement opposées ? En plus, les partenaires de votre parti dans le Groupe Identité et Démocratie auquel vous participez au Parlement européen ne peuvent-ils pas être perçus comme une cinquième colonne russe en Europe ?

L'histoire de la Pologne, celle de la France, expliquent des relations différentes avec la Russie. La Pologne a été occupée, elle a été soumise à un régime totalitaire, et je suis fière que la France, à plusieurs reprises, et bien seule alors, ait répondu à l'appel de la Pologne ; nous avons déclaré la guerre à l'Allemagne nazie en raison de l'invasion de la Pologne, et combien de Français ont marqué concrètement leur solidarité avec Solidarnosc !

Cette histoire pèse lourd, et vous comprendrez qu'elle pèse également lourd pour la France. Par deux fois, en 1914, lorsque l'offensive des troupes russes a permis la victoire de la Marne, et surtout quand le sacrifice de millions de soldats russes a cassé la machine militaire de l'Allemagne nazie, la Russie a sauvé la France. Vous comprenez que je ne l'oublie pas, et que je n'accepte pas les falsifications de l'histoire qui veulent faire de la Russie un ennemi de toujours de l'Europe ! Les relations

personnelles n'ont rien à faire dans des relations commandées par l'intérêt national. Je fais confiance à la Pologne pour défendre son intérêt national, je ne doute pas que Vladimir Poutine défende l'intérêt national de la Russie, comme je défends l'intérêt national de la France, rien de plus, mais rien de moins ! Et c'est pourquoi je considère que le gel des relations avec la Russie est un échec historique de l'UE. Nous n'avons pas su répondre avec l'exigence nécessaire, mais avec l'ouverture opportune, à l'attitude de coopération proposée par la Russie. Comme souvent, les préjugés, les idées reçues, l'ont emporté, et l'UE a manqué une occasion historique. Contrairement à la Turquie, les liens de la Russie avec l'Europe devraient ouvrir la voie à une alliance qui assurerait cette autonomie que l'UE cherche si difficilement à conquérir, entre les géants pressants que sont les États-Unis et la Chine. Mais je n'ai pas de doute à ce sujet. La réalité l'emporte toujours et la vérité des Nations demeure. Un jour, l'Europe et la Russie renoueront les liens qui les unissent, et choisiront un destin commun. Pourquoi ne pas avancer ensemble sur des sujets concrets, comme la lutte contre le terrorisme islamique ?

Quelle est votre vision de l'Union européenne ?

L'Union européenne doit réconcilier l'Europe et se réconcilier avec l'Europe. Elle doit se consacrer de toutes ses forces à ce que l'Europe soit un pôle de paix, de sécurité, de libertés, dans un monde où l'affrontement des deux blocs dominants se durcit et ne laisse pas de place à ceux qui n'ont pas préparé leurs positions et construit leur puissance. Elle n'y parviendra qu'en respectant ce qu'ont fait des Nations européennes l'histoire, la géographie, et leur expression dans les cultures, dans les aptitudes et le génie propres à chaque peuple européen, dans les motivations politiques propres à chaque Nation. Elle n'y parviendra aussi qu'en acceptant son identité, en se fondant sur son patrimoine civilisationnel, en assumant ce qui la distingue, son héritage judéo-chrétien. Le refus d'inscrire dans la constitution européenne la mention des racines chrétiennes de l'Europe illustre parfaitement cet écueil. Le poète provençal Frédéric Mistral disait que « les arbres aux racines profondes sont ceux qui montent haut ». Sans racines, l'UE est condamnée à n'être qu'un nain politique et historique.

L'Europe a-t-elle un futur ?



À propos de l'ouverture de la « Conférence pour l'avenir de l'Europe »

Par **Henri Malosse**,
Conseiller de la Fondation Identité et Démocratie

D'ici peu s'ouvrira une nouvelle Conférence institutionnelle sur le futur de l'Europe. Une de plus ! La première réaction pourrait être de la traiter par l'indifférence, puisque son but est manifestement de servir la campagne présidentielle française de 2022 d'un candidat potentiel qui tentera de faire oublier ses échecs à domicile en jouant l'Europe – la fuite en avant comme thème de campagne... Une autre réaction est de s'en alarmer, d'autant que les jusqu'aux-boutistes de l'intégration européenne fourbissent déjà leurs armes pour tenter d'imposer leurs points de vue. Nous choisissons de faire entendre notre voix et de proposer une autre Union, celle des peuples d'Europe !

Va-t-on, comme, comme pour la Convention présidée au début des années 2000 par Valéry Giscard d'Estaing, être entraîné dans une dérive qui mettra encore plus en danger la souveraineté de nos Nations et la liberté de nos citoyens, tout en tendant un peu plus les ressorts déjà à bout de la légitimité des institutions européennes? Chacun pourrait le croire en lisant le mandat donné à cette conférence qui voudrait que l'Europe s'occupe toujours de toujours plus de sujets touchant à nos droits fondamentaux et à notre vie en société, et que plus d'Europe soit la solution au mieux d'Europe exigé comme au mal d'Europe ressenti !

Vers une Europe des Nations libres et souveraines ?

Mais les temps ont changé. Les citoyens de nos différentes Nations sont devenus beaucoup plus critiques, non tant vis-à-vis de l'idée européenne elle-même, que sur le fonctionnement et les réalisations de l'Union Européenne. Plusieurs gouvernements, et non des moindres comme ceux de Pologne et de Hongrie, réfléchissent à une alternative à l'UE actuelle sous la forme d'une Europe des Nations libres et souveraines qui reviendrait aux fondamentaux qui ont prévalu après la guerre.

Nous pensons, à la Fondation Identité et Démocratie, que le temps est venu de contribuer à la construction d'une plate-forme de réflexion et d'échanges pour toutes celles et ceux qui veulent un changement radical en Europe. Il ne suffit pas en effet de critiquer, il faut être capable d'élaborer un projet crédible qui puisse rassembler très largement celles et ceux qui veulent préserver leurs identités et leurs cultures nationales et refusent les diktats de la bureaucratie de Bruxelles. Il ne s'agit pas de nier la nécessité d'une coopération étroite entre nos Nations, mais de bâtir un projet qui préserve nos souverainetés et nos identités en leur donnant au contraire plus de force et plus d'ambitions dans un Ensemble réellement démocratique. Cette Conférence peut, cette fois-ci, paradoxalement être une chance pour rassembler autour d'un projet commun, une large partie des forces politiques et des citoyens en Europe ! Ce projet, nous voulons le bâtir ensemble ! Il n'est pas question pour nous de commettre la même erreur que ceux qui ont, tapis dans leurs bureaux de Bruxelles, concocté des lois et des règles au service d'un projet visant à mettre l'Europe au service de la mondialisation. Ce projet devra être débattu au sein de notre Fondation, avec nos députés européens, nos députés nationaux dans nos pays, mais aussi auprès d'autres forces politiques et de la société civile qui partagent ces idées simples : Identité et Démocratie. Commençons donc par lancer le débat, ici, dans notre Revue IDées.

1

Comment avons-nous pu en arriver à cette Europe-là ?

Les fondamentaux



Contrairement aux apparences, l'Europe a connu des expériences d'alliances durables et relativement stables entre pays européens comme l'Empire habsbourgeois austro-hongrois, le Royaume polonais-lithuanien ou la Ligue des villes hanséatiques, sans même citer l'empire éphémère mais de maintes conséquences de Napoléon Bonaparte, constructions qui respectaient peu ou prou l'existence de Nations différentes en leur sein. Le vrai rêve européen, inspiré par Goethe ou Victor Hugo, n'a réellement pris de consistance qu'avec la Ligue paneuropéenne du Comte Coudenhove-Kalergi en 1929, le Congrès de La Haye de 1948 et la première Communauté européenne Charbon-Acier (la CECA) de Jean Monnet et de Robert Schuman en 1950, dont l'Union européenne est l'héritière directe, un projet réalisé sous la tutelle bienveillante des États-Unis qui voyaient dans la reconstruction européenne l'utile contrepoids à l'attraction soviétique. Mais tous ces projets s'articulaient autour de Nations souveraines et libres qui se coalisaient pour le bien commun. Même le traité de Rome de 1957 respectait le principe du vote à l'unanimité pour que chaque Nation, aussi petite soit-elle, soit respectée et non pas dominée ; Le Luxembourg, la Belgique, auraient-ils adhéré à la Communauté sans cette ultime assurance ? La Haute-Autorité devenue Commission européenne devait avoir un rôle d'inspirateur d'une construction européenne qui se voulait par étapes et respectueuse des souverainetés. Le mot de « subsidiarité » sera central.

Elle n'avait pas été conçue pour devenir au fil des ans ce monstre technocratique qu'elle est devenue et qui s'est arrogé le droit de dicter à chacune et à chacun sa conduite. Les dérives sont venues après. Le Général de Gaulle les avait bien prévues, lui qui avait lutté contre la tendance de remplacer les votes à l'unanimité par des votes à la majorité. Il se méfiait de la prétention de la Commission européenne à élargir ses prérogatives. Il avait missionné en 1961 Christian Fouchet pour élaborer un autre Traité européen, avec l'ambition de faire une Europe plus politique mais dépendante des États et non pas de cet « aéropage de fonctionnaires apatrides ». Il proposait, en matière de politique étrangère, de remplacer la Commission européenne par un Comité des affaires politiques sous la tutelle du Conseil.

Au fil des Traités, ce qui était une Communauté entre des Nations souveraines est devenue une Union qui se mêle de tout. Les 7 pages de la Déclaration Schuman-Monnet de 1950 sont devenues les 7 000 pages du traité de Lisbonne.

La Commission européenne est maintenant une pieuvre bureaucratique intervenant dans la vie quotidienne des Européens, de la taille des cornichons aux normes de fabrication pour les baignoires. Elle possède à la fois le monopole de proposition des lois, une administration pléthorique de plus de 50 000 agents et assimilés pour

les appliquer, des pouvoirs juridictionnels de gardienne des Traités et un rôle de police en matière de politique de concurrence. Elle se voit même dotée de pouvoirs sans réel contrôle dans les domaines où elle exerce des compétences exclusives comme la politique commerciale extérieure ou le marché intérieur.

Elle dispose du droit d'édicter des « actes délégués » sans que personne n'ait le droit de les connaître en avance, d'en débattre ni de les contester. On vient de lui conférer ainsi la responsabilité de déterminer quelles sont les activités économiques « acceptables » du point de vue de la protection du climat et de l'environnement, avec comme corollaires pour les activités non vertueuses, la suspension des aides et des difficultés pour accéder à des crédits bancaires, à des investissements en fonds propres ou à des polices d'assurance ! Une sorte de droit de vie ou de mort sur les activités économiques, notamment celles des petites et moyennes entreprises et des artisans et sans aucune possibilité de recours, ni pour les États ni pour les associations de défense des entreprises.

Le Traité de Maastricht sur le plan monétaire et les Traités de Nice et de Lisbonne sur les questions de migration, de circulation des personnes et de justice ont accru considérablement les contraintes européennes.

Avec l'euro, les États sont passés sous la coupe d'un « gendarme économique », fonction exercée conjointement par la Commission européenne et la Banque Centrale Européenne (BCE) qui contrôlent leurs politiques économiques, distribuant bons et mauvais points avec de lourdes conséquences sur leur « rating » (notation pour l'obtention de prêts) et des sanctions possibles. Le modèle de référence pour les politiques économiques de la zone euro a été gravé dans le marbre du Traité de Maastricht comme étant celui des États opulents du Nord de l'Europe, tournés vers la globalisation et disposant de la main d'œuvre à meilleur marché de l'Europe centrale et orientale voisine. Des critères qui ne sont



De Gaulle avait l'ambition de faire une Europe plus politique mais dépendante des États et non pas de cet « aéropage de fonctionnaires apatrides ».

pas du tout adaptés au tissu économique des pays du Sud mais qu'on entend leur imposer.

Avec l'accord de Schengen, l'Union européenne a supprimé des frontières intérieures protectrices sans prendre les moyens d'assurer un contrôle effectif des frontières extérieures de l'Europe, sans aucune coordination effective des forces de police, ouvrant une occasion rêvée au crime organisé, au trafic des migrants et au terrorisme islamiste de se répandre partout en Europe. Le jour des attentats du Bataclan, un vendredi soir, le service Europol de coordination européenne de la lutte anti-terroriste était... fermé pour le week-end ! Les terroristes étaient arrivés de Belgique et certains ont pu passer la frontière le jour même sans être contrôlés.

Cette Union, de plus en plus contraignante et impopulaire, a failli face aux grandes crises majeures qui ont frappé les pays européens depuis les dix dernières années :

- La crise financière marquée par la déroute de la Grèce et la cure d'austérité étouffante administrée à ce pays contre son gré.
- La crise migratoire qui a vu l'Europe débordée ouvrir ses frontières à des millions de migrants dans le désordre le plus total, dont les citoyens des Nations européennes n'ont pas fini de payer le prix en matière de sécurité publique.
- La crise épidémique qui a pris les dirigeants européens par surprise et a apporté la preuve de l'inefficacité d'une Union incapable de coordonner ses politiques et d'assurer les réserves de masques et de tests indispensables. Le seul mot d'ordre de la présidente de la Commission, pendant des mois, aura été : « laissez les frontières ouvertes ! »
- La montée du terrorisme islamiste qui a déclaré la guerre à notre civilisation, sans aucune réponse concrète à ce jour.

2

Un texte filandreur et ambigu...

Le précédent de la « Convention sur l'avenir de l'Europe », présidée par Valéry Giscard d'Estaing



La « Convention sur l'avenir de l'Europe » a été une institution provisoire, créée à l'issue du Conseil européen de Laeken en décembre 2001. Inspirée pompeusement de la Convention de Philadelphie qui mena à l'adoption de la Constitution des États-Unis, elle a été chargée d'engager un débat sur l'avenir de l'Union européenne, dans la perspective de convoquer une conférence intergouvernementale pour réformer les Traités. Elle a élaboré un projet de Constitution européenne qui a été repris, pour l'essentiel, dans un projet de traité de Rome en 2004. Ce Traité ne vit jamais le jour après les refus des Français et des Néerlandais de l'adopter. Seuls les Luxembourgeois, consultés aussi par référendum, l'ont approuvé mais avec une petite majorité de 57% pour un peuple considéré comme le plus pro-européen d'Europe ! Cet échec est autant dû au caractère confidentiel des travaux de la Convention qu'à son aboutissement : un texte filandreur et ambigu.

Un caractère confidentiel

En premier lieu, la Convention, malgré la figure de proue de son président, Valéry Giscard d'Estaing, n'aura jamais réussi à mobiliser l'opinion publique. Le mandat, tel que défini dans la Déclaration de Laeken, ne manquait cependant pas de contenir des questions cruciales qui ne furent jamais réellement explorées quant au fond. Alors que l'Union était sur le point de s'élargir à 12 pays, dont les 10 d'Europe orientale et centrale, la mission de la Convention était d'examiner les questions essentielles que soulève le développement futur d'une Union en voie de doubler le nombre de ses membres et d'inclure des pays ex-membres du camp socialiste, sans expérience récente de la démocratie et avec un retard économique et social conséquent. La question des frontières de l'Europe était également posée.

Alors qu'on aurait pu s'attendre à beaucoup de débats et de propositions sur ce sujet fondamental, il n'en a rien été. Les pays candidats étaient représentés par des observateurs mais ils n'ont pas été en situation de proposer des solutions nouvelles. On notera que seul, le Comité Économique et Social Européen, également observateur à la Convention, avait consulté les organisations de la société civile des pays d'Europe orientale et centrale et fait remonter leurs craintes de la « bureaucratisme » de l'Union, forts de leurs expériences des régimes socialistes. Malheureusement, cette expertise ne fut pas prise en compte.

Même si la question de la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres avait été également soumise à discussion, la composition binaire de la Convention, représentants des gouvernements et Parlements nationaux d'un côté, Parlement européen et Commission de l'autre, n'a pas permis de faire le tri nécessaire entre ce qui devait rester ou revenir au niveau national pour ne pas encombrer l'UE des questions du quotidien des gens.

En fait, la composition de la Convention, à quelques notables exceptions près, britannique ou danoise notamment, était marquée par le « politiquement correct » de l'autosatisfaction. Le courant majoritaire, incarné par VGE, avait surtout en tête de consolider les acquis des derniers Traités – marché unique, monnaie unique,





Schengen, politique étrangère, de justice et d'affaires intérieur –, et de leur donner une forme ressemblant à une Constitution en y adjoignant une Charte des Droits fondamentaux (élaborée auparavant déjà par une autre Convention) et quelques éléments considérés par beaucoup comme des gadgets: Initiatives Citoyennes Européennes, Drapeau, devise, Hymne. Si les trois derniers symboles, si chers à VGE, ont disparu avec le rejet du projet de Constitution européenne par les citoyens français et néerlandais, tout le reste est resté dans le Traité de Lisbonne de 2005 qui a repris de fait l'essentiel du travail de la Convention, sauf le décorum d'une Constitution.

Les initiatives citoyennes torpillées

La seule innovation intéressante du projet (reprise dans le Traité de Lisbonne), est sans doute l'ajout d'une « Initiative Citoyenne Européenne » qui permet à ceux qui rassembleront plus d'un million de citoyens d'au moins sept États Membres différents de faire des propositions de lois européennes ou d'actions. Bonne initiative, mais rapidement vidée de son sens par la Commission européenne qui, dans le règlement de mise en œuvre, a multiplié les formalités nécessaires à l'enregistrement de ces Initiatives pour en faire un véritable « parcours du combattant ». Jalouse de ses prérogatives, la Commission européenne fait tout pour décourager celles et ceux qui prétendraient enfoncer un coin dans son monopole du droit d'initiative. On se souviendra notamment des deux Initiatives citoyennes majeures qui ont réuni largement plus d'un million de signatures, celle sur le Droit à l'eau et celle sur le Droit à la Vie (Initiative « Un de Nous »). Elles ont fini dans les placards du Berlaymont, siège de la Commission européenne.

Ce qui est invraisemblable, c'est que le Traité de Lisbonne laisse l'entière liberté au collège des Commissaires européens, non élus, de décider de reprendre ou pas les idées émises par les citoyens. Et donc il ne les reprend pas ! Qui a parlé de démocratie en Europe ?

La Convention était composée de 105 membres : 3 par pays membres de l'Union européenne (les 10 nouveaux de 2004 ont donc changé de statut en cours) + les 3 pays candidats, encore candidats reconnus en 2004, Roumanie, Bulgarie et même Turquie ! Chaque pays devait désigner deux députés ou sénateurs plus une personne choisie par son gouvernement : 16 membres du Parlement européen ; 2 membres de la Commission européenne : Michel Barnier et António Vitorino. À ces 102 membres s'ajoutent le président Valéry Giscard d'Estaing et les deux vice-présidents Giuliano Amato, ancien président du Conseil italien, et Jean-Luc Dehaene, ancien Premier Ministre de Belgique.

Formellement, sur ces 105 membres, seuls les représentants des États déjà Membres et des Institutions de l'Union européenne avaient le droit de vote. Mais la présence de trois représentants turcs est à relever quand on sait que le droit de vote à la Convention a été tout à fait formel et jamais en fait réellement utilisé. Aussi incroyable que cela paraisse, la Turquie a donc participé ainsi aux travaux de la Convention européenne !

Des représentants des Institutions consultatives, Comité Economique et Social Européen (CESE) et Comité des Régions (CdR) ainsi que des partenaires sociaux au plan européen étaient également présents comme observateurs.

La convention avait été mise en place lors de la réunion du Conseil européen de Laeken les 14 et 15 décembre 2001. Elle a commencé ses travaux le 28 février 2002. Elle devait initialement se conclure au printemps 2003, au moment de la réunion du Conseil européen de Thessalonique (20, 21 juin 2003).

À Rome, le 18 juillet 2003, le président de la Convention sur l'avenir de l'Europe, Valéry Giscard d'Estaing, accompagné des deux vice-présidents, Giuliano Amato et Jean-Luc Dehaene, a remis officiellement au nom de la Convention un projet complet d'un traité instituant une Constitution pour l'Europe à la présidence italienne du Conseil européen. Valéry Giscard d'Estaing a alors appelé la Présidence italienne à conduire la Conférence intergouvernementale « au plus haut niveau politique », de manière à la conclure sous Présidence italienne, en décembre 2003.

Ce programme ne s'est pas réalisé comme prévu par le président de la Convention, Silvio Berlusconi n'ayant pas été capable d'aboutir à un compromis en décembre 2003. C'est donc sous la présidence irlandaise que le compromis a été trouvé sur un texte modifié par rapport au projet proposé par Giscard d'Estaing et la Convention, en particulier par l'ajout d'une troisième partie qui reprenait les dispositions des divers traités signés depuis celui de Rome et la Charte des droits fondamentaux, a été établie sous une forme qui n'était pas impérative pour les États. Néanmoins, c'est à Rome, le 29 octobre 2004, six mois après l'échéance prévue, que le traité de Rome de 2004, instituant une Constitution pour l'Europe, a été signé *in fine*.

Le résultat fut, osons le dire, médiocre tant sur le fond que sur la forme. Un texte filandreux et mal rédigé, en dehors d'un préambule ambitieux que l'on doit à VGE. Pour ne déplaire à personne, aucune question de fond sur le futur de l'Europe ne trouve des réponses, ni sur ses racines (la France ayant refusé au nom de la laïcité, pervertie en opposition anti-religieuse, une référence légitime à nos racines chrétiennes), ni sur les frontières (rappel: la Turquie était invitée à la Convention), ni sur le modèle d'organisation choisis même si la dénomination de « Convention » tirait de façon indubitable vers un modèle de type fédéraliste. Jacques Chirac eut l'idée d'adresser ce pensum par courrier à tous les Français. Ce que de nombreux citoyens vont découvrir au travers



Est-ce vraiment l'avenir ?

de cette compilation de textes particulièrement indigeste, c'est l'inclinaison ultra-libérale des Traités européens avec la « concurrence libre et parfaite » érigée en dogme, le dumping social présenté comme un objectif en soi avec les détachements de travailleurs (« le fameux plombier polonais »), la négation des services publics et enfin l'austérité du traité de Maastricht inscrite dans le marbre.

Il était difficile en effet de faire plus repoussant, malgré les efforts réels de VGE pour donner au tout un bel emballage. Le verdict du peuple français fut à cet égard le thermomètre juste.

Mais la fin de l'Histoire est édifiante: le projet rejeté fut finalement récupéré pour l'essentiel sous une forme moins tonitruante sous le nom de Traité de Lisbonne, Nicolas Sarkozy et Angela Merkel étant à la manœuvre. N'ayant plus besoin d'être ratifié par les peuples (sauf en Irlande), le texte fut donc adopté piteusement par les Parlements nationaux, dont celui de la France et des Pays-Bas ! Le peuple irlandais rejeta une première fois le texte et finalement, sous chantage, l'accepta lors d'un deuxième scrutin ! Alors que la Convention avait été imaginée pour associer les citoyens au processus européen, l'histoire se termina donc par un déni de démocratie sans précédent ! Et voilà sur quelle base l'Union européenne fonde ses prétentions !

3

En 2021, nouvelle Conférence sur le « futur de l'Europe »

Origine, contenu et contours



Emmanuel Macron est à l'origine de cette initiative. C'est à lui, lors d'une Tribune à la presse européenne au printemps 2019, que l'on doit l'idée d'une Conférence pour relancer la construction européenne. Sa stratégie de conquête du Parlement européen avec un groupe de « Marcheurs » européens avait feu long feu. Battu par la liste conduite par Jordan Bardella pour le Rassemblement National en France, « la République en Marche » s'est retrouvée isolée après les élections européennes de mai 2019 et a dû s'allier aux libéraux pour ne former que le troisième groupe du Parlement européen, derrière les conservateurs du PPE et les sociaux-démocrates, talonné par les conservateurs souverainistes du Groupe ECR et le Groupe Identité et démocratie. Le discours fédéraliste à la Sorbonne du président fraîchement élu le 26 septembre 2017 n'avait en effet recueilli que peu d'échos et encore moins sa tentative l'année suivante d'organiser des consultations citoyennes dans toute l'Europe. Une initiative qui s'était soldée par un cuisant échec : seules quelques conférences très formelles organisées par les Préfets en France et quelques petites réunions par ci par là dans les autres pays européens, sans véritable signification et encore moins de légitimité à fonder quelque proposition que ce soit.

Persévérant, Emmanuel Macron a réussi à convaincre la Chancelière Angela Merkel et la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen de s'engager dans un processus de réflexion sur le futur de l'Europe avec pour objectif de faire oublier les déboires du Brexit. Depuis, l'initiative a été officiellement entérinée par le Conseil européen du 12 décembre 2019 avec des contours encore flous et la volonté marquée de limiter l'ambition de cette conférence.

La conférence devrait commencer en 2020 pour se terminer début 2022 sous Présidence française, année des élections présidentielles, simple concession allemande à Emmanuel Macron pour lui servir éventuellement de « joker européen » pour sa future campagne. Une grande intention européenne pourrait faire oublier les échecs nationaux.

Mais la Covid-19 est passé par là... alors que la Conférence aurait dû s'ouvrir le 9 mai 2020, on prévoit son ouverture sous Présidence portugaise au printemps 2021.

Le Conseil européen a adopté le 24 juin 2020 une position proposant le cadre des

La position du Conseil indique clairement que cette Conférence de 2021 a pour objectif d'élaborer un rapport et des recommandations et non pas directement de proposer une révision des Traités (à la différence de la Convention sur l'avenir de l'Europe présidée par Valéry Giscard d'Estaing en 2002).

travaux devant débiter « dès qu'il sera possible ».

Le contenu demeure toutefois encore très flou. Sur la base de la Position du 24 juin et des déclarations de la Commission européenne, il est possible d'identifier des domaines que la Conférence va aborder, sans que cela soit limitatif.

Voici regroupés ainsi à peu près tous les poncifs européens qui hantent les couloirs de Bruxelles et de Strasbourg depuis ces dix dernières années :

- Climat, durabilité, cohésion, convergence, développement régional, égalité et justice sociale.

- Questions de société : santé, démographie, vieillissement, égalité Homme/Femme, protection sociale et marché du travail « inclusif », approche dite « compréhensive de l'immigration. (La Commission européenne dans sa proposition parle explicitement des opportunités que présente l'immigration face au risque de vieillissement).

- Innovation, compétitivité et transformation numérique (on y retrouve la « concurrence libre et parfaite »).

- Valeurs fondamentales et libertés : démocraties, égalité, état de droit, pluralisme, liberté d'expression, éducation et culture, lutte contre la désinformation et le renforcement de la confiance envers les institutions (comme si la confiance pouvait se décréter !)

- Rôle international de l'UE à l'aune du multilatéralisme, de la stratégie « verte », du commerce et des chaînes de valeurs, d'une « stratégie d'autonomie » et de la protection des frontières.

- Dans la proposition plus élaborée de la Commission européenne (mais pas dans le papier du conseil), on trouve les questions de fonctionnement de l'UE comme les Consultations citoyennes et la question des « SpitzenKandidaten » pour la Présidence de la Commission européenne (question du choix du président de la Commission

européenne).

Et cette énumération n'est pas exhaustive, puisqu'il est dit que de nouveaux thèmes pourront être ajoutés.

Donc rien sur nos identités, sur nos racines, sur la sécurité des citoyens. Très peu sur nos libertés et la démocratie. Presque rien sur les relations avec le reste du monde et sur la question du localisme/globalisation. Rien sur la question de la souveraineté, politique ou économique.

Une déclaration commune Parlement, Conseil, Commission devra déterminer le mandat et la gouvernance de la Conférence. Elle est toujours bloquée en raison du différend sur la question de la Présidence de la Conférence. Le Conseil a précisé que la Présidence de la Conférence devrait revenir à une « personnalité indépendante », ce qui exclut un Membre actuel d'une institution UE. Le Parlement Européen insiste cependant sur le fait qu'il entend présider la Conférence (Une majorité du PE soutient le Belge Guy Verhofstadt, ancien Premier Ministre belge et « euro-péiste » acharné).

Le Conseil de l'Union, au contraire, propose un Bureau composé de représentants des trois institutions majeures, le Conseil étant représenté par le pays assurant la Présidence, la Conférence des parlements nationaux (la COSAC) ainsi que les deux Comités consultatifs (CESE, Cdr) qui pourront être invités occasionnellement.

Pour la composition de la Conférence, en se basant sur les déclarations des Institutions européennes, elle devrait ressembler aux éléments suivants :

- Au maximum 135 Membres du PE avec une représentation politique équilibrée, ce qui assurera plus d'une dizaine de députés au Groupe Identité et Démocratie ;
- des représentants des Parlements nationaux
- Un Ministre par État Membre (27 ministres) ;
- Trois commissaires déjà désignés par Ursula von der Leyen : Věra Jourová, tchèque, libérale de



gauche, proche de RENEW, le Slovaque Maroš Šefčovič,(SLD) et la Croate Dubravka Šuica (PPE);

- 4 Membres du Comité Economique et Social Européen et 4 Membres du Comité des Régions
- 4 représentants des partenaires sociaux (2-2);
- Des Invitations pour des consultations aux Think-tanks, Fondations, Organisations de la Société civile, Experts, Universitaires devront être lancés de manière ponctuelle sans que l'on sache à l'heure actuelle, la forme exacte qu'elles prendront...

Pourquoi cette Conférence sera bien différente de la Convention de VGE ?

Il y a d'abord deux différences de forme fondamentales entre la Convention de 2002 et la Conférence de 2020. La première était une Convention qui devait élaborer un projet de Constitution. La deuxième est une conférence qui doit juste présenter un rapport. Il n'est pas demandé à la Conférence de reprendre en héritage tous les traités du passé, mais une réflexion sur ce qui pourrait être ajouté comme de nouveaux domaines d'action.

Mais la différence essentielle avec 2002 est ailleurs: 20 ans de déceptions sur le projet européen sont passés par là! L'opinion publique européenne n'est certainement pas prête d'accepter une nouvelle fuite en avant. Les instituts de sondage démontrent que, s'il y a bien une attente de la part des citoyens vis-à-vis d'un « Mieux d'Europe », cela ne veut pas dire « Plus d'Europe ». Les temps ont bien changé. Le courant que l'on pourrait baptiser « souverainiste » est devenu, avec les Groupes ID et ECR, le 3^e courant du Parlement européen. Plusieurs gouvernements en sont les porte-parole actifs, beaucoup les soutiennent sans se manifester, et ces idées sont partagées par un grand nombre de citoyens au travers de toute l'Europe. On pourrait dire par au moins un tiers des citoyens européens, si ce n'est plus. Et ce courant ne cesse de grandir.

Ces courants et ces idées seront bien représentés au sein de la Conférence, pas majoritaires encore certes, mais suffisamment nombreux pour faire entendre une voix différente, surtout s'ils s'unissent autour d'une plate-forme commune.

Plusieurs mouvements comme EUCET (European Union Civil Cooperation Council), inspiré d'un mouvement civique hongrois proche de Viktor Orban, voient dans cette conférence une occasion de « réorienter et repenser le projet européen en se basant sur l'identité culturelle et historique des nations. Ils mettent en avant notamment nos racines chrétiennes et insistent sur le fait que rien ne peut se faire contre la volonté des peuples. Ils estiment qu'une Europe basée sur des nations libres et souveraines, sera aussi plus forte pour faire entendre sa voix dans le monde.

C'est toute l'ambition de la Fondation Identité et Démocratie que de contribuer à faire émerger une telle plateforme commune qui pourrait se servir de la Conférence comme d'un foyer d'union sur l'essentiel et d'une caisse de résonance.

Quatre visions distinctes de l'Europe

Il faut considérer qu'il existe aujourd'hui quatre visions concurrentes qui émergent dans les débats autour du futur de l'Europe.

1 Une vision libérale d'une Europe du « libre-échange » et du « marché unique »

Elle s'est adossée au projet européen initial et continue d'être la référence de réflexion en Europe du Nord et pour une bonne part en Allemagne. L'Europe n'est vue que comme une division régionale d'un monde globalisé. C'est la vision britannique qui a imprégné les arcanes bruxelloises depuis les années 80, tout en cohabitait avec des projets d'intégration « européistes » plus ambitieux. Lorsque la cohabitation entre vision libérale et projet d'intégration européiste s'est révélée de plus en plus difficile en raison des prétentions politiques européennes à tout régenter et que sont arrivés les migrants à faible salaire d'Europe orientale et centrale, que le BREXIT est survenu. Mais la vision libérale de l'Europe anime encore de nombreux cercles proches des milieux économiques et aussi gouvernementaux en Europe du Nord, Allemagne comprise.

2 Une vision purement fédéraliste d'une Europe de la « fuite en avant »

Elle se heurte aujourd'hui au principe de réalité. Un État fédéral (Allemagne, USA...) ne peut fonctionner que s'il y a une unité de culture, d'identité, de langue. Ce qui n'est pas le cas de l'Europe des 27, ni même de des 6 des Pères fondateurs. Même s'il peut exister des différences en termes de niveau de développement dans un État fédéral, elles sont faibles permettant la mobilité professionnelle et l'application d'un modèle social unique. L'UE à 27 comprend, elle, des différences de revenu qui vont de 1 à 10 et rendent toute vision fédéraliste infaisable !

3 Une vision « impérialiste », d'une Union de plus en plus centralisée, gouvernée par une élite bureaucratique non élue

Du fait des différences de revenus évoquées plus haut, les « Européistes » ont glissé du projet fédéral infaisable vers celui d'un Empire qui fait beaucoup penser à l'ancienne Union Soviétique. Une vision que nous appellerons « impérialiste » cherchant à étendre par tous les moyens son territoire (Balkans, Ukraine), imposant une langue (l'anglais) qui n'est pas parlée par 70 % de ses habitants, prétendant faire la morale à la terre entière. José Manuel Barroso, alors président de la Commission européenne, n'avait d'ailleurs pas hésité de comparer l'UE à un « Empire » lors d'une interview. Emmanuel Macron, n'est pas loin de rejoindre ce projet quand il parle de « souveraineté européenne », qu'il oppose aux souverainetés nationales. Il a été frappant de constater, à propos du BREXIT, combien les élites européennes ont tout fait pour rendre un départ impossible, multipliant les vexations et diktats vis-à-vis du Royaume Uni ! Comment peut-on vouloir se séparer de l'Empire ! Ce refus du vote démocratique est la « marque de fabrique de l'UE devenue une sorte d'Empire totalitaire : déjà, après le rejet du Traité constitutionnel en France et aux Pays-Bas, les chefs d'État et de gouvernement se sont mis d'accord sur une version à peine remaniée – le Traité de Lisbonne – sans la soumettre au vote populaire. Un déni de démocratie incroyable sur lequel les forces politiques traditionnelles en Europe, gauche et droite confondues, ont fermé les yeux d'une manière ahurissante.

4 La vision d'une Union de Nations libres et souveraines est l'option qui n'a pas encore été explorée...

Elle est l'option soutenue aujourd'hui par les gouvernements d'Europe centrale et orientale, et pourrait être celle promue par la Fondation et le Groupe Identité et Démocratie.

Elle s'inspire de l'Union Pan européenne du Comte Coudenhove-Kalergi et du Plan Fouchet du Général De Gaulle. Elle reconnaît l'importance des racines chrétiennes de l'Europe et considère la diversité des peuples qui la composent comme une chance et une source de dynamisme. Bien curieusement, cette voie n'a jamais été sérieusement approfondie depuis, alors qu'elle est sans doute la plus réaliste et celle qui pourrait rencontrer une large adhésion auprès des citoyens de nos différentes Nations.

Une Union des Nations libres et souveraines serait fondée sur le principe selon lequel rien ne peut se faire sans l'adhésion des peuples qui la composent ! **Contrairement à ce que pensent les « Européistes », elle serait en fait la seule option capable de rendre à l'Europe sa dignité sur la scène internationale.** L'impuissance de l'UE sur tous les fronts aujourd'hui, terrorisme, Immigration, Arménie, Aggressions de la Turquie, déstabilisation en Méditerranée ne conduit qu'à l'affaiblissement de tous les États qui la composent. Une Europe ancrée sur ses propres valeurs, fonctionnant à partir des Nations et jouissant de la confiance des peuples, aura bien plus de légitimité pour agir et se faire respecter qu'un objet international non défini, mal gouverné et mal aimé !

4

Une Union de Nations Libres et Souveraines

Un projet à construire ensemble



Jamais les circonstances n'ont été aussi favorables à l'émergence d'un projet européen alternatif à la vision mondialiste du « politiquement correct » européen d'aujourd'hui. Il ne doit pas être honteux et caché, mais il doit s'affirmer comme la seule alternative au déclin de l'Europe (politique, économique et moral) et la seule manière de sauver l'idéal des Pères Fondateurs. Ce projet doit faire l'objet d'une réflexion structurée au niveau de la Fondation, des groupes politiques européens et nationaux qui nous sont proches, mais aussi des autres forces politiques et associations de la société civile qui partagent nos valeurs et notre vision.

Pour avancer dans ce projet, il nous faudra explorer les trois problématiques majeures que sont :

- **Nos valeurs et le respect de nos identités**
- **Ce que l'Europe peut et ne peut pas faire**
- **Comment gouverner en respectant la souveraineté des Nations et la démocratie.**

La Fondation Identité et Démocratie va organiser des débats et des ateliers sur ces trois questions fondamentales et appellera à des contributions au cours de l'année 2021. Nous souhaitons jouer un rôle constructif, mais réaliste et soucieux de la démocratie dans une démarche dont les citoyens des Nations d'Europe doivent reprendre le contrôle.

Les premières pistes de réflexion s'articuleront autour de quelques idées simples :

- **Les valeurs européennes**, qui ne sont pas les valeurs mondialistes qu'on veut nous imposer. L'Europe a une Histoire commune marquée par ses racines gréco-romaines et un ancrage dans la tradition chrétienne. Vouloir en faire table rase, nier notre passé n'est pas acceptable. Notre héritage culturel est la richesse de nos peuples. Ce n'est pas un retour vers le passé que nous préconiserons mais d'y puiser de l'énergie et de la force pour faire face aux nouveaux défis de notre époque : la guerre que les islamistes ont déclarée à notre civilisation, la submersion migratoire, le réchauffement climatique, la perte des repères et des valeurs, la montée du matérialisme et de l'individualisme.
- **Les priorités de l'Europe**. Il faut revoir de fond en comble la liste des domaines d'action et ne pas hésiter à abandonner ceux qui seront mieux gérés par nos États, voire nos régions. L'Europe doit cesser de s'occuper de la vie quotidienne des gens et interférer dans les responsabilités des États. Nous voudrions par contre qu'elle apporte une valeur ajoutée à nos états en matière de protection face au terrorisme et aux migrants clandestins, de mise en valeur de nos fleurons économiques, de lutte contre le réchauffement climatique et pour la restauration de la biodiversité. Nous attendons de l'Europe qu'elle fasse fructifier nos économies par l'échange et la coopération, qu'elle rende nos centres de recherches et laboratoires plus efficaces, notamment en matière de santé publique et de lutte contre les pandémies, qu'elle aide à constituer des stocks de médicaments.



Est-ce vraiment l'aspiration des peuples européens ?

• **Sur la gouvernance de l'Europe**, il convient, sans tabous, de se poser la question du devenir de la Commission européenne et tous les autres organes et Agences qui gravitent autour, sans contrôles et avec des pouvoirs démesurés. Une « déburcaucratization » s'impose, radicale et immédiate. Il faut remettre l'Europe dans le bon sens, partir de la souveraineté des peuples et en renforcer les règles démocratiques élémentaires. Les Nations doivent rester indépendantes et les peuples souverains.

Nous devons approfondir aussi la forme exacte que cette Europe devrait prendre : Communauté, Union, Confédération... ?

Nous devons aussi examiner ses frontières dans une nouvelle architecture du continent européen, son rôle en Méditerranée et avec l'Afrique, ses relations avec le reste du monde. Face au multilatéralisme et à sa forme économique, la globalisation, dont nous savons qu'elle nous entraîne à la perte de nos valeurs, à l'affaiblissement de nos États et la paupérisation de nos populations, n'y a-t-il pas une autre projection du monde pour une Europe des Nations libres et souveraines en tissant des liens de coopération et d'échanges équilibrés et respectueux de nos intérêts et de nos libertés ?

J'invite toutes nos lectrices et tous nos lecteurs à contribuer à notre réflexion et à nous rejoindre dans les ateliers et événements que nous allons organiser sous peu pour orchestrer ce beau projet !

Défense France-Allemagne : de la grande illusion au nécessaire divorce

Par Jean de Larsan

Germaniste, auteur avec Alain Griotteray de *Voyage au bout de l'Allemagne* (éd. Du Rocher, 1999), et de nombreux articles et interventions sur les questions de doctrine et d'industrie de défense depuis 25 ans.

« Les traités, voyez-vous, sont comme les jeunes filles et les roses : ça dure ce que ça dure » : cette citation désabusée du général De Gaulle en juillet 1963 aurait pu (et dû) être prononcée par Emmanuel Macron tant l'Histoire franco-allemande repasse les plats.

De la Blitzkrieg, mondiale, l'armée allemande est passée à la Sitzkrieg au cœur de l'Europe seulement et l'armée française, de la ligne Maginot aux théâtres d'opérations extérieures : comment la culture stratégique serait-elle commune ?

Le 15 juin 1963, la grande alliance franco-allemande concrétisée par le Traité de l'Elysée (22 janvier 1963) a été sabotée par le préambule (interprétatif) imposé à la France par le Bundestag après un intense lobbying américain : celui-ci rappelait les buts de la politique étrangère allemande : la défense commune dans le cadre de l'Alliance de l'Atlantique nord, l'intégration des forces armées des États membres du pacte et l'abaissement des frontières douanières entre la CEE et le monde anglo-saxon. Soit le contraire d'une défense bilatérale non alignée et d'un marché douanier...

Le 23 octobre⁽¹⁾ puis les 2 novembre⁽²⁾ et 17 novembre⁽³⁾ 2020, les déclarations de la ministre de la Défense, Mme Annegret Kramp-Karrenbauer (AKK), mettant fin au rêve éveillé de M. Macron sur l'autonomie européenne dans la défense, ont eu le même effet sur le Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 1919. Cette salve de trois rafales est publique,

assumée et répétée : approuvée évidemment par la Chancelière s'agissant de discours de fond (Grundsatzrede, selon l'expression des textes du 23 octobre et 17 novembre derniers), chacune de ces déclarations a enfoncé un clou sur le cercueil de la politique allemande de M. Macron qui, depuis le 13 juillet 2017, avait fait de l'Allemagne son horizon indépassable.

À l'annonce de cette trahison allemande, De Gaulle a été poétique ; à l'écoute des discours d'AKK, Macron a été polémique. L'ironie de l'Histoire des deux peuples d'Adenauer continuée jusqu'à Merkel est que précisément l'échec de la politique allemande de Macron partage la même cause première que celle qui a fait échouer l'alliance franco-allemande voulue par De Gaulle : la question fondamentale voire fondatrice du rapport que la France et l'Allemagne entretiennent chacune au principe de souveraineté.

Si, après l'échec du Traité de l'Élysée, le général De Gaulle s'est alors tourné vers sa grande politique étrangère « des mains libres » (libres des États-Unis, de l'OTAN, de l'Europe) pour mieux embrasser le vaste monde et créer des leviers diplomatiques, militaires et industriels indépendants au service de sa « grande politique », M. Macron poursuit sa politique du « en même temps », oscillant, tel un ludion, entre le fédéralisme européen à marches forcées et le maintien de la souveraineté française. Si la France est chimérique dans ses vues, force est de constater que l'Allemagne, elle, reste constante dans sa géopolitique façonnée par l'Histoire et la géographie. Ne voulant plus les mêmes choses avec la même volonté, Paris et Berlin en sont réduits au constat qu'un divorce se crée, mais pas (encore) à la nécessité de le prononcer. C'est précisément sa nécessité que cet article entend démontrer en illustrant combien le divorce stratégique, capacitaire et industriel rend ce couple franco-allemand invivable, et la séparation, salvatrice.



Le divorce stratégique

Au-delà des intérêts de défense et de sécurité stricto sensu, l'Allemagne, par la voix de son ministre de la Défense démontre, une fervente adhésion à l'American way of life.

La dépendance aux États-Unis : affective et structurante

La pierre d'achoppement dont tout découle est naturellement la relation que les deux pays entretiennent avec les États-Unis. Alors qu'elle n'a cessé d'être malmenée pendant tout le mandat chaotique de l'Administration Trump et en dépit de son agacement visible mais mesuré, l'Allemagne a constamment réitéré sa foi dans l'alliance américaine. Il n'est qu'à lire le discours de la ministre de la Défense allemande, Mme Annegret Kramp-Karrenbauer (AKK) du 23 octobre 2020,⁽⁵⁾ pour s'en pénétrer nettement : elle se qualifie elle-même de « transatlantist »⁽⁶⁾. Affirmation clairement revendiquée dans sa tribune publiée le 2 novembre dans *Politico*⁽⁷⁾ : « For people of my generation, the United States is, more than anything else, still the country of hope and horizons, of liberty and like-mindedness. ». Plus qu'un témoignage personnel : l'opinion de toute la génération actuelle des décideurs politiques allemands au pouvoir depuis 1949.

Mais, au-delà de la vision éthérée des États-Unis d'Amérique, c'est bien le Westbindung, l'ancrage à l'Ouest, c'est-à-dire aux États-Unis d'abord, qui est la boussole stratégique de l'Allemagne. AKK le dit sans ambages : « Der wichtigste Verbündete in der Sicherheits- und Verteidigungspolitik waren und sind nach wie vor die Vereinigten Staaten von Amerika. Und sie werden es auf absehbare Zeit auch bleiben » (« les alliés les plus importants dans le domaine de la défense et de la sécurité ont été et demeurent les États-Unis. Et ils le resteront dans un avenir prévisible. »⁽⁸⁾).

« Les alliés les plus importants dans le domaine de la défense et de la sécurité ont été et demeurent les États-Unis. Et ils le resteront dans un avenir prévisible »

Annegret Kramp-Karrenbauer, ministre de la Défense allemande

Afin d'enfoncer le clou, AKK égrène la toute-puissance militaire américaine⁽⁹⁾ : 75 % du potentiel militaire de l'OTAN, 70 % des « strategic enablers » (plateformes de mission stratégique : avions et hélicoptères de transport, avions de guet aérien, ravitailleurs, satellites de communication), 100 % des capacités anti-balistiques de l'OTAN, mise à disposition de la dissuasion nucléaire, stationnement de 76 000 hommes en Europe. Cette dépendance américaine est inquiète car elle ne va plus de soi : AKK n'hésite pas à poser la question de savoir si les États-Unis continueront à soutenir la défense de l'Europe.⁽¹⁰⁾

La dépendance à l'OTAN : historique, géographique mais revisitée

Cette dépendance aux États-Unis s'incarne depuis 1956 dans l'Alliance atlantique et en particulier l'OTAN : elle fut même, le fait est désormais oublié, la condition de sa réintroduction dans le concert des nations libres. Lord Ismay, premier Secrétaire-Général (britannique) de l'OTAN, donnait d'ailleurs – avec une bonne dose de cynisme (et d'humour) – cette définition de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord : « to get the U.S in, the Germans down and the Soviets out ».

En dépit de la réunification, l'état d'esprit allemand – la subordination de son système de défense à l'OTAN – n'a pas évolué, même si les termes pratiques de cette dépendance ont évolué (voir le divorce capacitaire). Mieux : en dépit de la fin de la guerre froide, l'Allemagne n'a pas changé sa vision géographique ; désormais au cœur de l'Europe, elle ressent toujours le poids de sa géographie : même si elle concède que les crises au Sud du continent sont inquiétantes, c'est bien la Russie qui demeure son obsession : « Europe's security depends on NATO. Aggressive Russian policies make this plain »⁽¹¹⁾.

Mais depuis la Réunification et singulièrement depuis les critiques acerbes de l'Administration Trump, l'Allemagne a revisité son rôle au sein de l'OTAN : elle n'est plus seulement bénéficiaire passive de la protection américaine, elle veut devenir contributrice active, non pour s'émanciper et suivre un chemin spécial (Sonderweg), c'est-à-dire indépendant et conquérant, mais bel et bien pour mieux arrimer les États-Unis au sein de l'Alliance et l'Organisation et elle avec : « We can only demand that our allies protect us if we ourselves give them more protection. Security given freely as a gift, that is a thing of the past »⁽¹²⁾.

Le réarmement allemand est une condition qu'elle a eu du mal à admettre mais à laquelle elle s'est résolue⁽¹³⁾ : convaincre les États-Unis de l'importance de l'OTAN, en est une autre. Une large partie du discours et des actes des autorités allemandes y est consacrée : « It is not only the Europeans who need NATO. America needs this Alliance too.⁽¹⁴⁾ »

La dépendance nucléaire : l'incarnation de la sujétion allemande

C'est bel et bien dans le domaine de la dissuasion nucléaire que l'Allemagne entend affirmer sa sujétion aux États-Unis et à l'OTAN, c'est que AKK dira avec force dans son discours du 23 octobre dernier : « Germany should commit very resolutely to the continuation of Nuclear Sharing within NATO and approve the required resources. », et plus loin en précisant la valeur politique qu'elle y attache : « It is above all the political value of nuclear sharing that is of such paramount importance. It shows that we have understood the seriousness of the strategic situation and that we are prepared to do the right thing. »⁽¹⁵⁾

Comme si le message n'était pas suffisamment clair, la ministre de la Défense réitérera son propos dans sa fameuse tribune de Politico : « both America and Europe need to fully accept the realities of continued U.S. nuclear deterrence on the European continent. (...) For the U.S., this means that it needs to keep Europe under its nuclear umbrella for the foreseeable future. Germany, for its part, must urgently make the decision to stay inside NATO's nuclear sharing program and assign the required budgetary and military assets quickly in order to remain a reliable nuclear partner. »⁽¹⁶⁾

Au bilan, un divorce irréfutable avec la conception française de souveraineté. Cette triple dépendance de l'Allemagne aux États-Unis, à l'OTAN et à la dissuasion nucléaire américaine place Berlin en opposition frontale avec la conception gaullienne de la souveraineté. De ces divergences de fond est née la polémique franco-allemande, ô combien instructive, au sujet de l'autonomie stratégique européenne.

L'autonomie européenne, fleur du mal

Refusant de rentrer dans « la pensée complexe » (c'est-à-dire confuse et schizophrène) du Président Macron, notre analyse s'en tient à ce qui forme encore l'ossature de la doctrine de défense française : la souveraineté nationale qui impose l'indépendance de moyens. Depuis toujours, la conception de la souveraineté française est nationale, intégrale et indivisible. Cette

volonté de souveraineté a soutenu toute la diplomatie française et son bras armé – la politique de défense – de 1958 à nos jours : elle a été nettement affirmée dans le fameux discours à l'École de Guerre le 3 novembre 1959 : « Il faut que la défense de la France soit française. C'est une nécessité qui n'a pas toujours été très familière au cours de ces dernières années. Je le sais. Il est indispensable qu'elle le redevienne. Un pays comme la France, s'il lui arrive de faire la guerre, il faut que ce soit sa guerre. Il faut que son effort soit son effort. S'il en était autrement, notre pays serait en contradiction avec tout ce qu'il est depuis ses origines, avec son rôle, avec l'estime qu'il a de lui-même, avec son âme. »

De cette politique est née la force de frappe qui fonde tout. Ses composantes (sous-marine, aérienne, communications et armement) sont nationales et ne sont actionnées techniquement que par un seul homme : le Président qui puise sa légitimité dans cette capacité dans l'élection au suffrage universel direct. Nulle part dans cette doctrine ne peut exister une quelconque dimension européenne : les tentatives réalisées par les présidents successifs – Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy et François Hollande – n'ont jamais abouti à autre chose que ce disait déjà en termes plus clairs le général de Gaulle : « dissuader nous-mêmes un éventuel agresseur sans préjudice de nos alliances mais sans que nos alliés tiennent notre destin dans leurs mains » (Allocution du 27 avril 1965).

Voulant aller plus loin que ses prédécesseurs, M. Macron a adopté un vocabulaire ambigu là où l'Allemagne était plus franche, mais comme le prédisait La Fontaine, ce fut à ses dépens puisque ses tentatives ont été ruinées.

Dans le domaine nucléaire, d'abord : le « dialogue stratégique » évoqué par le Président dans son discours du 7 février 2020⁽¹⁷⁾ s'est révélé être à la fois une impasse et une boîte de Pandore. Une impasse car tant que la force de frappe française ne rejoint pas le comité des plans nucléaires de l'OTAN, elle n'a aucune chance de séduire l'Allemagne. Berlin ne compte pas sur la dissuasion française mais sur celle uniquement de l'OTAN : les discours d'AKK, validés par la Chancelière, et postérieurs au discours du 7 février, ne la mentionnent même pas comme le fit remarquer Patrick Bellouard, président d'Euro Défense-France dans une tribune⁽¹⁸⁾. Une boîte de Pandore ensuite, car les propos mêmes du Président sur l'« autonomie stratégique européenne » ont amené M. Ischinger et de Wadepuhl, l'un pilier de la pensée diplomatique allemande, l'autre voltigeur de la Chancelière, à évoquer l'europanisation de la force de frappe française alors que le Président sait très bien que l'épée de la

L'armée française a beau être la première d'Europe par ses capacités : elle demeure isolée sans coopérations structurelles possibles hors OTAN.

France ne saurait être une épée à deux mains (franco-allemande ou franco-européenne) : ni les institutions ni la technique même ne le permettent.

OTAN en emporte Macron

Dans le domaine des alliances ensuite : en suggérant une autonomie européenne dans la défense en dehors de l'OTAN, M. Macron s'est heurté de plein fouet à la position allemande inébranlable sur l'OTAN ; les propos d'AKK, validés par la Chancelière, ont mis fin de manière cinglante aux illusions macroniennes : « Illusions of European strategic autonomy must come to an end: Europeans will not be able to replace America's crucial role as a security provider »⁽¹⁹⁾.

L'horizon des diplomaties oriente celui des appareils militaires : pour la Défense allemande, le seul horizon concret est l'OTAN ; c'est donc ce cadre qu'elle a lancé le Framework Nation Concept (FNC), une initiative antérieure à la déclaration du 13 juillet 2017 et qui vide de sa substance l'agenda de défense franco-allemand. Le FNC consiste en effet à mettre en place et développer une coopération de défense (et d'armement) placée sous leur impulsion et sous leur direction ; des mutualisations opérationnelles et des feuilles de route capacitaires ont déjà été identifiées, voire mises en œuvre (sous-marins avec la Norvège, drones, C2, défense solaire, capacités amphibies, etc).

Le ministère de la Défense prend ainsi l'initiative d'une intégration européenne de défense se présentant comme un pilier européen au sein de l'OTAN. Il s'est engagé dans une révision en profondeur de son outil de défense qui se traduit notamment par un accroissement substantiel de son effort budgétaire : 34,3 milliards d'euros en 2017 et 46,93 visés en 2021, ce qui en fait le premier budget de l'Union européenne. Berlin se place au centre du jeu stratégique européen, en préemptant la coopération multinationale en agrégeant autour d'elle des nations qui deviennent supplétives (Pays-Bas, Norvège, Pologne). Aimant tout autant politique, militaire qu'industriel, Berlin affiche ainsi un leadership politique d'un pilier européen au sein de l'OTAN en facilitant le développement conjoint des capacités et des forces dont l'Alliance a besoin mais dont elle est la source. En ce sens, le multilatéralisme allemand renforce paradoxalement sa capacité à promouvoir ses intérêts nationaux.

Cette domination de l'armée allemande est assumée : dans une étude remarquable⁽²⁰⁾, le think tank officiel, la Stiftung für Wissenschaft und Politik (SWP), précé-

nise que Berlin prenne le leadership militaire de l'Union et de l'OTAN. Les auteurs parlent de manière très significative de la Bundeswehr comme d'une Ankerarmee (armée centrale, pivot) ou de Rückgrat (colonne vertébrale). Ce rôle n'est pas nouveau : la Bundeswehr a été créée en 1956 pour cela, mais Bonn n'avait pas alors d'ambition géopolitique. Ce n'est plus le cas : l'outil façonné par les États-Unis, intégré, assujéti à l'OTAN pour faire face au pacte de Varsovie, a désormais une vocation : la domination diplomatique et sécuritaire de son espace vital, la Mitteleuropa prolongée au Baltikum.

Ces politiques allemandes au sein de l'OTAN démontrent bien l'inanité des plans français d'autonomie stratégique hors de l'OTAN ou à ses marges, et illustrent l'isolement européen de la France. L'armée française a beau être la première d'Europe par ses capacités, elle demeure isolée sans coopérations structurelles possibles hors OTAN. Peu importe dans une politique gaullienne d'indépendance nationale et des mains libres, mais telle n'est pas l'orientation française actuelle...

Cette primauté du cadre otanien contredit le projet français d'une défense européenne autonome renforçant qualitativement l'Alliance plus que l'OTAN ; l'autonomie stratégique « à la française » est considérée par l'Allemagne comme le dernier avatar d'un unilatéralisme politique et d'un aventurisme militaire, qu'elle rejette.

Constance allemande, amnésie française

Schizophrénique, la France est revenue dans le giron de l'OTAN en 2009 mais ne cesse depuis de vouloir créer des initiatives séparées : inutile d'aller chercher plus loin la désaffection des pays européens, tous attachés à l'OTAN, pour la France, sa diplomatie de défense et son industrie d'armement.

Toutes ces conclusions étaient prévisibles pour qui connaît, un tant soit peu, la politique de défense allemande depuis 1956, date de son intégration militaire dans l'OTAN. Mais elles ont eu le mérite de révéler l'ampleur du divorce stratégique (pour ne rien dire du divorce humain, manifesté par la polémique qui a suivi) entre la France et l'Allemagne : ni Paris ni Berlin ne veulent la même chose. Reconnaissions à l'Allemagne la constance et la franchise de ses propos qui contrastent étonnamment avec les ambiguïtés macroniennes qui, une fois n'est pas coutume, se terminèrent aux seuls dépens du Président.

Le divorce capacitare

Le divorce stratégique se prolonge logiquement par le divorce capacitare. Modèles d'armée, institutions, opérations : tout sépare les systèmes de défense allemand et français.

Armée allemande, armée française : Sitzkrieg versus Blitzkrieg

Le modèle d'armée français est façonné par la doctrine de l'indépendance nationale, le statut de puissance mondiale de la France et son domaine maritime, 2^e au monde : il a donc été conçu dès l'origine pour être complet sur l'ensemble des capacités opérationnelles, de la haute à la basse intensité, en permanence sous tension en raison de la dissuasion et de ses opérations de projection.

En contrepoint total, l'armée allemande est une armée totalement intégrée à l'OTAN dès sa création (1956), supplétive de l'autorité suprême américaine en Europe (SACEUR), dont la mission était d'encaisser le choc de l'armée rouge : elle a donc été conçue comme lourde, chenillée sur terre et à portée limitée sur mer et dans les airs. L'après-guerre puis la Guerre froide ont totalement inversé les doctrines militaires : de la Blitzkrieg, mondiale, l'armée allemande est passée à la Sitzkrieg au cœur de l'Europe seulement et l'armée française, de la ligne Maginot aux théâtres d'opérations extérieures : comment la culture stratégique serait-elle commune ? Comment les doctrines d'emploi pourraient-elles converger ?

L'Histoire pitoyable de la Brigade franco-allemande illustre le destin d'un outil militaire au service de doctrines d'emploi totalement opposées : nulle surprise si la Sitzkrieg l'a au final emporté sur la Blitzkrieg.

Armée parlementaire et grabataire

L'autre piège de la relation capacitare bilatérale vient du fait que la Bundeswehr a été voulue comme une armée parlementaire (Parlamentsarmee), sous la coupe totale du Bundestag en vertu de la Grundgesetz, sa Loi Fondamentale.

En ce sens, elle échappe de beaucoup au gouvernement fédéral ; son budget d'équipement dépend moins du ministère de la Défense que de la Haushaltsausschuss, la Commission du budget du Bundestag fédéral, dont le vote est obligatoire pour tout équipement dépassant 25 M€, soit la totalité des programmes d'armement. Ses missions mêmes sont soumises au vote de ses députés, et malgré la décision du tribunal constitutionnel de

Karlsruhe le 12 juillet 1994, l'armée allemande s'en tient depuis par décision parlementaire, à un rôle logistique, médical et non armé, dans les opérations extérieures. Armée parlementaire, elle est aussi une armée grabataire : ne servant pas ou peu, ses matériels sont dépassés, indisponibles et insuffisants comme le soulignent chaque année les rapports sur la disponibilité des matériels (Bericht zur materiellen Einsatzbereitschaft der Hauptwaffensysteme der Bundeswehr). L'armée allemande subit l'adage militaire : une armée s'use quand elle ne sert pas.

Armée paralysée et paralysante

Ces développements amènent à un paradoxe : si l'armée allemande est piégée dans son ambition de devenir une armée de projection, la politique européenne de défense que l'Élysée entend mettre en place, dépend pour large partie des députés allemands. La politique européenne de la France dans la défense ne se fait pas à la corbeille, mais au Bundestag.

Les efforts du ministère de la Défense pour transformer une armée lourde, aux matériels souvent indisponibles ou inadaptés, en une armée de projection sont pourtant conséquents : ses nouvelles frégates lourdes comme ses sous-marins sont conçus pour des missions au lointain et pour des durées de déploiement importantes (24 mois pour les nouvelles frégates du type F-125 en théorie par exemple) ; ses équipements se tropicalisent pour affronter les théâtres d'opération, extérieures ; ses satellites d'observation ne sont plus seulement radars (pour percer le mauvais temps de l'Europe centrale et orientale) mais désormais optiques à très haute résolution (30 cm) pour surveiller les espaces chauds, etc. Mais ce matériel très cher payé ne sert pas, compte tenu de la limitation constitutionnelle et politique à son emploi...

On le voit particulièrement au Mali où l'Allemagne est totalement absente, non seulement sur le terrain des opérations militaires (refus de participer à la force Tabuka alors que l'Estonie, la Hongrie et la République tchèque y participent), mais également sur celui de la logistique qu'elle refuse à la France (avions de transport ou hélicoptères lourds de manœuvre) en zone de combat.

Le système politico-constitutionnel allemand se referme donc sur les ambitions françaises d'une autonomie européenne et se concentre sur la Mitteleuropa qu'il domine...



Paradoxe : si l'armée allemande est piégée dans son ambition de devenir une armée de projection, la politique européenne de défense que l'Élysée entend mettre en place, dépend pour large partie des députés allemands.



Le divorce industriel

Le domaine industriel est, enfin, le dernier champ clos des divorces franco-allemands.

Nationalisme versus attentisme dans la politique industrielle

Réputée libérale dans sa politique industrielle, Berlin pratique en réalité une politique nationaliste discrète mais concrète. L'acquisition par des investisseurs américains du chantier de construction navale HDW à la fin des années 90 a servi de déclencheur en Allemagne à la mise en place d'une véritable stratégie industrielle de défense, dont les points fondamentaux sont :

- La constitution d'un arsenal juridique interdisant à tout investisseur étranger de détenir plus de 25% du capital d'une société nationale jugée sensible (Ausserwirtschaftsgesetz de 2005 amendée en 2011) ;
- La protection des technologies-clés (commandement, reconnaissance, frappe et appui) en 2015, auquel le domaine de la construction navale militaire de surface sera ajouté en 2019 ;

- L'appui aux champions nationaux par domaines d'activité – Airbus pour l'aéronautique civile et militaire, OHB dans le spatial ; Rheinmetall et Hensoldt, dans l'électronique de défense, TKMS pour les sous-marins, Diehl pour les systèmes de missiles et Rodhe & Schwarz pour la cryptographie et les communications, KMW pour le domaine blindé – par la commande publique massive (le budget fédéral de défense est le premier d'Europe avec 46,93 Md€) et l'investissement direct (prise de participation de 25,1% dans Hensoldt, producteur de radars et de systèmes cryptés pour l'aéronautique, pour un montant de 464 M€).

- L'appui aux consolidations germano-germaniques via les coordinateurs sectoriels du ministère de l'Économie et de l'Industrie : constitution puis surveillance de l'avenir de ThyssenKrupp Marine Systems, feu vert à la fusion German Naval Yards et Lürssen, projet de faire de Rheinmetall le cœur des consolidations en Allemagne et en Europe...

- Le soutien aux exportations en Europe (Hongrie, République tchèque et Norvège récemment), hors d'Europe (Australie, Algérie, Égypte, Qatar).

Alors que la France dispose d'un arsenal plus complet que l'Allemagne pour mener une politique industrielle, elle pratique en réalité une politique industrielle virtuelle : la DGA, les fonds spécialisés (Definvest, Astrid, Rapid, etc) existent, mais aucune solution pratique de reprise n'est mise en œuvre rapidement dès lors qu'un

cas pratique se présente : rachat d'Arqus à Volvo, repreneur pour Photonis, la CNIM, et la Fonderie Aubert & Duval, Chantiers de l'Atlantique et bien d'autres encore, la liste s'allonge sans d'ailleurs que la DGA en ait une connaissance aussi précise qu'espérée, mais l'inertie conjuguée à l'impuissance des pouvoirs publics demeure. La commande publique est réelle, mais demeure limitée face à celle de l'Allemagne (plan de relance à 832 M€ face aux 10 milliards allemands) et fragilisée par la dérive des finances publiques au point que la fameuse marche de 3 Md€ pour le budget d'équipement à partir de 2023 semble désormais hors d'atteinte.

Nationalisme versus altruisme dans les coopérations

Alors que la coopération d'armement bilatérale avait connu une florissante période (programmes Transall et MILAN), elle traverse depuis 2000 une période détestable.

Nationaliste, assurément l'Allemagne l'est quand elle a réclamé 50% d'EADS alors même qu'elle ne pesait que 30% face à l'Aérospatiale-Matra, mais sans parité, pas d'accord : la France altruiste a cédé.

Nationaliste assurément, l'Allemagne l'est quand elle impose, par la négociation (gouvernementale ou industrielle) ou la pression (de son Bundestag⁽²¹⁾), ses hommes dans la gouvernance (chez Airbus durant l'ère Enders qui a vu partir tout l'encadrement français historique ; chez KNDS avec l'arrivée de Peter Haun), ses industriels dans le partage des programmes (Rheinmetall dans le futur char de combat), et ses partenaires européens dans les programmes (Suède, RU, Pays-Bas, Norvège, Italie pour le futur char de combat MGCS⁽²²⁾) face à une France qui avalise tout par altruisme.

Nationaliste assurément, l'Allemagne l'est dans les choix qui orientent les spécifications des programmes : double motorisation pour l'eurodrone, poids important d'Airbus dans le futur avion de combat, Peter-Haun des études pour le char de combat (par l'inclusion de Rheinmetall exigée par le Bundestag)... La France laisse faire au nom de la poursuite des programmes, accordant la parité à un partenaire qui ne la possède pas sur le plan technologique mais l'exige dans les accords.

Le piège allemand de l'exportation

Partie émergée du divorce franco-allemand dans l'industrie, le débat sur l'exportation d'armement dans les

C'est bel et bien dans le domaine de la dissuasion nucléaire que l'Allemagne entend affirmer sa sujétion aux États-Unis et à l'OTAN.



pays extra-européens illustre l'opposition de fond entre la France et l'Allemagne : là où la première l'envisage sous l'angle de la souveraineté, la seconde ne la considère pas comme un instrument de la diplomatie mais sous l'angle éthique et européen en priorité. L'enjeu diplomatique n'est donc pas le même ; l'enjeu industriel, non plus. Alors que les exportations d'armement représentent, bon an, mal an, 20 à 25% de la balance commerciale française, elles ne constituent que 0,06% des exportations totales de l'Allemagne.

L'Allemagne a commencé unilatéralement par remettre en question les accords Debré-Schmidt de 1972 qui permettaient au partenaire exportateur d'exporter un matériel développé ensemble, sans veto de l'autre : les contrats de coalition de 2013 puis de 2018 ont ainsi restreint le champ des exportations, d'abord aux pays autoritaires (2013) puis aux pays en guerre (notamment au Yémen, en 2018) ; les blocages qui s'en suivirent (refus allemand d'exporter vers la France des composants entrant dans les équipements français à destination de l'Arabie et des EAU) furent réglés le 23 octobre 2019 non sans mal par la règle dite « de minimis », facilitant les transferts de biens d'un industriel à un autre, s'appliquant en dessous d'un seuil de 20% et accompagnée de méthodes simplifiées d'octroi de licences.

Mais cet accord ne règle que provisoirement le problème français d'exportation sans contrainte puisqu'il demeure à la merci du futur contrat de coalition que la majorité sortie des élections de septembre prochain avalisera sans que la France ait naturellement son mot à dire à ce stade... Que se passera-t-il en effet si la coali-

tion née des discussions entre partis politiques comprend les Verts, hostiles par principe à toute exportation hors de l'Union européenne ou de l'OTAN (ou pays assimilés) ? Comment un contrat de coalition politique allemand pourrait-il être subordonné à une règle franco-allemande ?

Enfin, la politique allemande constante est d'arriver à une harmonisation au niveau européen de la politique des États-membres dans le domaine de l'exportation d'armement. La députée européenne Anna Neumann (Bündnis90/die Grünen) en a donné un avant-goût dans son rapport voté le 24 septembre 2020 : l'exportation d'armement sera sévèrement encadrée par les embargos décrétés par l'Union européenne (et visant sans nul doute l'Arabie, Bahreïn, les EAU, la Turquie, l'Égypte, la Libye, et le Vietnam...) et auscultée à travers le prisme prioritaire des valeurs de l'Union européenne. Mieux : tout projet financé par le fonds européen de défense sera soumis à un contrôle supplémentaire de la part de la Commission européenne en cas d'exportation. C'est amorcer le transfert d'une compétence régulière à la Commission européenne, rêve des fédéralistes, des écologistes et autorités allemandes qui évacuent ainsi un problème national épineux vers Bruxelles.

Si la géographie des ventes d'armes allemandes s'accorde bon gré mal gré de ces évolutions en raison du poids allemand en Europe et au sein de l'OTAN, tel n'est pas le cas de l'industrie française d'armement pour qui les marchés extra-européens forment l'essentiel de ces ventes...

En conclusion, le divorce franco-allemand est nécessaire

Dans un ouvrage tout aussi prophétique que l'étaient les conséquences politiques de la paix (1920, Jacques Bainville posait, dans *l'Histoire des deux peuples continuée jusqu'à Hitler* (avril 1915-avril 1933), ce constat réaliste: «Sur l'Allemagne, on a commis méprise sur méprise.»

La première méprise française est de considérer que Berlin pourrait se détacher des États-Unis au profit d'une Europe de la défense. Si l'establishment allemand a été désemparé par les propos de Trump, l'OTAN restera la garante de la sécurité de l'Allemagne. Cette servitude volontaire perdurera tant sur les plans nucléaire que conventionnel : les discours d'AKK le disent amplement.

La deuxième méprise est de croire que la politique des moyens parviendra à celle des objectifs. Pour des raisons plus proches du sentiment que de la realpolitik, Paris et Berlin continuent leurs coopérations, mais celles-ci portent sur des moyens (institutionnels, capacitaires, industriels) et non sur des objectifs communs, preuve d'un divorce de fond, et aurent la même utilité que l'Eurocorps : un symbole d'une relation mais vidée de tout sens car sans but. Les deux partenaires partagent d'ailleurs la même hypocrisie car leur vraie politique est ailleurs et ils le savent: les Allemands multiplient les coopérations bilatérales dans un cadre multilatéral – moyen de trouver une marge de manoeuvre au sein de l'Alliance – et les Français forment un corps expéditionnaire avec le Royaume-Uni (sans d'ailleurs s'accorder sur sa finalité stratégique). Mais la dynamique institutionnelle ou militaire ne fait pas de victime: elle entretient juste l'illusion. Bien différente, en revanche, est la conséquence des partenariats industriels où les victimes sont les salariés et le contrôle de technologies-clés.

La troisième méprise est d'espérer que l'Allemagne peut changer. Berlin adopte la politique de sa géographie : fédérer autour d'elle les pays de la Mitteleuropa face une Russie qui a toujours été tour à tour alliée et adversaire, mais omniprésente. Si la doctrine évolue vers les OPEX, que les matériels se tropicalisent, c'est en raison d'un principe fédéraliste évident: participer à tout et n'être exclu de rien pour défendre ses intérêts. A l'OTAN, dans l'Union européenne, dans certains conflits (où son armée est très présente dans la formation), dans les

drones, l'espace, l'aviation de combat, les systèmes terrestres, Berlin a l'argent, veut participer avant de s'imposer.

La conclusion s'impose: l'Allemagne n'est pas le bon partenaire pour la France dans la Défense.

Sur le plan diplomatique, Berlin n'est qu'une option régionale pour Paris, presque provinciale: sa diplomatie demeure centrée sur sa Mitteleuropa, son armée, majoritairement territoriale, ne sort pas de ses frontières ou si peu. Paris a une géographie mondiale de ses intérêts. Pour Berlin, Paris n'est qu'un partenaire parmi d'autres, mis au même niveau dans les documents officiels de défense que la Norvège ou les Pays-Bas.

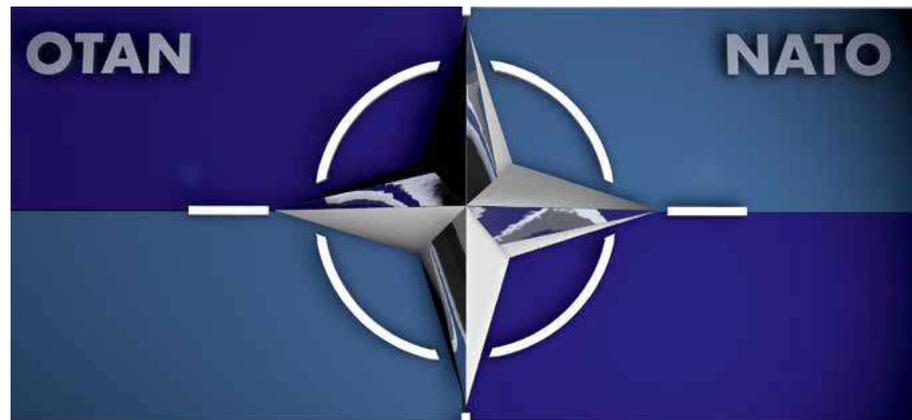
Sur le plan politique, l'Allemagne demeure foncièrement anti-nucléaire (sauf ses élites pour une mission sous tutelle américaine), neutraliste (acceptant donc paradoxalement la tutelle de l'OTAN) et pacifiste (pour les missions de son armée) face à une France qui, on l'a vu, maintient de son côté un discours hypocrite: à moitié souverain et faussement partageur.

L'utopie anti-nucléaire allemande a séduit la France qui s'avance vers la transition écologique, qui lui fait sacrifier son nucléaire civil en attendant de régler son compte au nucléaire militaire.

Sur le plan militaire, sa doctrine, atlantiste d'abord, européenne ensuite, lui fait embrasser des conceptions stratégiques dépassées: tournées vers l'Est, chenillées, lourdes. Trop allemandes pour une armée française plus combattive, réactive et imaginative.

On voit bien ce que le Traité d'Aix-la-Chapelle a apporté à Berlin: le soutien de Paris dans la conquête d'un siège permanent avec droit de veto au Conseil de sécurité des Nations-Unies, en échange d'un accord *a minima* sur l'exportation durement négocié et à la merci de la prochaine coalition. Mais en définitive, quelle est la valeur ajoutée diplomatique et militaire de cette alliance pour la France?

L'Histoire des deux peuples repasse ainsi les plats puisque Jacques Bainville posait déjà la même question dans l'ouvrage cité en avril 1933: «Le bilan, pour le passé, en est tragique. Quel sera celui de l'avenir?»



L'OTAN restera la garante de la sécurité de l'Allemagne. Cette servitude volontaire perdurera tant sur les plans nucléaire que conventionnel : les discours d'AKK le disent amplement.

NOTES

1. Speech by Federal Minister of Defense Annegret Kramp-Karrenbauer on the occasion of the presentation of the Steuben Schurz Media Award on October 23, 2020 in Frankfurt/Main.

2. www.politico.eu/article/europe-still-needs-america
www.politico.eu/article/europe-still-needs-america.

3. Rede der Bundesministerin der Verteidigung Annegret Kramp-Karrenbauer an der Helmut-Schmidt-Universität / Universität der Bundeswehr 17. November 2020, Hamburg.

4. Entretien du 16 novembre dans le *Grand continent* : « Je suis en désaccord profond par exemple avec la tribune parue dans Politico signée par le ministre de la Défense allemande. Je pense que c'est un contresens de l'histoire. » Contrairement à son propos, le Président n'a pas bien « compris les choses » : bien que n'étant plus candidate à la Chancellerie à force d'avoir « accumulé des idées sans suite » (Aurélien Pagnet, Bruxelles B2, 4 mars 2020) dès son entrée en fonction au Ministère de la Défense, AKK a évidemment reçu l'approbation de la Chancellerie avant de s'exprimer en public à TROIS reprises.

5. « In my family, the word "America" was always spoken with gratitude and warmth – and this has not changed », page 3.

6. Op cit, page 6.

7. www.politico.eu/article/europe-still-needs-america
www.politico.eu/article/europe-still-needs-america

8. Discours du 17 novembre, page 8 de la version officielle.

9. Op cit, page 8.

10. Discours de Hambourg, op cit, page 5 : « Wie verlässlich sind die Vereinigten Staaten von Amerika? »

11. Speech by Federal Minister of Defense Annegret Kramp-Karrenbauer on the occasion of the presentation of the Steuben Schurz Media Award on October 23, 2020 in Frankfurt/Main, page 7.

12. Idem, page 6.

13. « To be the giver would require us to take a firm power-political stance. To ambitiously play the geopolitical game. This is very difficult for us. Not to mention the financial cost of this new role », op cit, page 6.

14. Idem, page 7. AKK énumère ensuite les raisons de cette nécessité de l'OTAN pour les États-Unis.

15. Op cit, pages 11 & 12.

16. www.politico.eu/article/europe-still-needs-america
www.politico.eu/article/europe-still-needs-america

17. « Je souhaite que se développe un dialogue stratégique avec nos partenaires européens qui y sont prêts sur le rôle de la dissuasion nucléaire française dans notre sécurité collective. Les partenaires européens qui souhaitent s'engager sur cette voie pourront être associés aux exercices des forces françaises de dissuasion. Ce dialogue stratégique et ces échanges participeront naturellement au développement d'une véritable culture stratégique entre Européens. » Discours du 7 février 2020.

18. La Croix, 25 novembre 2020.

19. www.politico.eu/article/europe-still-needs-america
www.politico.eu/article/europe-still-needs-america, 2 novembre 2020.

20. Ambitionierte Rahmennation : Deutschland in der Nato Die Fähigkeitsplanung der Bundeswehr und das « Framework Nations Concept ». Rainer L. Glätz / Martin Zapfe, August 2017. www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/aktuell/2017A62_glt_Zapfe.pdf http://www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/aktuell/2017A62_glt_Zapfe.pdf.

21. Le 14 juin 2019, dans une lettre au gouvernement, la Commission du budget du Bundestag liait les avancées du SCAF à dominante française à celles du MGCS à dominante allemande, avec à l'esprit [la défense des intérêts industriels allemands et notamment ceux de Rheinmetall : elle exigeait du gouvernement qu'il préservât les intérêts allemands (parité systémique, propriété intellectuelle, etc) et en demandait un suivi régulier.

22. Notons toutefois que cette politique d'élargissement n'est pas toujours dans son intérêt : l'intégration d'Airbus systèmes dans le programme d'avion de combat se réalise au détriment d'Airbus Espagne...

Cet article est librement inspiré des travaux d'Alain Supiot (*La gouvernance par les nombres*), de l'œuvre monumentale – 4 tomes – de Marcel Gauchet, (*L'avènement de la démocratie*), des réflexions pénétrantes de Luuk Von Middlehaart sur l'Union européenne (notamment *Quand l'Europe improvise*, 2016), de Gilles Lebreton sur l'évolution du droit administratif (*Traité de droit administratif*, 2020), de la conférence sur l'avenir de l'Europe organisée par Jean-Pierre Chevènement pour Res Publica, ainsi que de l'approche critique de différents syndicalistes et représentants des mouvements sociaux. Il a bénéficié de la relecture d'Henri Malosse (président du Comité économique et social européen, 2010-2014) et de Ramu de Bellescize (professeur de droit constitutionnel).

L'ÉTAT DE DROIT Le droit contre la démocratie ?

Par Hervé Juvin

«Ce gouffre du droit dans lequel nous sommes en train de nous enfoncer pourrait s'avérer plus dangereux encore, pour finir, que l'abîme de l'histoire où nous avons failli nous perdre».

Marcel Gauchet, *Le Nouveau Monde*, éditions Gallimard, 2017



À la demande du Conseil européen, le Parlement européen a adopté le principe de la conditionnalité des aides européennes. Seuls pourraient bénéficier de ces aides les Nations qui se conforment aux principes de l'État de droit, tels que les Cours européennes en décident. Cette décision soulève des questions fondamentales sur la nature même de nos régimes politiques et de la place que le droit joue par rapport à la volonté populaire. Les aides européennes seraient soumises au respect de l'État de droit. Sans doute, mais que signifie politiquement cet État de droit, promu au rang de valeur suprême de l'Union européenne, et de principe au-dessus de toute discussion ? Que nul ne se dise Européen s'il n'est pour l'État de droit ! L'affirmation ne dispense pas d'une interrogation sur l'origine, les critères et la légitimité de cet État de droit. L'objet des institutions européennes est de resserrer le contrôle sur l'application par les États membres de règles contenues explicitement dans les traités, dans les directives, mais aussi de manière implicite dans les déclarations communes, supposées exprimer les valeurs fondamentales de l'Union européenne, comme la liberté de la presse, l'indépendance du pouvoir judiciaire, la non-discrimination pour raisons ethniques, sexuelles et autres, le respect des droits de l'individu, etc. L'adoption du principe de conditionnalité des aides de l'Union européenne, expressément subordonné au respect de l'État de droit, aurait pour effet notamment de bloquer le versement des aides et fonds européens à la Pologne et à la Hongrie, sans doute aussi à quelques autres, pour des raisons qui vont des droits des minorités sexuelles aux conditions de nomination des juges, et bien sûr, à l'accueil des migrants (nul ne pouvant imaginer que la France, quand elle remet en cause la liberté d'association et de culte, ou la liberté d'expression, puisse y être soumise). Le débat qui l'entoure, en ce printemps 2021, conduit à interroger la notion même d'État de droit, la place qu'elle a prise dans le débat public, et la force politique qui se cache derrière elle (soulignons que l'incertitude orthographique souligne les aléas du concept : « État de droit » ou « Etat de droit », les deux s'écrivent, sans que la différence soit bien claire, sans doute parce que le sens lui-même ne l'est pas...).

1 / Une idée moderne

De quoi s'agit-il? État de droit se dit de Nations et d'États qui respectent les lois. Comme l'écrit Gilles Lebreton⁽⁹⁾, «alors que dans l'État de police, le droit ne s'impose qu'aux gouvernés, dans l'État de droit il s'impose aussi à l'administration et aux gouvernants». En tant que tel, le concept s'oppose d'abord à la raison d'État, à l'absolutisme de l'exécutif, à la priorité de l'intérêt national, et de la fin sur les moyens. Il affirme que la Nation et l'État sont dans la maison du droit, et que le pouvoir est tenu par la règle. Il met en garde du même mouvement contre les emballements de la volonté populaire, les errances du suffrage universel, les aléas de la démocratie. Et il fait référence à ce thème qui traverse toute réflexion sur le droit, celui de l'immanence; il existe des droits inhérents à la personne humaine, universels, qui doivent être protégés de toute atteinte, sur lesquels la politique, pas plus que la guerre, ne peuvent rien. L'État de droit serait la situation de Nations et d'États qui respectent des règles supérieures à leurs intérêts. Rien ne peut converger davantage avec le moteur d'une Union européenne qui est née, qui a grandi et qui s'est imposée sous le signe de la règle, et même, de la règle au-dessus du politique, contre le politique, sans le politique, au point de sembler se réduire à cela; une machine à produire de la règle, des normes, des directives, et les bonnes intentions qui vont avec. Rien ne peut non plus creuser davantage le gouffre du droit sous les pas d'une Union européenne qui semble ne pas vouloir reconnaître que la politique de la règle n'est pas la politique, et se révèle singulièrement démunie face à l'urgence, au drame, ou à l'événement; de même qu'elle semble ne jamais accepter de s'interroger sur les sources de ce droit qui régit l'État de droit, et dont le lien avec la démocratie peut être mis en question. Les mots et l'idée d'État de droit sont à la fois très anciens et récents dans l'acceptation que la transformation des démocraties leur a données. Une approche juridique abstraite peut relier l'État de droit à la Magna Carta britannique (dès 1217!), ainsi qu'au «Chapter of the forests» qui la suit, origine lointaine du droit à la nature que voudraient voir reconnu les écologistes et qui mériterait plus d'attention de la part des États

modernes⁽⁹⁾. Quand ceux qui paient l'impôt doivent être appelés à voter pour donner leur consentement, quand nul ne peut être incarcéré ou maltraité sans avoir été entendu, jugé et condamné, quelque chose comme la suprématie du droit sur le pouvoir politique et de l'individu sur les intérêts politiques ou marchands trouve son expression, et c'est déjà celle de l'État de droit. «Nul n'est au-dessus de la loi», pas même le souverain; l'Europe continentale mettra plus de cinq siècles à accepter le principe! De grands juristes comme Dicey, des économistes, comme Mises et Hayek, et divers philosophes, nourriront la notion.

Le mot et l'idée d'État de droit entrent dans le débat et la conscience publics en 1975

Lors du pacte d'Helsinki, signé avec les Soviétiques à l'occasion d'une «conférence sur la paix et la sécurité en Europe». Une de plus, pensent la quasi-totalité des participants et des observateurs. Comme l'explique Marcel Gauchet, les Soviétiques ont signé une déclaration à caractère juridique dont ils ne supposaient pas qu'elle les engageait à quoi que ce soit; quel engagement pouvait prendre l'Empire soviétique qui le contraigne et le limite? C'était d'ailleurs également la conviction de leurs adversaires, certains reprochant même au pacte d'Helsinki d'être une manifestation de faiblesse et un cadeau aux Soviétiques!

Les uns et les autres avaient tort. Cette assurance était mal fondée. Le cadeau était empoisonné. Non que le Pacte d'Helsinki allait donner une force irrépressible aux malheureux dissidents isolés et écrasés par la puissance d'un régime qui paraissait au faite de ses capacités; parce que **les populations à l'est comme à l'ouest allaient massivement adhérer aux principes qu'il contenait**. L'idée de l'État de droit, associée à la notion de droits indissolublement attachés à l'individu, et à la limitation des pouvoirs de l'exécutif et de l'administration, a suivi une incroyable trajectoire, jusqu'à mettre bas l'un des plus formidables empires que l'histoire ait connus, puis ébranler par contrecoup ceux qui croyaient naïvement avoir gagné la partie, à commencer par



« Le tourisme de masse et l'explosion des voyages intercontinentaux ont tout changé. »

Fantasmée depuis 150 ans, la conquête de l'Everest et ses «embouteillages» suscitent de moins en moins l'intérêt des alpinistes confirmés.

l'Union européenne et les États-Unis eux-mêmes (voir plus loin le dossier consacré à «L'Amérique en folie»). La force de dissolution de l'État de droit allait en effet pleinement s'exercer contre une bureaucratie et une gérontocratie qui n'avaient rien compris à l'irrépressible appel d'air que sa proclamation et leur ratification aveugle allait déclencher.

L'État n'est pas la solution, il est le problème

Son premier effet est interne; les citoyens réclament que l'État respecte les règles que le peuple lui a données, ou qu'il s'est données à lui-même. Ce faisant, portés par la circulation d'images, de concepts, de représentations essentiellement façonnées aux États-Unis, ils réclament une forme de socle commun de libertés et de droits; ne pas être incarcéré sans jugement, ne pas être maltraité, disposer du droit de s'exprimer, de critiquer et de s'opposer, etc. Ils la réclament pour eux-mêmes, en Russie comme aux États-Unis et en Europe, et ils la réclament d'abord contre l'État; il n'est pas indifférent que le mouvement pour l'État de droit soit contemporain de la vague de libéralisation engagée par Mme Thatcher (1979) puis Ronald Reagan (1980) et qui va déferler sur l'Union européenne; l'État est l'ennemi qu'il faut réduire! La chose n'allait pas de soi; vingt ans plus tard, socialistes, communistes et nationalistes seraient tombés d'accord pour promouvoir l'État comme gardien des droits contre les abus des entreprises, des banques et de l'argent. L'affirmation centrale est celle de Ronald Reagan: «L'État n'est pas la solution, il est le problème». Une surprenante métamorphose conduit les

socialismes européens, au nom d'un internationalisme naïf, à accepter une partie du slogan; l'État finance, l'État dépense (et les prélèvements obligatoires ne diminuent pas en France), mais il ne commande plus (ce qui explique la fuite en avant de la dette et de l'assistance). Entre 1984 et 1988, les socialistes européens, notamment français, se convertissent au modèle américain. Selon ce modèle, déjà remarqué par Tocqueville, les organisations de la société civile doivent remplacer l'État partout où c'est possible. Dans ce but, un pouvoir diffus, mais intrusif et omniprésent, est confié à ces organisations, associations, ONG, Fondations, lanceurs d'alerte, etc., dont la singularité est qu'ils nourrissent un pouvoir judiciaire avide de relais. **Souignons l'étonnante complaisance des socialistes de la «nouvelle gauche» à l'égard d'un mouvement qui vise à remplacer la justice de l'impôt par la charité des milliardaires!** C'en est bien fini de la République de Jaurès.

Un point mérite attention: l'État de droit affirme des droits universels, et par là ranime le vieil universalisme occidental. Et lui donne la légitimité qu'il attendait en vain depuis la décolonisation. Si la Russie s'est débarrassée du communisme, il est évident que l'État de droit va bientôt régner en Chine, en Afrique, etc., comme les bombardements de l'OTAN vont l'imposer dans les Balkans, comme le «State building» va le généraliser dans le «Great Middle East». Dans ce mouvement, l'universalisme occidental trouve une nouvelle jeunesse: Français, Anglais, Européens, en viennent à considérer très différemment la diversité des régimes politiques, religieux, civils, dans le monde. Ils appellent l'observation, l'analyse,

la curiosité, ils appellent le jugement. Là où, depuis la décolonisation notamment, le regard se portait sur les autres cultures et civilisations avec curiosité, intérêt, respect et aussi distance, recherche de compréhension mais abstention du jugement, le tourisme de masse et l'explosion des voyages intercontinentaux ont tout changé; le regard devient moral, il porte un jugement, souvent sans comprendre, et il conclut aisément: «comment, ils ne vivent pas comme nous, ils n'ont pas les mêmes droits, comment est-ce possible?». Chaque touriste devient missionnaire et croisé du Bien. Et voilà comment les catastrophiques notions de «devoir d'ingérence» et «responsabilité de protéger», ont été accréditées par ceux qui s'en sont servis pour détruire leurs ennemis, ou leurs concurrents, sans le moindre regard pour les drames qu'ils ont ainsi provoqués, en Irak comme en Libye, en Syrie comme en Afghanistan! Les lecteurs des livres d'ethnologie, ceux de Lévi-Strauss ou Jean Malaurié, Maurice Godelier ou Philippe Descola, qui jamais ne jugent ceux qu'ils découvrent, peuvent mesurer l'écart avec des guides touristiques qui se croient obligés de juger selon leurs critères germanopratsins les pays qu'ils détruisent ainsi doublement; en les soumettant au voyeurisme touristique d'abord, en

ébranlant leurs sécurités culturelles et identitaires ensuite. Selon la même logique, le concept d'ingérence humanitaire, celui de la «responsabilité de protéger», etc., suivent l'idée américaine: nous devons sauver le monde, seul notre mode de vie est acceptable et il doit être partout répandu! Et les ONG de «développement» continuent l'œuvre des missionnaires en détruisant sans les comprendre les cultures non occidentales et non modernes.

L'État de droit est le cheval de Troie qui va autoriser toutes les ingérences, toutes les manipulations, toutes les guerres aussi, sous l'égide du droit et des Droits – par un étrange paradoxe, peu voient la contradiction qu'il y a à imposer par les armes l'État de droit, ou à employer la guerre pour assurer le bonheur des peuples! L'Union européenne sous cet angle n'est pas en retard, au contraire, elle est l'avant-garde de la révolution moderne, dont il est aisé de voir qu'elle touche différemment mais puissamment les États-Unis, qu'elle n'est pas étrangère à la Chine ou à la Russie, et qu'à sa manière, elle traverse aussi le monde musulman – les mondes musulmans, plus tôt (l'erreur étant de conclure que face à une tendance lourde, tous ces mondes vont réagir de la même manière...).

2 / Autonomie, l'insidieuse prise de pouvoir de l'individu

Les Lumières nous ont rendu libres, elles nous ont fait sortir de l'État d'enfance où l'imitation des Anciens, la soumission au Roi et aux Grands du Royaume et la dévotion à Dieu nous gardaient prisonniers. Elles nous ont fait passer d'un régime d'hétéronomie, où la loi vient d'en haut ou d'avant (les grands ancêtres), dans un régime d'autonomie, où les lois sont ce que nous faisons et ce que nous en faisons. Benjamin Constant s'est fait le prophète de la révolution moderne, celle de l'avènement de l'individu, quand il écrivait: «la liberté politique est la liberté des Anciens, la liberté des individus est la liberté des modernes». La formule de l'État de droit y est toute entière inscrite. Non seulement

le ciel est vide, la couronne est tombée par terre et le passé n'existe pas, triple révolution de l'autonomie politique, mais désormais c'est l'État qui est prié de se retirer, marqué qu'il est par la déchéance soviétique et les malheurs de l'État total. C'est le suffrage majoritaire qui est prié de faire place aux minorités, mais c'est toute la société qui se voit dénié le droit d'intervenir dans les mœurs, les choix de vie, les comportements, et tout ce qui désormais relève d'une sphère privée en expansion permanente.

Nous avons cru notre autonomie acquise. Nous décidions de nos lois sur notre sol. Cette conquête de l'histoire n'allait pas disparaître, nous n'allions pas nous laisser arracher notre autonomie sans

réagir, les Allemands de 1945 comme les Soviétiques de 1991 s'en sont rendus compte! D'une manière ou d'une autre, le XXe siècle a consacré le triomphe de la liberté politique d'abord, de la liberté de l'individu ensuite. Et, pour paraphraser Pierre Manent, tout allait bien tant que la vieille Nation, la vieille religion, la vieille famille continuaient de structurer l'existence quotidienne, privée comme publique. Que la libération par le droit et les droits est belle, tant qu'il y a quelque chose à libérer! Quand tout a été délié, quand tout a été détruit de la vieille maison commune, la question est: que faire de la liberté? Nous en sommes là, et la réponse n'est pas donnée, surtout pas par la règle et le droit.

Le droit de l'État de droit serait d'une essence supérieure au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes

L'État de droit traduit l'idée nouvelle et le concept révolutionnaire d'une immanence des choses humaines, qui viendrait conférer au droit un peu de cette autorité venue d'en haut que Dieu, le roi ou la tradition détenaient jadis. En clair, **le droit de l'État de droit serait d'une essence supérieure au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, supérieure à leur liberté de choisir leurs lois, leurs mœurs et à décider de leur destin.** Au-dessus de leur choix, l'État de droit serait là pour donner toute capacité aux juristes de tenir en laisse la démocratie. L'État de droit installe le droit dans une position unique, au-dessus du suffrage universel, de la souveraineté et de la légitimité démocratique.

L'évolution en ce sens est datée et située. Pour la France, c'est le principe de supériorité des traités européens sur le droit national qui l'instaure, sur la base de l'arrêt «Corta contre Enel» de la Cour de justice européenne, en 1964, suivi du ralliement tardif du Conseil d'État (1992) et de monsieur Marceau-Long au principe, que rien sinon l'effet du temps – il le dira lui-même (voir le rappel de Jean-Pierre Chevènement dans le compte rendu du colloque de Res Publica, 2016) – ne l'obligeait à reconnaître. Effet de mode, avec quelles conséquences! C'est le coup d'État silencieux réalisé par le Conseil constitutionnel quand, en 1972, il acquiert la capacité de juger des lois en interprétant la Déclaration des droits de l'homme, ce qui lui confère un pouvoir arbitraire de censure de toute loi votée par la représentation nationale.

C'est la substitution de la «gouvernance», affaire de procédures, d'experts, de comités, au gouvernement représentatif élu au suffrage universel, l'exigence de «bonne gouvernance» portée par la Banque mondiale, le FMI, et l'Union européenne, devenant le moyen, de dessaisir les peuples de leur autonomie pour les asservir aux intérêts des multinationales des pays développés (Joseph Stiglitz, *La Grande Désillusion*, 2012). Et c'est l'introduction dans le droit français, notamment sous le ministère de madame Taubira, de maints emprunts au droit nord-américain, notamment de ses dérives les plus spécifiques issues de la question raciale outre-Atlantique.

L'effet partout à l'œuvre de l'avènement de l'État de droit se lit dans la substitution de la gouvernance au gouvernement, dans le pullulement des «autorités administratives indépendantes», dans la soumission des gouvernants à des comités d'experts, dans la dévotion obligée à des ONG et des Fondations qui ont pour seule légitimité l'argent des milliardaires qui les financent... À la fin, le dépeuplement de la démocratie conduit le juge à devenir l'ultime et seul recours contre l'arbitraire du pouvoir.

Le pouvoir du juge grandit, pas l'autonomie de la Nation

Bien sûr, l'histoire nous apprend avec éloquence dans le terrible XXe siècle quels emportements peuvent être portés par le suffrage universel, et où peut conduire le détournement de la démocratie – elle nous l'apprend surtout quand l'histoire est réécrite par les vainqueurs. Mais les observations historiques ne conjurent pas le problème politique de la nature d'un régime qui confie au droit ce qui relevait du politique, et place la liberté du peuple sous le contrôle d'instances non élues: mérite-il encore de s'appeler démocratie? Et qu'est-ce que la République soumise au droit universel? Mais la question reste sans réponse; quelle est l'Autorité, quelle est la science qui peut définir ce droit tombé tout droit du ciel des vérités éternelles? Quand le peuple et ses représentants ne votent plus les lois, où est la source de la loi? L'astuce va être de substituer à la liberté et l'autonomie collective les droits de l'individu – de refuser au collectif ce qu'il faut exiger pour l'individu. De donner à tout individu la posture d'une victime potentielle de l'État, des institutions des collectivités constituées – ce que la

figure du nouveau saint laïque qu'est le migrant va résumer à merveille. Et d'instituer juges et garants de ces droits, non pas les représentants élus des citoyens, mais les procédures, les règles et les instances précisément aveugles à la qualité de citoyen – qui ne considéreront que l'individu. Si Tocqueville avait raison de signaler dans la Constitution et la pratique politique américaine l'importance des garde-fous contre les emballlements démocratiques, et notamment la tentation du politique d'empiéter sur les affaires et les contrats privés, l'Union européenne va suivre une tout autre voie :

1. D'abord, se trouve élaboré à partir de textes lyriques dans leur formulation, littéraires dans leur rédaction, sans portée juridique (les Déclarations des droits de l'homme et du Citoyen, notamment, dont chacun rappelle qu'elles ne concernaient ni les femmes, ni les enfants, ni les esclaves, ni les peuples dits « primitifs », etc.), un droit positif que des Cours de justice et des Conseils constitutionnels doivent faire respecter ; que peuvent penser les Pères Fondateurs des États-Unis, coauteurs de la Déclaration des droits de l'homme, et dont la plupart étaient propriétaires d'esclaves, joyeusement polygames et voleurs de terre aux Indiens, de ce que l'on leur a fait dire ! Dans la réalité, les Cours constitutionnelles se voient attribuer la liberté d'interpréter la Déclaration des droits de l'homme, qui leur permet de se rendre juges de tout, arbitres de tout, et maîtres de tout.

Des candidats à l'élection, sélectionnés par une technocratie qui décide qui peut gouverner

2. Le champ du débat politique s'en retrouve treint ; **c'est l'effet le plus redoutable et le plus actuel de ce totem qu'est devenu l'État de droit ; il paralyse toute alternative, il délégitime l'opposition, il criminalise les positions adverses.** Qui critique l'État de droit et son interprétation par les institutions européennes, n'est plus un opposant politique, c'est un ennemi à éliminer du jeu. Le feuilleton qui entoure la politique intérieure de la Hongrie et de la Pologne est caractéristique à cet égard ; du point de vue des institutions européennes, au nom de l'État de droit, ils ne sont pas opposants, ils sont délinquants (l'Union européenne diligente une enquête à charge sur les influences de la Hongrie sur les

médias en Macédoine du Nord et en Serbie ; il serait intéressant qu'elle diligente la même enquête sur les influences américaines, qataries ou israéliennes sur les médias européens !). Même si les décisions contestées sont soutenues par la majorité de la population, même s'il semble difficile de considérer comme « démocratique » l'obligation faite à une Nation d'accepter sur son territoire une population que les citoyens refusent, la norme l'emporte sur le suffrage universel et la liberté politique ; faut-il ajouter que le débat n'est pas fini, qu'il ne fait même que commencer ? (La transcription en droit positif des engagements du Pacte de Marrakech sera une nouvelle occasion de confronter l'Union européenne à la pratique du coup d'État permanent du droit).

3. Enfin, la Commission se substitue partout où elle le peut aux pouvoirs nationaux contrôlés par des élus et des gouvernements et remplace le gouvernement par la gouvernance – un ensemble abstrait de règles et d'instances sans validation démocratique. Signalons, à titre d'exemple, l'intrusion de la Commission dans les politiques de santé publiques, jusqu'alors du ressort exclusif des États membres ; ou la tentative réussie de la Commission de remplacer par ses propres services la Commission chargée d'élaborer les normes en matière de transition énergétique et d'isolation des bâtiments, ou encore, pour l'élaboration de la « taxonomie », pierre de touche du Green Deal ! L'émission de la règle tend à s'autonomiser de toute instance extérieure comme elle s'est séparée du suffrage et des citoyens.

Chacun voit la dérive :

- L'État et le gouvernement se soumettent à des lois qui ont été votées, promulguées, et que les tribunaux appliquent ; nous en sommes à la séparation des pouvoirs
- L'État, le gouvernement et la Nation acceptent que des juridictions spécialisées traduisent en droit national et intègrent à leur jugement les principes à vocation universelle contenus dans la Déclaration des droits de l'homme, et en fassent le pilier de l'ordre juridique ; nous en sommes aux droits de l'homme.
- L'État, le gouvernement, la Nation et le peuple entendu comme la communauté des nationaux acceptent que des institutions supranationales, des traités et des directives, jugés par des Cours supranationales, décident du champ ouvert à leurs débats et à leurs votes, et puissent invalider

les décisions du suffrage universel ou les choix gouvernementaux, en fonction de principes, de valeurs, non traduits en droit positif et interprétés par des instances extérieures, non élues et non publiques. Nous en sommes à la gouvernance, consacrée principe central de l'Union européenne par le « Traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'UE » entré en vigueur le 1er janvier 2013 (François Hollande qui avait promis avant son élection de s'y opposer le ratifia aussitôt, confirmant la trahison constante de la Nation par les socialistes).

- L'État de droit est peut-être un coup d'État du droit, il est plus sûrement l'organisation de l'impuissance de l'État, de la paralysie de l'exécutif et du dessaisissement des citoyens. En prétendant assurer le respect des principes démocratiques, il limite considérablement les manifestations de la démocratie, la première étant le suffrage universel, jusqu'à les invalider. À sa manière, en plaçant des principes et des valeurs au-dessus du vote et des Nations, il recrée une autre forme d'hétéronomie.

Que sont ces principes que nous n'avons jamais votés et qui s'imposent à nous sur notre territoire ?

Quel Français, quel Européen, a jamais voté pour l'ouverture des frontières à l'immigration de masse, pour les traités de libre-échange, pour la privatisation des services publics ? En étouffant les formes démocratiques, c'est la démocratie qui meurt.

- L'État de droit, en même temps qu'il invalide le suffrage universel et tétanise l'État, donne un pouvoir quasiment sans partage ni contrôle aux institutions qui le définissent et valident son application. Commission européenne, Cour de Justice européenne, Cour européenne des Droits de l'Homme, Conseil Constitutionnel, se voient investis d'un pouvoir supranational sans contre-pouvoir – qui peut aller contre l'État de droit ? Qui, aujourd'hui, peut défendre l'absolutisme, l'autoritarisme et la raison d'État ? L'expression la plus violente de ce que les institutions européennes interprètent comme l'État de droit se traduit dans leur peur panique des référendums, et dans la pression permanente pour soustraire au débat et au vote le plus de sujets possibles, de la politique commerciale, monopole de la Commission, au contrôle des migrants, que

tout est fait pour imposer aux États membres sans eux ou contre eux, et surtout, sans que les peuples européens aient à se prononcer. Chacun sent bien que la seule idée d'un référendum sur l'immigration est ressentie comme un crime contre l'État de droit – quoi, demander aux Français de décider de ce qui les concerne ? Mais la question : qui a autorisé pour en décider à leur place se heurte à un silence gêné. La seule réponse réaliste étant : faisons comme s'il n'y avait pas de problème ! L'Union européenne se rend-elle compte de ce qui arrive ? Dans la logique de la CECA, du marché intérieur, de l'élargissement, jamais les Britanniques ne pouvaient sortir d'une Union qui leur assurait une part majeure de leur commerce international et un gain de croissance ; comment expliquer qu'ils aient préféré le contrôle de leurs frontières et de leurs lois à l'argent ? La même logique ressurgit en 2020 quand il est question de rendre l'octroi d'aides conditionnel au respect de principes, de valeurs et de traités européens ; l'Union donne assez d'argent aux Polonais et aux Hongrois pour qu'ils se couchent, voilà l'opinion du système bruxellois, un système dans lequel tout s'achète – mais rien ne dit que les Polonais, les Hongrois, et d'autres plus discrets, mais prêts à les rejoindre, accepteront de perdre leur autonomie politique pour des euros, même par milliards ! Et qu'en pensent par exemple les Espagnols, est-ce que l'accord sur l'indépendance de la Catalogne est affaire d'euros, ou affaire de choix politique de l'Espagne, et d'elle seule ? Le conflit est clair. L'Union européenne repose sur la dépolitisation, la sortie du politique, par le droit, la destruction des Nations par l'État de droit et la dissolution du citoyen dans le grand tout informe, par les droits de l'individu. Elle vit toujours à l'heure de la fin de l'histoire, dans le rêve ou le cauchemar d'un monde sorti du politique, sorti des affrontements, donc de la diversité – le monde uniforme des marchés, des cours de Bourse et de l'argent. Elle s'accroche de toutes ses forces à cette vision que le cours du monde dément avec véhémence ; un Allemand, un Croate, comme un Afghane ou un Somalien, ne sont que des individus définis par leurs droits, rien ne les distingue, ce sont les mêmes, et toute séparation ne serait que discrimination, tout traitement différencié, racisme avéré et toute préférence d'une Nation pour ses citoyens, entorse à l'État de droit.

3 / L'Europe contre l'Europe, le droit contre le droit

Comme l'a écrit le premier ministre polonais Mateusz Morawiecki dans une tribune publiée par le journal *Le Monde* (9 décembre 2020), les réticences de l'Union à accepter la diversité des systèmes juridiques et constitutionnels enracinés dans l'histoire et les traditions des différents pays sont une menace pour la démocratie et pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; et constituent un détournement du droit.

L'actualité est féconde en exemples des dérives auxquelles peut donner lieu la notion de respect de l'État de droit, en matière d'ingérence dans les affaires intérieures des Nations (à propos de la remise en cause du droit à l'avortement en Pologne, du contrôle des ingérences étrangères en Hongrie, etc.), comme de lourdeurs et lenteurs procédurales qu'elle provoque dans les situations de crise intérieure ou internationale (Crimée, Haut-Karabagh, Covid-19), et surtout d'inadéquation à l'appréciation et l'action politique dans les domaines de la sécurité, de la défense, et de l'identité des Nations européennes (chantage de la Turquie, ingérence de l'OTAN, etc.). L'État de droit entend donner à la règle le contrôle du politique. **Face à tout événement, la règle, la règle seule, toute la règle et rien que la règle donne la réponse.** Beau, mais court. En définitive, le juge règne, qui peut paralyser toute action politique, quelle que soit la majorité qui la soutienne – certains magistrats s'en félicitent ouvertement, inconscients du risque qu'ils prennent en défiant l'équilibre des pouvoirs. Car le chemin est rapide de l'État de droit au droit contre l'État et contre la Nation; un chemin contre lequel le général de Gaulle avait mis en garde son garde des Sceaux, ministre de la Justice, Jean Foyer!

Nul n'abandonne sans frais la raison d'État. Et qu'est-ce qu'un pouvoir politique qui renonce à disposer de l'État d'urgence? La réponse, formulée par Carl Schmitt, est claire; il renonce au pouvoir. Le débat est au cœur de l'Union européenne, des menaces de paralysie institutionnelle (conditionnalité des aides, règle de l'unanimité, etc.), résultant de la rébellion larvée de pays qui ne sont

pas prêts à tout abandonner de leur souveraineté contre les fonds de l'Union européenne. Ce débat porte sur l'essentiel; les limites du suffrage universel, du débat public et du choix politique. Libres, oui, mais jusqu'où? Il porte sur la définition de la démocratie; grands principes universels ou souveraineté du peuple autonome? Et tout autant, sur son exercice concret; jusqu'où une alternative politique est-elle autorisée, à partir d'où est-elle interdite, et qui en décide? La manière dont le parti «Aube Dorée» a été éliminé de la scène politique grecque est tout aussi instructive que la manière dont les pays d'Europe de l'Ouest ne savent pas éliminer les organisations islamistes radicales. Une démocratie dirigée, contrôlée, guidée, est-elle encore une démocratie?

Qu'elles soient d'origine financière, géopolitique ou sociale, les crises ne sont pas favorables à l'État de droit

Elles mettent à rude épreuve ses principes tout autant que ses procédures. Elles en appellent à la raison d'État, qui est au-dessus du droit en ce que d'elle, dépend la survie de la communauté. Quand la survie est en jeu, les règles s'effacent devant la volonté de vivre; ce qui est vrai de chaque individu l'est autant et davantage des Nations, et Carl Schmitt a posé aussi bien que Henry Kissinger la question ultime: l'Europe, quel numéro de téléphone? L'effacement spectaculaire de l'Union européenne et tout aussi bien des Nations européennes de tous les théâtres d'opération dans le monde (de l'Asie centrale au Proche-Orient et de l'Iran à la corne de l'Afrique, à l'exception du Sahel) n'est pas sans lien avec un attachement à des règles, des procédures, des intentions, sorties de toute pertinence concrète. L'État de droit au-dessus des Nations et des États; la formule est datée. Elle a vieilli, et mal vieilli. Dans l'idéal, elle peut convenir à un monde sorti de l'histoire, dans lequel la fonction du politique et de l'État peut, ou pourrait, en effet se réduire à vérifier la bonne application de la règle. Chacun voit en revanche que dans un monde en mouve-

ment, où les rapports de force, la puissance, la violence, sont présents dans tous les rapports internationaux, la politique de la règle est de peu de secours, par exemple quand un million de migrants sont conduits par les Turcs aux portes de la Grèce, quand les agences américaines espionnent jusqu'aux portables des dirigeants européens, ou bien quand des actes terroristes répétés sont le fait de migrants illégalement présents sur le sol d'une Nation européenne et facilités par des réseaux implicitement complices mais juridiquement irresponsables. Bien vite, s'impose le jugement appliqué aux moralistes disciples de Kant: «ils ont les mains pures, mais ils n'ont pas de mains». La nouvelle conflictualité, étendue sans cesse à de nouveaux terrains d'affrontement, est proche d'être fatale.

Ce n'est pas seulement l'urgence qui rend la politique de la règle inopérante; ce sont les limites qu'elle impose à la décision et à l'action quand la situation est précisément hors limites; et c'est la sortie de toutes les conventions et, précisément, de toutes les règles qu'appelle la confrontation avec l'ennemi – quand la question est celle de la survie, telle qu'elle se pose dans la confrontation avec l'Islam radical, avec les migrations de peuplement, avec les religions meurtrières. Voilà pourquoi il n'est pas faux de considérer que l'Europe de la règle, l'Europe de l'État de droit, dans certaines circonstances condamne les Nations à l'impuissance, et devient à elle-même sa pire menace. L'État de droit, quand il devient dogme, est d'abord paralysie de l'action, lenteur de la décision, incapacité à trancher dans le vif; comme le carabinier de la chanson, il a toutes les chances d'arriver quand l'affaire est finie!

L'Europe contre l'Europe; terrorisme, conflits géopolitiques, affrontements de puissance ne sont pas seuls à mettre en lumière les limites de ce qui est devenu une idéologie au service d'un pouvoir qui ne s'avoue pas. Car l'application de l'État de droit et le totalitarisme des Droits de l'Homme perturbent d'une autre manière la marche des Nations européennes. Si les exemples viennent d'abord de la politique étrangère et

sécuritaire, il n'est pas inutile de les rechercher aussi dans les interprétations que la Cour de Justice européenne de Luxembourg rend arrêt après arrêt dans le domaine social et dans le domaine économique.

L'État de droit consacre les Droits de l'homme. Dans le domaine social, l'interprétation constante accorde la prééminence à l'individu sur le citoyen. Pour la comprendre, il est intéressant de suivre Alain Supiot, avec et avant bien d'autres, pour analyser les constantes des décisions de la Cour européenne de Justice de Luxembourg.

L'Europe de la règle, l'Europe de l'État de droit, dans certaines circonstances, condamne les Nations à l'impuissance et devient elle-même sa pire menace

C'est le principe de mobilité transnationale. L'exemple partout commenté est celui du fameux arrêt *Bosman*, rendu le 15 décembre 1995 par la Cour de Justice des Communautés européennes, du nom de ce footballeur qui avait porté plainte contre un club qui voulait bloquer son transfert vers un club européen étranger. Il est exemplaire; un joueur est un produit comme un autre sur le marché mondial, rien ne doit pouvoir entraver la négociation de son prix et l'accès au marché prime toute considération d'origine, toute préférence locale ou nationale. Le modèle de l'économie du football et du sport qui est né de cet arrêt s'illustre chaque année par les sommes vertigineuses négociées pour les transferts des joueurs, de la ville ou du village! Et comment appeler autrement que mercenaires les sportifs qui endossent les couleurs qui paient le plus, et dont l'appartenance à un club, une ville, une équipe, n'est plus conditionnée que par l'argent? À cet égard, rien d'étonnant à ce que les arrêts de la Cour pénalisent les États qui veulent contrôler les migrations; instaurer un marché mondial des hommes est la conséquence inattendue, mais directe, de la soumission des États au droit des individus. **Le principe appliqué par la Cour est qu'un homme peut se vendre s'il en est d'accord; à chacun de considérer le progrès accompli!**

Ensuite, le principe de séparation de l'individu de tout collectif qui conduit à l'inversion de la hié-

La Cour choisit systématiquement l'individu contre le citoyen, et la mobilité marchande contre l'appartenance civique.

Le fossé se creuse entre une Europe de l'Est qui a conquis sa liberté en voulant conserver sa religion et ses valeurs traditionnelles, et une Europe de l'Ouest qui croit s'être libérée de la religion et de la tradition.



rarchie du droit; l'intérêt individuel passe avant l'intérêt collectif, le privé avant le public, le pouvoir normatif se privatise. Au sein de l'Union européenne, se met en place « un dispositif d'asservissement des États à la gouvernance par les nombres » (Alain Supiot). La jurisprudence européenne constante identifie l'intérêt de l'Union aux libertés économiques et tend à débouter toute action collective, syndicale par exemple, à donner tort à tout groupe constitué, pour que l'individu ait gain de cause et que prévale le droit des contrats. Alain Supiot fournit des exemples frappants du biais constant de la Cour de Justice européenne à cet égard, notamment dans le domaine du droit du travail. C'est ainsi que l'arrêt « Viking » légitime les pavillons de complaisance comme effet de la liberté d'établissement. C'est ainsi que les monopoles de service public ne sont tolérés que par exception à la règle générale de la liberté économique. C'est ainsi qu'au nom du droit de la concurrence (!) la Cour a interdit une grève qui

avait pour but d'exiger le respect des minima sociaux de la part d'une entreprise implantée dans différents pays européens; la Cour légitimait ainsi clairement la concurrence fiscale et sociale à l'intérieur de l'Union européenne! La jurisprudence européenne, hostile aux accords conventionnels au profit des contrats, en revient à la loi Le Chapelier (1792) pour remettre en cause les corps intermédiaires et saper leur légitimité. À quoi d'autre répond l'interdiction de réserver les marchés locaux aux producteurs locaux, ou les compétitions locales ou régionales aux concurrents locaux ou régionaux? Ceux qui disent: « réduction des droits syndicaux » ont tort, c'est de l'augmentation des droits de l'individu dont il s'agit; ceux qui disent « globalisation » ont tort. C'est d'extraction de l'individu hors de son pays, de son lieu d'origine, comme de toutes les déterminations, qu'il s'agit.

La négation de la diversité des mœurs, des cultures, des histoires, et de la géographie, est au cœur d'un État de droit qui se veut universel.

C'est le fossé qui se creuse entre une Europe de l'Est qui a conquis sa liberté en voulant conserver sa religion et ses valeurs traditionnelles, et une Europe de l'Ouest qui croit s'être libérée de la religion et de la tradition. C'est le gouffre qui menace une Union européenne qui nie ses racines chrétiennes, fait droit aux minorités tapageuses contre l'ordre social et les traditions locales, et écrase toute diversité nationale au nom de la diversité des individus. Ajoutons que le principe selon lequel il suffit de payer pour que les nouveaux membres de l'Union se plient aux exigences de l'État de droit n'est passans rencontrer des limites; l'histoire dira si elles sont atteintes.

La mise en place de l'homme hors sol, de l'homme privé de ce qui fait de lui une personne, un homme sans qualité, celui qui ne résiste pas, se poursuit. L'État de droit ouvre la porte à ces dérives du droit économique venues d'Amérique que sont les doctrines « Law and economics », « economic property rights » et encore « Legal Breach of contracts » qui font du droit un moyen de l'économie et une annexe des marchés financiers.

L'histoire longue des libertés, liberté politique, celle des Anciens, liberté de l'individu, celle des modernes, viendrait-elle s'échouer au pied du Marché, nouveau maître du monde?

4 / Pour une démocratie renouvelée

Pourquoi voter et quelle est la valeur de la citoyenneté? Depuis Jean Bodin et la Guerre de Trente ans l'Europe avait confié au principe de souveraineté le soin de régler les relations entre États. L'État de droit et la politique de la règle transforment cette situation. Au prix d'un mensonge; c'est Truman et Staline qui sont les vrais fondateurs de l'Europe, et c'est la souveraineté américaine qui permet à l'Europe d'oublier le défi de la souveraineté. Le culte de la règle contre la politique, la puissance et l'indépendance, peut à tout moment se révéler d'une fragilité dangereuse. Nous sommes à ce moment où la question ne peut plus être repoussée plus longtemps. Qu'est-ce qu'un État qui se soumet à l'État de droit?

La question posée est celle de la compatibilité de l'État de droit, de cette forme d'immanence juridique dans les sociétés humaines, et de la démocratie – du pouvoir du peuple de faire ses lois et de choisir son destin. La confusion ambiante veut qu'État de droit et démocratie soient synonymes. Il n'en est rien, et les dérives de l'État de droit peuvent constituer une atteinte à la démocratie qui fasse signe vers des gouvernements autoritaires.

La question est très largement spécifique à l'Europe; comme l'observe Luuk Van Middlehart (opus cité), les États-Unis sont pris dans le débat entre le droit et la force, les Russes entre la force et la force, tandis que les Européens opposent le droit au droit. Insondable querelle et dispute sans fin! La question posée est celle de l'autonomie et du sens contemporain de cette notion fondamentale de la République et de nos démocraties. La version correcte est que les Lumières ont donné sa forme et son contenu à un moment parti de la Renaissance, et qui va donner à chaque peuple la liberté de faire ses lois et de choisir son destin. L'autonomie commence quand la loi de Dieu, celle du Roi ou de la tradition, laisse le ciel, le trône ou la mémoire vides et quand chacun prend le pouvoir sur soi. Sa traduction politique est le gouvernement du peuple par le peuple, c'est la liberté politique qui prend forme avec le suffrage universel, la théorie de la représentation, le principe majoritaire. L'autonomie des sociétés humaines s'exprime par la diversité des institu-

Le culte de la règle contre la politique, la puissance et l'indépendance, peut à tout moment se révéler d'une fragilité dangereuse.

tions, des régimes politiques et des lois, et peu y trouvent à redire. La liberté politique produit la diversité collective comme l'arbre produit ses fruits. Voilà ce contre quoi se dresse l'Union européenne.

La question politique est devant nous

Pour « une Europe qui protège » (Donald Tusk), si « nous voulons pour de bon reprendre notre destin en mains » (Angela Merkel, 28 mai 2017) voire « une souveraineté européenne » (Emmanuel Macron), la distinction entre ceux qui en sont et ceux qui n'en sont pas est centrale. **Ce n'est pas le moindre défaut de l'État de droit de ne jamais répondre par la civilisation, l'histoire et la géographie à la définition substantielle de qui est européen?** Et de qu'est-ce que l'Europe? Et donc de n'avoir rien à dire ni sur la frontière extérieure de l'Europe, ni sur l'identité européenne, ni sur le projet politique de l'Europe. En définitive, l'État de droit ne vaut que si les citoyens sont consultés, écoutés et libres de voter les lois de leur Nation et s'il est le moyen de leur autonomie face aux forces diverses qui entendent les conformer à des modèles venus d'en haut, étrangers à la réalité vivante de leur pays. L'État de droit est l'État d'une Nation où les citoyens exercent le contrôle sur la conduite des affaires publiques et de l'État lui-même. L'Union européenne est loin de s'appliquer à elle-même les principes qu'elle veut imposer aux autres. Le sujet de l'autonomie retrouvée des peuples européens ne peut manquer d'être au cœur de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. S'il devait être oublié, la conférence ne serait ni d'Europe, ni d'avenir.

NOTES

1. Droit administratif général • par Gilles Lebreton • éd. Dalloz, 2019.
2. The Plunder of the Commons • Guy Standing • Pelican Book, 2019

«Vous aussi, vous vous êtes intéressé au monde.
C'était il y a longtemps.»

Michel Houellebecq, *Extension du domaine de la lutte*

62 Questions sur l'Afrique des Grands Lacs
Paul Kagame, la part de ténèbres
d'un dictateur adulé

LE DOSSIER D'IDÉES

80 Que devient l'Amérique ?
La perspective du Bas-Empire

Enfer ou paradis ? Questions sur l'Afrique des Grands Lacs

C'était « la Suisse » de l'Afrique. Des lacs enchâssés entre des volcans bleus, des forêts à perte de vue, et partout, fécondées par les coulées de lave, des terres où tout pousse, des terres qui ont pu longtemps faire vivre les densités les plus élevées d'Afrique – un jardin suffit à nourrir une famille. Ajoutons un climat humide, tempéré sur les hauteurs, et l'on aura l'image de ce qui aurait dû être un paradis, avant que la folie des hommes, la pression démographique et les enjeux de pouvoir ne le transforment en enfer. Le Rwanda est l'un des pays au monde tristement entré dans l'histoire pour le génocide, ou plutôt les génocides, qui ont été commis par des fractions rivales de la population, attisées par les intérêts des anciennes puissances coloniales comme par des nouveaux venus soucieux de les évincer. De ce jeu, la France n'est pas sortie gagnante, encore moins quand un front uni s'est déployé pour l'accuser de complicité dans le génocide des Tutsis. Front uni qui a jusqu'à ce jour empêché les enquêtes impartiales sur la provenance du missile qui a abattu l'avion transportant le président Habyarimana, et qui marqua le début des massacres; front uni pour charger les militaires français et la politique africaine du président Mitterrand, contre des éléments probants apportés par les militaires présents et peu à peu confirmés par les enquêtes internationales en cours et les dépositions des témoins – de ceux qui ont pu et qui osent parler au moins. Car tout indique qu'une terreur a succédé à une autre terreur, cette fois avec la complicité active et organisée des puissances qui sont parvenues à éliminer la France d'un pays qui fut francophone, et à faire apparaître comme sauveurs des dirigeants politiques dont beaucoup sont probablement responsables ou complices de massacres que certains considèrent comme un second génocide. Nous avons donné la parole à un grand connaisseur de la région et de ses enjeux. Son travail d'enquête et de recoupement, mené à bien malgré les remarquables opérations de communication réalisées au bénéfice du président Kagamé, opérations qui lui ont attiré de remarquables complicités y compris en France, méritait d'être porté à la réflexion des lecteurs d'IDées.



Arrivé au pouvoir il y a 26 ans sur les ruines du dernier génocide du XX^e siècle, Paul Kagame jouit d'une image prestigieuse, en dépit de violations massives des droits de l'homme commises au Rwanda et en République Démocratique du Congo. Mais la bonne étoile de l'inamovible président rwandais commence à pâlir.

Le Rwanda de Kagame

La part de ténèbres d'un dictateur adulé

Par Hubert Calt

Le vent est-il en train de tourner pour Paul Kagame ? Passées totalement inaperçues au mois d'avril dernier, en pleine explosion de la pandémie de Covid-19, deux notes signées respectivement par les représentants du Royaume-Uni et des États-Unis aux Nations Unies protestaient contre un amendement apporté à la résolution 58/234 de l'ONU en janvier 2018. Lequel faisait du 7 avril non plus la « Journée internationale de réflexion sur le génocide au Rwanda » mais celle, exclusive, du « génocide des Tutsis ».

« Les États-Unis sont préoccupés par le fait que [ces] changements restreignent le champ de la résolution au génocide contre les Tutsis au Rwanda et ne parviennent pas à saisir pleinement l'ampleur de la violence qui a été commise contre d'autres groupes », écrit ainsi l'ambassadrice américaine Kelly Craft. « De nombreux Hutus et d'autres [dont des membres de la minorité Twa, NDLR] ont également été tués pendant le génocide, y compris ceux assassinés pour leur opposition aux atrocités qui étaient commises. Ne pas honorer et se souvenir de ces victimes présente une image incomplète de cette partie sombre de l'histoire », ajoute-t-elle.

Au mois de septembre dernier, c'était au tour de l'ambassadeur US Mike Hammer, en poste à Kinshasa (République Démocratique du Congo), de soutenir les efforts du docteur Denis Mukwege, prix Nobel de la paix 2018, pour exhumer le rapport *Mapping* publié par l'ONU en 2010, et qui accuse les troupes militaires de Paul Kagame de « crimes contre l'humanité » perpétrés en RDC contre les populations Hutu, voire d'un possible « génocide ».



En cette fin août 1994, le nouveau gouvernement rwandais et la Minuar, la mission de l'ONU déployée au « pays des mille collines », ont installé leurs bureaux à l'hôtel Méridien situé dans la capitale Kigali. Partout dans la ville flotte encore une odeur de cadavre putréfié, plus d'un mois après la fin du dernier génocide du XX^e siècle, qui a fait entre 800 000 et 1 million de morts en à peine 100 jours selon les Nations Unies.

Plusieurs facteurs expliquent ces hausses de ton de la position anglo-américaine, pourtant soutien de la première heure de Paul Kagame : les réformes constitutionnelles qui permettent à ce dernier de se maintenir au pouvoir encore jusqu'en 2034 au moins, la répression féroce qui frappe au Rwanda et parfois même à l'étranger, la moindre trace d'opposition politique. Mais c'est surtout la publication de plusieurs articles dans le prestigieux *Journal of Genocide Research*, en janvier 2020, qui a changé la donne. Difficilement accessibles au grand public en raison de leur coût prohibitif, ces études réalisées par des experts de renommée internationale (à l'instar d'André Guichaoua ou de Jens Meierhenrich) ont néanmoins largement circulé dans les cercles académiques et diplomatiques. À des années lumières de la propagande de Kigali, qui assène que plus d'un million de Tutsis ont été exterminés entre avril et juillet 1994, elles chiffrent autour de 500 000 le

nombre de victimes au sein de cette ethnie minoritaire, qui composait entre 10 et 15% de la population rwandaise en 1990...

Entre 800 000 et 1 million de morts en à peine cent jours

Pour comprendre l'insoluble dichotomie entre ces travaux universitaires et les estimations de l'une des plus féroces dictatures du continent africain, régulièrement citée en exemple de «bonne gouvernance» ou de *leadership* en Occident, il faut remonter près de 26 ans en arrière.

En cette fin août 1994, le nouveau gouvernement rwandais et la Minuar, la mission de l'ONU déployée au «pays des mille collines», ont installé leurs bureaux à l'hôtel Méridien situé dans la capitale Kigali. Partout dans la ville flotte encore une odeur de cadavre putréfié, plus d'un mois après la fin du dernier génocide du

«Prenez-nous, mais ne nous tuez pas», crient-elles. On leur répond : «On se moque de vous prendre, les filles hutus sont plus jolies. Mais vous êtes de trop.» Et on met le feu aux cheveux.

XX^e siècle, qui a fait entre 800 000 et 1 million de morts en à peine cent jours. Le pouvoir, le vrai, s'exerce pourtant à une poignée de kilomètres, là où Paul Kagame, chef militaire de l'Armée populaire rwandaise (APR), branche militaire du Front patriotique rwandais (FPR) a établi son quartier général. Aux abords du Camp Kigali, des Toyota tout-terrain, fusil-mitrailleur en position tenus par des gamins anglophones dont le plus jeune a à peine 15 ans, sécurisent la venue d'une délégation américaine auprès du général Kagame. Bottes hautes en cuir et treillis, fines lunettes d'intellectuel et éternel look austère, le vainqueur de la guerre a les faveurs de Washington et reçoit les médias du monde entier. En quête d'un héros positif et d'un peu de lumière, dans un pays détruit qui a plongé au cœur des ténèbres, les journalistes se pressent autour de lui, comme cet envoyé spécial de l'hebdomadaire français *Jeune Afrique* qui l'interview le lendemain⁽¹⁾. «Ceux qui ont peur ont du sang sur les mains», explique le général à propos des réfugiés hutus qui ont fui son offensive militaire par centaines de milliers en Tanzanie, au Burundi, en Zambie, en Angola, et surtout au Zaïre du maréchal Mobutu.

Né le 23 octobre 1957 sur la colline de Nyaturovu dans le sud du Rwanda, Paul Kagame, lui, n'a peur de rien ni de personne. Ses parents de lignée royale, issus de la minorité Tutsi, ont fui en Ouganda après la «révolution sociale» de 1959, quand la majorité hutu, encouragée par le colonisateur belge, décide de renverser la monarchie et de se venger des anciens «maîtres» en multipliant persécutions et pogroms.

«On sait que les premiers [Hutus] ont pratiquement éliminé les seconds [Tutsis] de tous les postes de responsabilité dans le pays depuis 1959», note Le Monde dans son édition du 17 janvier 1964. Le correspondant du quotidien français à Butare ajoute : «Les Tutsis évolués (sic) sont systématiquement arrêtés» et en certains points du pays, «on procède à l'extermination» de leur communauté à bas bruit. Le 11 février de la même année, l'envoyé spécial de *France Soir* cite un ministre hutu qui lui déclare tranquillement : «Nous avons mis hors d'état de nuire à peine mille *Inienzy* (cafards)», quand des sources indépendantes feront état de plusieurs milliers de Tutsis massacrés. Dans certains endroits, précise le journal, des Hutus, «par haine, ont laissé les corps pourrir sur place. (...) à la vérité, [ils]

n'éprouvent pas de regret, ni de honte. Ailleurs, il y a quelques jours, la foule s'attroupe autour de deux assistantes sociales tutsis. On leur arrose la tête de pétrole. «Prenez-nous, mais ne nous tuez pas», crient-elles. On leur répond : «On se moque de vous prendre, les filles hutus sont plus jolies. Mais vous êtes de trop.» Et on met le feu aux cheveux. Un missionnaire européen ajoute : «Vous savez, l'on peut tuer à cent mètres de chez vous et vous ne vous rendez compte de rien, tellement la besogne est faite rapidement, discrètement. Dans les lieux de massacres massifs, il y avait trois équipes qui opéraient : la première pour ramasser les Tutsis et les transporter au lieu d'exécution, la seconde pour les tuer, la troisième pour faire disparaître les cadavres dans des fosses communes ou dans les rivières.» Sans espoir de retour à moins de peser comme un citoyen de seconde zone – l'ethnie étant spécifiée sur les cartes d'identité – les Tutsis de la diaspora s'organisent et tentent de peser politiquement à travers la «Rwandese Alliance for National Unity» (RANU), ancêtre du FPR.

Un des leaders politiques les plus influents d'Afrique de l'Est

Comme de nombreux jeunes de la RANU, Paul Kagame rejoint à l'âge de 22 ans la guérilla d'inspiration autant marxiste qu'anticolonialiste de Yoweri Museveni (futur président ougandais) et sa «National Resistance Army» (NRA), qui part en guerre contre la dictature d'Idi Amin Dada (1979), puis celle de Milton Obote (1985), avant d'en installer une autre à son tour⁽²⁾.

«L'Ouganda des années 1970-1980 est une jungle parsemée de cadavres où tout le monde trahit tout le monde», écrit Gérard Prunier, spécialiste du pays et familier de la guérilla de Museveni dont il fréquente les maquis. Selon l'historien, qui a publié un long portrait de Kagame pour le compte de l'Institut Montaigne, ce dernier s'illustre à l'heure où Amnesty International réclame en 1987 la création d'une justice adaptée pour traiter les captifs qui portent des marques de sévices. Et lorsqu'il prend la tête d'un tribunal itinérant pour remettre de l'ordre, les cadavres ne montreront plus de signes de torture : «L'homme est froid et sans pitié, mais il est terriblement efficace».

«Il [Kagame] était craint parce qu'il exerçait ses fonctions par la terreur. L'importance accordée aux services

de renseignement faisait que beaucoup des Rwandais au sein de la NRA le considéraient comme le plus important dans la hiérarchie militaire après Fred Rwigema».

Il devient ensuite l'une des pièces maîtresses des services de renseignement ougandais. Paul Kagame «était chargé du personnel et de l'administration de la DMI (Directorate of Military Intelligence) en Ouganda, assure Abdul Ruzibiza, un ancien lieutenant rwandais de l'armée de Kagame, dont le livre *Rwanda, l'histoire secrète* paru en 2005 aux éditions Panama, détaille les crimes commis depuis 1990 par le FPR: «Il était craint parce qu'il exerçait ses fonctions par la terreur. L'importance accordée aux services de renseignement faisait que beaucoup des Rwandais au sein de la NRA le considéraient comme le plus important dans la hiérarchie militaire après Fred Rwigema», vice-ministre de la Défense et homme de confiance de Yoweri Museveni. Une note confidentielle du Département d'État datée d'octobre 1994 confirme les responsabilités de Kagame au sein de l'armée ougandaise à partir de 1987, de même que son stage effectué dans l'armée américaine à Fort Leavenworth, Kansas en 1990, et brosse de lui ce succinct portrait psychologique: «Alors qu'il était étudiant au USACGSC (US Staff Command College), il était décrit comme extrêmement intelligent, clairvoyant, malin et altruiste. Catholique pratiquant, il apprécie d'être traité comme un égal, avec respect, et n'aime pas être «sermonné» par les représentants d'un gouvernement occidental. La meilleure méthode pour gagner sa confiance est de le traiter avec une courtoisie professionnelle et de mettre en avant les valeurs familiales, de loyauté, et de professionnalisme.» En raison de ses «qualités personnelles», conclut le mémo, «Kagame deviendra sans le moindre doute l'un des leaders politiques les plus influents d'Afrique de l'Est».

Fred Rwigema, la face positive du Front Patriotique Rwandais

Exactement quatre ans avant la rédaction de cette note prophétique, le 1^{er} octobre 1990, près de 3000 soldats tutsis de l'armée ougandaise désertent, avec la bienveillance de Yoweri Museveni et avec ses armes et ses équipements pour attaquer le Rwanda, sous le commandement de Fred Rwigema. Charismatique, réputé fin tacticien et particulièrement aguerri grâce à ses années de guérilla ougandaise, Rwigema représente alors la face positive d'un Front Patriotique Rwandais qui tente de se poser en alternative politique crédible au régime de parti unique du président Hutu rwandais Juvenal Habyarimana. «Rwigema était parmi les très rares per-



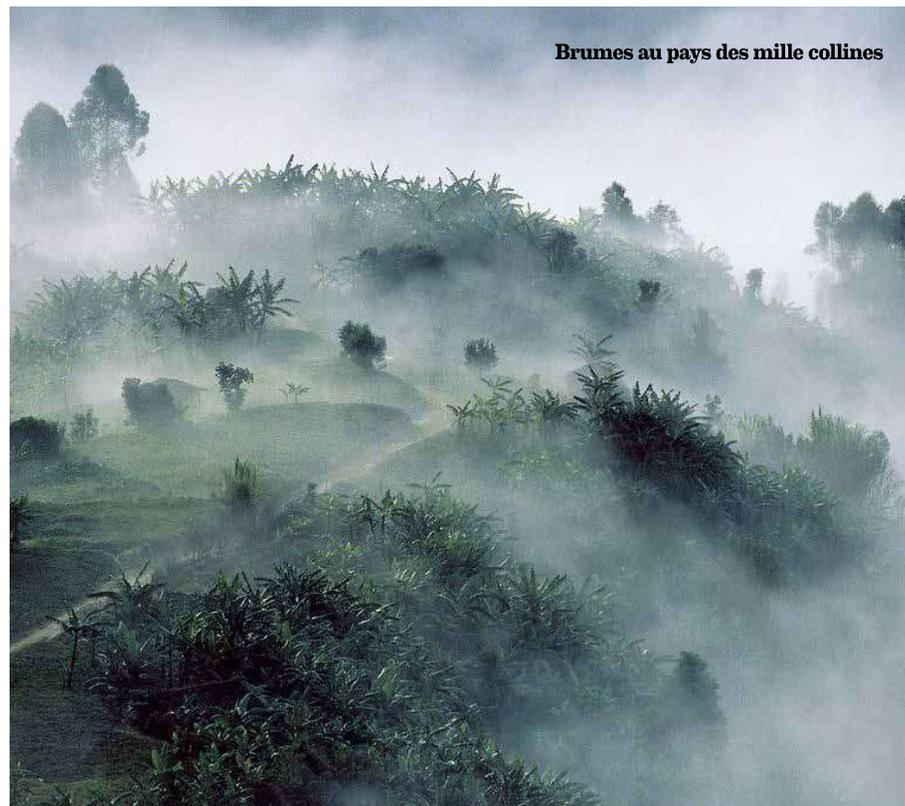
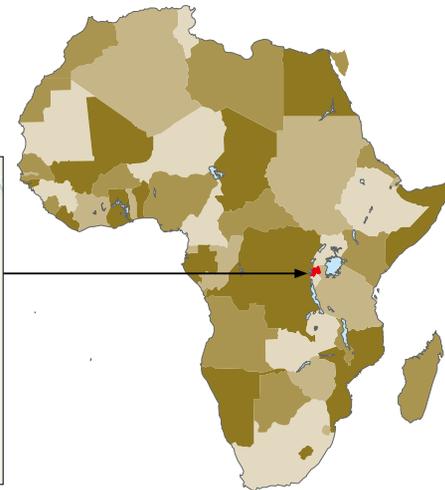
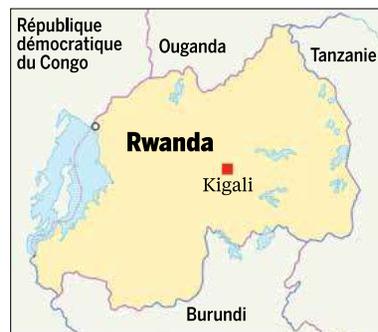
« Extrêmement intelligent, clairvoyant, malin et altruiste. Catholique pratiquant, il apprécie d'être traité comme un égal, avec respect, et n'aime pas être «sermonné» par les représentants d'un gouvernement occidental. La meilleure méthode pour gagner sa confiance est de le traiter avec une courtoisie professionnelle et de mettre en avant les valeurs familiales, de loyauté, et de professionnalisme. »

Rapport du stage effectué par Kagame dans l'armée américaine à Fort Leavenworth, Kansas en 1990

sonnes [au sein du FPR, N.D.L.R.] à dépasser le critère ethnique; en raison de sa magnanimité, il avait tiré un trait sur ce problème et pensait rechercher le bonheur des Rwandais dans son action», estime le déserteur Abdul Ruzibiza. À ce titre, «[Rwigema] voulait à tout prix s'emparer d'une zone inhabitée pour ne pas être accusé de massacrer la population.»

Mais le chef militaire du FPR meurt dès le premier jour de l'offensive, dans des circonstances encore non élucidées, et le président ougandais Yoweri Museveni désigne Paul Kagame pour le remplacer à la tête des opérations militaires. Sur le front politique, le parti est dirigé par le colonel Kanyarengwe, un ancien ministre de l'intérieur hutu de Juvénal Habyarimana, exilé en 1981 après une tentative ratée de coup d'État. Ancien partisan de l'élimination physique de tous les Tutsis, sa présence purement formelle à la tête du Front permet de maintenir l'illusion d'un parti pluriethnique.

Face à une armée rwandaise peu aguerrie et mal commandée, celle de Kagame, forte du soutien logistique apporté par l'Ouganda, s'impose comme un redoutable adversaire. Et seule l'aide de la France, liée au régime d'Habyarimana par des accords d'assistance militaire, permet de repousser l'offensive. Sur instruction du président français François Mitterrand, qui juge l'offensive du FPR comme une agression étrangère soutenue par la sphère d'influence anglo-saxonne, Paris ne se contente pas de fournir équipements et formations à l'État-Major rwandais: des commandos sont envoyés en mission de reconnaissance à l'intérieur des lignes du FPR, jusqu'au cœur de sa base arrière ougandaise.



Son chef d'État-Major Christian Quesnot, en poste pendant le génocide de 1994, considère le parti de Paul Kagame comme le « plus fasciste qu'il ait vu en Afrique », et assimile ses membres à des « Khmers noirs ».

Le régime Hutu de Juvénal Habyarimana, est tiraillé entre une opposition favorable à un partage du pouvoir avec le FPR, et l'aile ultra radicale de sa majorité qui ne cache pas ses intentions génocidaires. Chef de la mission de coopération militaire au Rwanda, le général français Jean Varret raconte un échange survenu au cours du mois de novembre 1990 avec le chef d'État-Major de la gendarmerie rwandaise, le colonel Pierre-Célestin Rwagafilita. Devant le refus du Français de lui livrer des mitrailleuses, ce dernier répond : « Je vous demande ces armes car je vais participer avec l'armée à la liquidation du problème. Le problème, il est très simple : les Tutsis ne sont pas très nombreux, on va les liquider ».

De son côté, Paul Kagame adopte la tactique du « talk and fight », alterner les phases de négociations sous les auspices de la communauté internationale et de la France, et la reprise des combats. « En juin 1992, j'étais sympathisant de la cause de Kagame, et je me suis rendu dans les zones contrôlées par son armée », se souvient Gérard Prunier. « J'ai découvert un pays fantôme, vide, alors que le Rwanda était totalement surpeuplé. Les soldats du FPR m'ont dit que tous les Hutus s'étaient enfuis ».

Que savaient réellement les dirigeants français à l'époque ?

L'Élysée et son président François Mitterrand disposent-ils de renseignements précis sur les violations des droits de l'homme commises dans ces territoires ? Une synthèse rédigée par la Direction du Renseignement militaire (DRM) le laisse supposer : « Fin novembre, début décembre 1993 : nouvelles exactions FPR en zone démilitarisée. Les renseignements soulignent que le durcissement des actions du FPR pourraient avoir deux objectifs : vider, par la terreur, la zone tampon de tous les opposants et créer un Tutsiland ; multiplier les incidents et les provocations pour obtenir le départ de la Minuar », la mission des Nations Unies au Rwanda. »

Au même moment, la Direction générale du renseignement extérieur (DGSE) publie des notes confidentielles en rupture complète avec les analyses de la DRM, une entité fraîchement créée sous les auspices de Jean Heinrich, un ancien pilier de la « piscine » (le surnom de la DGSE) située boulevard Mortier à Paris. Quelques-unes d'entre elles, déclassifiées depuis par les pouvoirs

François Mitterrand et Juvénal Habyarimana à Kigali, 1984.



français successifs, tentent d'alerter les décideurs politiques sur un risque de génocide visant la minorité Tutsi et pressent en filigrane François Mitterrand de rompre avec le régime de Juvénal Habyarimana, jugé infréquentable car héraut d'un « nazisme tropical », selon l'expression de l'historien français spécialiste des Grands-Lacs Jean-Pierre Chrétien, un fidèle compagnon de route du FPR.

Mais quitte à écorner sa légende et la fiabilité de certains de ses « bureaux », la DGSE, qui ne goûte guère l'émergence d'un service concurrent, ne dispose alors que de très faibles moyens pour analyser finement la situation explosive qui prévaut au Rwanda. Selon un de ses hauts responsables de l'époque, « l'antenne de Kigali ne comptait qu'une poignée d'agents. Comme les candidats pour se rendre dans ce petit pays sans ressources au bord de la guerre civile ne se bousculaient guère au portillon, on ne peut pas dire que nous y avons déployé nos meilleurs éléments, lesquels de toute façon en étaient souvent réduits à un travail comparable à celui d'un correspondant de presse. Ceux qui disposaient de renseignements de première main appartenaient à la DRM, grâce aux dispositifs militaires et à un déploiement humain au plus près du front ».

À partir de 1993, la France opère en réalité un retrait progressif du Rwanda, un pays où elle n'a, contrairement par exemple aux anciennes colonies du Gabon ou du Congo-Brazzaville riches en pétrole, que peu d'intérêts économiques et stratégiques. Et laisse ainsi la gestion de la crise aux mains de la communauté internationale. Son détachement militaire envoyé en 1990 a



« Je vous demande ces armes car je vais participer avec l'armée à la liquidation du problème. Le problème, il est très simple : les Tutsis ne sont pas très nombreux, on va les liquider »

Colonel Pierre-Célestin Rwagafilita, chef d'État-Major de la gendarmerie rwandaise

fait place aux troupes de l'ONU en vertu des Accords d'Arusha, négociés entre juin 1992 et août 1993, un processus politique qui vise à partager le pouvoir entre le régime hutu d'Habyarimana et la rébellion tutsi de Paul Kagame, pour mettre fin à la guerre civile en attendant la tenue d'élections libres et démocratiques.

Une fois la France retirée, la guerre se prépare activement

Contraints à la paix par Paris, les extrémistes des deux camps préparent néanmoins activement la guerre : les durs du régime d'Habyarimana sont entre autres furieux des concessions exorbitantes accordées à l'opposition interne et au FPR, qui hérite en théorie de 40% des troupes d'une future armée d'union nationale, et de la moitié des postes d'officiers. Quant à Paul Kagame, qui vise la conquête totale du pouvoir, il sait pertinemment que son parti n'a rigoureusement aucune chance de gagner un scrutin dont l'issue demeure largement conditionnée par le critère ethnique.

Les armes étaient achetées en Égypte avec une lettre de garantie bancaire du Crédit Lyonnais de France couvrant à 100% la valeur des équipements acquis par le gouvernement rwandais. La mission de l'ONU déployée

au Rwanda, patronnée politiquement par le camerounais Jacques-Roger Booh Booh, commandée militairement par le général canadien Roméo Dallaire et secondée par le Belge Luc Marchal, responsable du secteur de Kigali, observent avec angoisse ces préparatifs d'une guerre totale annoncée. « Dès le mois de novembre 1993, des armes lourdes et légères restaient cachées un peu partout dans le pays. D'après nos indicateurs, les lieux de cachette changeaient tous les six à huit jours. Nos sources ont confirmé la distribution d'armes aux miliciens Interahmwe [les futurs génocidaires hutu, N.D.L.R.]. Pendant cette même période où l'on préparait la mise en place des institutions, un avion militaire C130 bourré de 80 tonnes d'armes légères et lourdes appartenant au gouvernement rwandais a atterri à l'aéroport international de Kigali. Les armes étaient achetées en Égypte avec une lettre de garantie bancaire du Crédit Lyonnais de France couvrant à 100% la valeur des équipements acquis par le gouvernement rwandais. La cargaison de cet avion a été saisie par la Minuar et placée sous sa garde », relève Jacques-Roger Booh Booh. Luc Marchal observe la même démarche du côté des troupes de Kagame, lesquelles parviennent cependant à éviter toute interception : « Nos observa-

teurs rendaient compte d'intenses exercices militaires dans les zones contrôlées par le FPR, dès la nuit tombée. Les camions faisant la navette entre le quartier général de Mulindi et Kigali prétextaient le transport de bois de chauffage, même si nous soupçonnions des livraisons d'armes en direction de la capitale. Nous avons essayé à de multiples reprises de contrôler ces cargaisons, en vain».

La mort du chef de l'État fait basculer la capitale dans l'horreur. Des barrages tenus par les extrémistes hutus, encadrés par les gendarmes et la garde présidentielle, enclenchent un processus d'élimination totale de l'opposition modérée et de la minorité tutsi.

Officiellement en paix, le Rwanda n'est pourtant qu'un gigantesque brasier en train de couvrir, que la moindre étincelle menace d'enflammer. L'explosion survient le 6 avril 1994, lorsque l'avion Falcon du président Juvénal Habyarimana, transportant également son homologue du Burundi et piloté par un équipage français, est abattu par un missile Sam-16 au retour d'un sommet régional en Tanzanie consacré aux crises rwandaises et burundaises, à quelques encablures de la piste d'atterrissage de l'aéroport de Kigali.

Quand tout s'est embrasé à la mort de Juvénal Habyarimana

La mort du chef de l'État fait basculer la capitale dans l'horreur. Des barrages tenus par les extrémistes hutus, encadrés par les gendarmes et la garde présidentielle, enclenchent un processus d'élimination totale de l'opposition modérée et de la minorité tutsi, assimilée à une cinquième colonne du FPR. Selon Scott Straus, professeur de sciences politiques à l'Université du Wisconsin, trois facteurs convergent pour rendre le génocide possible : la guerre, un pouvoir étatique permettant un maillage extrêmement serré de la population et la polarisation ethnique. « Sans la guerre, le génocide n'aurait pas eu lieu »⁽⁹⁾, estime-t-il, ajoutant que l'assassinat du président Habyarimana a joué un facteur crucial, « sa mort ayant cristallisé une peur jusqu'alors diffuse et donné une force nouvelle à la propagande liée à la guerre. Les voisins tutsi deviennent alors une menace réelle et ils sont vus comme des alliés du FPR dont le but ultime serait d'exterminer les Hutu »⁽¹⁰⁾.

Les troupes de Kagame se mettent elles en mouvement dans les heures qui suivent l'attentat contre l'avion d'Habyarimana, lançant une offensive majeure sur plusieurs axes. « Cette attaque a nécessité des préparatifs de plusieurs semaines voire plusieurs mois. Il est rigoureusement impossible qu'elle soit survenue en réaction aux premiers massacres de Tutsis dans Kigali comme

L'ancien numéro 2 de la Minuar en est convaincu : Paul Kagame est bien le commanditaire de l'attentat contre le président Juvénal Habyarimana, en dépit des pertes épouvantables au sein de la minorité tutsi que cette attaque allait nécessairement engendrer.

l'affirme le FPR », considère le colonel Luc Marchal. L'ancien numéro 2 de la Minuar en est convaincu : Paul Kagame est bien le commanditaire de l'attentat contre le président Juvénal Habyarimana, en dépit des pertes épouvantables au sein de la minorité tutsi que cette attaque allait nécessairement engendrer.

Les éléments désignant le FPR sont effectivement nombreux : seule son armée disposait de techniciens formés au maniement complexe des missiles sol-air, fournis par l'armée ougandaise. Des messages radios se félicitant de l'attaque, dont les nouvelles autorités à Kigali contestent l'authenticité, sont interceptés par les militaires hutus. Surtout, des témoignages émanant du premier cercle de Paul Kagame vont s'accumuler au fil des années. Citons parmi eux son ancien chef de cabinet Theogene Rudasingwa aujourd'hui réfugié aux États-Unis, son ancien chef des services de renseignement Patrick Karegeya, ou encore son ancien chef d'État-Major Faustin Kayumba Nyamwasa. Pour faire taire ces témoins gênants, Paul Kagame envoie des tueurs aux trouses des « traîtres ». Patrick Karageya est retrouvé étranglé dans une chambre d'hôtel de Johannesburg (Afrique du Sud) le 1^{er} janvier 2014⁽⁶⁾, et Faustin Nyamwasa échappe à plusieurs tentatives d'assassinat. Le 22 juin 2016, il dépose malgré tout son témoignage devant la justice sud-africaine : « Le plan d'assassinat a été conçu par Paul Kagame car il souhaitait prendre le pouvoir, assisté du chef de l'unité de haut commandement James Kabarebe et Charles Kayonga, commandant du 3^e bataillon à Kigali », explique-t-il devant les magistrats, tout en niant bien sûr avoir eu une connaissance préalable de l'assassinat ou avoir été lui-même impliqué.

Une prudence qui s'explique aisément, les Nations Unies considérant à juste titre l'attentat contre l'avion de Juvénal Habyarimana comme l'élément déclencheur du génocide. Paul Kagame n'ordonne d'ailleurs aucune enquête après la fin de la guerre, et les États-Unis multiplient les pressions pour éviter que le Tribunal pénal international pour le Rwanda ne soit saisi de ce dossier. Il faut attendre 1998, et la plainte déposée



Un rebelle du Front patriotique rwandais (FPR) passe sur le site de l'accident d'avion du 6 avril qui a tué le président rwandais Juvénal Habyarimana, le 23 mai 1994, à Kigali.

par les familles de l'équipage français du Falcon pour que le pôle anti-terroriste à Paris, dirigé par Jean-Louis Bruguière, se mette en mouvement, aboutissant en 2006 à la délivrance de mandats d'arrêt internationaux visant 9 personnalités du FPR.

Paul Kagame réagit avec une grande violence, répétant ses accusations envers Paris de complicité de génocide et même de participation à sa planification comme à son exécution. Cependant, d'autres juridictions sont arrivées aux mêmes conclusions que Jean-Louis Bruguière.

Ainsi, le « bureau des enquêtes spéciales » mis en place par Carla del Ponte, nommée en 1999 procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda, avait recueilli des éléments confortant le juge français. Dans un document « top secret » daté du 1^{er} octobre 2003, ses enquêteurs détaillent, toujours à partir de témoignages de repentis, le transport des missiles ayant servi à abattre l'avion ainsi que les briefings préparatoires tenus dans le quartier général du FPR à Mulindi, réunissant entre autres « le général Kagame, le colonel Kayumba Nyamwasa » ou encore le « lieutenant-colonel James Kabarebe ».

La justice espagnole a abouti aux mêmes conclusions : dans un réquisitoire daté du 6 février 2008, fruit d'une longue procédure liée à l'assassinat de 9 ressortissants espagnols au Rwanda entre 1994 et 1997, le juge Fernando Andreu Merelles accuse lui aussi le clan de Paul Kagame d'avoir sciemment abattu l'avion et déclenché l'apocalypse au Rwanda afin d'instaurer « un régime de terreur et une structure criminelle parallèle à l'État de droit avec pour but planifié et préétabli la séquestration, le viol des femmes, la réalisation d'activités terro-

ristes, l'incarcération de milliers de citoyens sans la moindre instruction judiciaire, l'assassinat sélectif des personnes, la destruction et l'élimination systématique des cadavres par l'entassement dans des fosses communes sans identification aucune, l'incinération massive des corps ou leur précipitation dans les lacs et rivières, ainsi que les attaques non sélectives contre la population civile sur base de sa présélection ethnique ». S'appuyant, là aussi, sur des témoignages de transfuges et repentis du FPR, « avec d'importantes responsabilités politiques et administratives », la Cour nationale de Madrid comptabilise plus de 300 000 rwandais massacrés par le FPR « de manière sélective et délibérée ».

Des collines jonchées de corps fraîchement tués de Hutus

Les génocidaires hutus, qui ont exterminé plusieurs centaines de milliers de Tutsis entre le 7 avril et le mois de juillet 1994, agissaient en plein jour, allant jusque dans les hôpitaux de Kigali achever les survivants devant les yeux éberlués des travailleurs humanitaires, et laissant les cadavres des femmes et des enfants se décomposer sur les bords des routes. Les tueries commises par le FPR semblent la plupart du temps s'être déroulées à huis-clos. Un mémorandum déclassifié du Département d'État américain daté du 12 septembre 1994 informe les autorités politiques à Washington de l'enquête effectuée au sud et au sud-est du Rwanda par une équipe du HCR des Nations Unies. Envoyé par le secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros Ghali, l'enquêteur Robert Gersony, laissez-passer signé de Paul Kagame en poche, a sillonné le Rwanda en juillet et août et a découvert des collines jonchées de corps fraîche-

D'autres crimes contre l'humanité ont été perpétrés plusieurs mois après la fin de la guerre, devant ONG et troupes des Nations Unies. L'un des plus célèbres demeure le massacre de Kibeho, un camp de réfugiés hutu situé sur une petite localité du sud Rwanda, et qui abritait plus de 100 000 civils refusant de retourner dans leurs collines par peur des représailles du FPR.

ment tués de Hutus : « Sur les bases d'interviews individuelles de réfugiés, les modalités suivantes émergent et les catégories suivantes d'individus ont été particulièrement vulnérables. Des réfugiés furent convoqués à des réunions sur la paix et la sécurité. Une fois réunis, l'APR passait à l'action et commettait les tueries. En plus des massacres, des fouilles maison par maison étaient conduites, des individus cachés dans les marais étaient pourchassés ; des réfugiés rentrant chez eux comme des malades, des personnes âgées, des jeunes et des hommes adultes entre 18 et 40 ans ont été victimes. Les méthodes utilisées ont été les houx, les haches, les machettes et les armes à feu. Tant de civils ont été tués que l'enterrement des corps est un problème dans certains villages ». La note du Département d'État ajoute : « L'équipe du HCR pense que ces tueries étaient une campagne de nettoyage ethnique pour faire place nette à des populations tutsis. Elles ont pu également servir à réduire la population mâle hutu, et décourager les réfugiés à revenir réclamer leurs terres ».

D'autres crimes contre l'humanité ont été perpétrés plusieurs mois après la fin de la guerre, devant ONG et troupes des Nations Unies. L'un des plus célèbres demeure le massacre de Kibeho, un camp de réfugiés hutu situé sur une petite localité du sud Rwanda, et qui abritait plus de 100 000 civils refusant de retourner dans leurs collines par peur des représailles du FPR.

Selon Médecins sans frontières, le camp ne constituait aucune menace militaire pour le nouveau régime de Paul Kagame, contrairement à d'autres situés au Zaïre, où pullulaient les miliciens génocidaires revendiquant leur intention de revenir au Rwanda « finir le travail » et achever l'extinction de l'ethnie tutsi.

Le 22 avril 1995, l'APR, qui encerclait depuis plusieurs jours le camp et empêche toute nourriture d'y entrer, ouvre le feu sur la foule en utilisant des fusils d'assaut, des mitrailleuses, des grenades, des roquettes antichars et un mortier. L'équipe internationale de Médecins sans frontières, comme les casques bleus de l'ONU, assistent à la fusillade : « Sur notre chemin vers le deuxième poste de la Minuar nous devions passer à travers la foule qui se tenait calmement debout, terrorisée. À un endroit, il n'y avait pas d'autre chemin pour arriver au poste que de marcher dans une ruelle remplie de morts et d'ago-

nisants, hommes, femmes et enfants, empilés sur trois couches »⁽⁶⁾.

Alors vice-président du Rwanda, Paul Kagame se rend sur place le 27 avril en compagnie du président de la République Pasteur Bizimungu. Quelques fosses communes sont ouvertes, et 338 cadavres sont exposés devant les caméras, ce qui deviendra le bilan officiel du gouvernement rwandais, quand les estimations des casques bleus et des ONG présents sur place oscillent entre 4 000 et 8 000 personnes massacrées. Forcé d'avaliser ce chiffre, le ministre rwandais de l'Intérieur Seth Sendashonga prend bientôt la route de l'exil. Il sera assassiné en 1998 à Nairobi au Kenya, un meurtre que Paul Kagame a revendiqué à mots couverts le 9 mars dernier, à l'occasion d'un discours public tenu à Gabiro dans le nord du Rwanda. Citant un ouvrage de l'historien Gérard Prunier, qui fait état d'une rencontre début 1998 entre Seth Sendashonga (dont il était l'ami) et des officiels ougandais dans le but de préparer un coup d'État à Kigali, Kagame déclare : « Il y a du vrai dans ce qu'écrit Prunier. Nous étions déjà au courant que ces choses se déroulaient (en Ouganda). Quant à savoir si Seth Sendashonga est mort parce qu'il a franchi la ligne, je n'ai pas grand-chose à dire là-dessus, mais je ne vais pas m'excuser à ce propos ».

Paul Kagame, personnalité trouble aux deux visages

Surnommé « Ponce Pilate » au sein de ses propres troupes en raison de sa cruauté, l'actuel président du Rwanda est aussi un « Janus », le dieu romain à double face. La journaliste belge Colette Braeckman, spécialiste de l'Afrique des grands lacs, qui l'a souvent rencontré, en tire ce saisissant portrait⁽⁷⁾ : « Il arrivait que, soumis à des questions trop directes, l'homme affable éteigne son sourire aussi brusquement que s'il coupait le courant. Tout à coup, ses longues mains faites pour expliquer, avancer des arguments, se serraient, ou battaient l'air comme des pales, ses fines lunettes dorées semblaient lancer des éclairs. La voix elle-même changeait, se faisait plus basse, plus contenue, et niait l'évidence avec une rage retenue (...). Avec aplomb, sans que rien ne révèle un trouble éventuel, à part les mains qui s'agitent et de longues jambes qui se croisent ou se

déplient, Kagame peut nier les évidences, mentir en vous regardant droit dans les yeux. On devine alors que Mr Hyde n'a pas peur de la mort. Qu'il peut l'affronter en face ou l'ordonner à distance, et puis faire ses comptes et nier le tout. Kagame est un homme qui avance masqué. »

L'universitaire belge Filip Reyntjens, spécialiste du Rwanda, l'a également interrogé au Camp Kigali en octobre 1994, à l'occasion d'un entretien d'une heure trente environ, avant d'être déclaré « persona non grata » pour ses critiques envers le FPR. « Je voulais le voir car tout le monde savait que c'était lui le véritable patron du pays. J'ai été très impressionné par son intelligence naturelle, et ce qui m'a frappé, en cela il m'a bien roulé dans la farine, c'est l'impression de modération qu'il dégageait. Paul Kagame a cependant commis des massacres de masse contre les Hutus, mais depuis le début des années 2000, c'est surtout au sein de sa propre communauté tutsi que l'on déplore les victimes de la répression politique au Rwanda »⁽⁸⁾.

Dans l'inconscient collectif et le discours officiel, le président rwandais jouit d'une image prestigieuse, celle du héros qui a mis fin au génocide le plus barbare du XX^e siècle, tandis que la communauté internationale en général et les États-Unis en particulier regardaient ailleurs. Faire cesser les massacres de Tutsis entre avril et juillet 1994 n'a pourtant jamais constitué son objectif prioritaire, et de très nombreux responsables politiques et militaires rwandais, à l'instar de son ancien Premier ministre Faustin Twagiramungu, lui-même rescapé du

génocide, l'accusent aujourd'hui d'avoir sacrifié sa propre communauté pour asseoir son pouvoir.

« Paul Kagame est un tyran sanguinaire qui assassine et enferme impitoyablement ses opposants, y compris à l'étranger. Il faut le considérer pour ce qu'il est », insiste sur la chaîne *France 24* l'ancien président de Médecins sans frontières Rony Brauman « c'est à dire l'un des criminels les plus sanglants de l'Afrique contemporaine. En 1994, ajoute celui qui a publié l'un des premiers ouvrages sur le génocide rwandais, « il a tout fait pour que son armée arrive à Kigali avec le moins de dommages possibles. Il voulait gagner la guerre, pas mettre fin au génocide ».

De manière opiniâtre, le FPR a effectivement plaidé avec constance auprès du Conseil de sécurité pour empêcher le déploiement d'une force d'interposition, en arguant notamment, dès la mi-mai 1994, que la plupart des Tutsis avaient déjà été massacrés. Le général canadien Roméo Dallaire, chef militaire de la Minuar pourtant d'une grande indulgence avec le FPR, écrit dans ses mémoires⁽⁹⁾ : « Cela ne fait aucun doute : la res-

« Soumis à des questions trop directes, l'homme affable éteignait son sourire (...). La voix elle-même changeait, se faisait plus basse, plus contenue, et niait l'évidence avec une rage retenue (...). »

Colette Braeckman, journaliste belge spécialiste de l'Afrique



L'armée de Paul Kagame s'occupe d'avantage de piller les ressources du Congo, en particulier le Coltan, que de chasser les génocidaires.

ponsabilité du génocide rwandais incombe exclusivement aux Rwandais [Hutus, N.D.L.R.] qui l'ont planifié, commandé, supervisé et finalement dirigé. (...) mais les morts rwandais peuvent aussi être attribués à Paul Kagame, ce génie militaire qui n'a pas accéléré sa campagne quand l'envergure du génocide fut manifeste et qui, en quelques occasions, m'a même entretenu avec candeur du prix que ses camarades tutsis auraient peut-être à payer pour la cause». « Cette guerre sera la cause de bien des sacrifices. Si les réfugiés doivent être sacrifiés pour la bonne cause, on considérera qu'ils étaient inclus dans ce sacrifice », lui déclare-t-il calmement. Lors d'un débat organisé par la BBC le 12 novembre 2005, entre le lieutenant déserteur Abdul Ruzibiza – qui accuse lui aussi Kagame d'avoir sacrifié les Tutsis – et Servilien Sebasoni, cadre du FPR, ce dernier explique doctement : « Ruzibiza semble ne pas bien saisir les objectifs que le FPR s'était assignés. Les Inkotanyi (surnom dont s'affublent les combattants du FPR, N.D.L.R.) voulaient sauver le pays, mais ne voulaient pas porter secours à chaque individu en particulier. Sauver tout le pays a permis de sauver tous les Tutsis d'une façon complète ». Une affirmation que même Paul Kagame démentira, interrogé par une caméra de télévision à la fin de la guerre : « Les massacres continuent, mais à une moindre échelle. Parce qu'il ne reste presque plus personne à tuer... »⁽⁹⁾

Au moins 200 000 réfugiés hutus disparus dans la forêt congolaise

Auréolé de son statut de « héros », « Saint » Kagame part en 1996 à l'assaut de la République Démocratique du Congo, doté du sous-sol le plus riche du continent africain. Avec le soutien militaire clandestin des États-Unis, au prétexte de lutter contre les génocidaires hutus repliés dans l'ex-Zaïre, son armée envahit son géant de voisin puis encadre la milice de Laurent Désiré Kabila, un ex-guerrillero reconverti dans les trafics, qui combattit au milieu des années 60 aux côtés de Che Guevara, et qui va bientôt prendre la place du Maréchal Mobutu, ex-protégé de la CIA devenu encombrant depuis la fin de la guerre froide. Au moins 200 000 réfugiés hutus disparaissent dans la forêt congolaise. La commissaire européenne chargée de l'action humanitaire Emma Bonino évoque « un carnage incompréhensible », et



Des responsables politiques de l'envergure de Tony Blair ou de Bill Clinton ne cessent de vanter les bons résultats économiques du Rwanda

accuse les troupes de Laurent-Désiré Kabila d'avoir « transformé l'est du Zaïre en véritable abattoir ». L'armée de Paul Kagame s'occupe d'avantage de piller les ressources du Congo, en particulier le Coltan, que de chasser les génocidaires. Au mois d'août 2010, les Nations unies publient un rapport explosif de 600 pages, intitulé *Mapping*, qui détaille les horreurs commises en République démocratique du Congo entre 1993 et 2003. Si tous les acteurs du conflit ont commis des crimes de guerre, instaurant notamment le viol systématisé, sa lecture se révèle « accablante, principalement pour le Rwanda », note le journal *Le Monde*, qui en obtient la primeur. Selon le quotidien français, les autorités rwandaises ont tenté d'empêcher sa publication, Paul Kagame allant jusqu'à menacer le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, de retirer les troupes

rwandaises des missions de maintien de la paix. Le président rwandais parvient cependant à éviter l'emploi direct du mot « génocide », abandonné au conditionnel. « Les preuves démontrant que le Rwanda et l'Ouganda ont financé leurs dépenses militaires grâce aux revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles de la RDC sont abondantes. Pour le Rwanda, selon certaines estimations, ces revenus couvraient, en 1999, 80 % de l'ensemble de l'APR », note le rapport, qui insiste également sur la responsabilité des multinationales : « Durant la deuxième guerre (du Congo N.D.L.R.), des sociétés étrangères ne contrôlaient que rarement l'origine des minéraux ou des autres marchandises qu'elles achetaient, et payaient parfois directement les groupes armés. Dans certains cas, des sociétés étrangères ou multinationales participaient directement aux négociations avec les auteurs de violations des droits de l'homme, payaient des groupes armés ou leur fournissaient des installations ou moyens logistiques pour l'exploitation des ressources naturelles. » L'impunité de ces crimes, perpétrés au Rwanda, au Congo et partout où les dissidents ou opposants du régime sont traqués par les escadrons de la mort de Kagame, trouve largement sa source dans le soutien constant et sans faille des Américains comme des Britanniques. Comme l'illustre le mémo du Département d'État cité plus haut, Kagame est bien devenu « l'un des leaders politiques les plus influents d'Afrique de l'Est », grâce à des responsables politiques de l'envergure de Tony Blair ou de Bill Clinton, qui ne cessent de vanter les bons résultats économiques du Rwanda – pays à forte croissance mais qui demeure l'un des plus inégalitaires du monde – et le statut de « visionnaire » du président rwandais.

Quelle vérité se cache derrière l'étendard du négationnisme ?

Dès qu'il est attaqué, Paul Kagame, ses lieutenants et ses nombreux soutiens⁽¹⁰⁾, brandissent l'accusation de « racisme » ou de « négationnisme », assimilant la reconnaissance des crimes du FPR à la remise en cause de la Shoah. Symbole de cette confusion, le prix Nobel de la paix Elie Wiesel, rescapé d'Auschwitz, a tenu conférence commune avec Paul Kagame au mois de septembre 2013 à New York autour du thème : « Génocide : Les forts ont-ils une obligation de protéger les faibles ? ». Lorsqu'en 2005, le journaliste d'enquête Pierre Péan publie un livre pionnier sur les crimes du FPR⁽¹¹⁾, des centaines de rwandais partisans de Kagame déposent plainte en justice, et l'association SOS racisme l'accuse de « provocation à la haine raciale ». À la barre du tribu-

nal, le président de SOS racisme Dominique Sopo explique le plus sérieusement du monde qu'« évoquer le sang des Hutus, c'est salir celui des Tutsis ». La levée des mandats d'arrêts lancés par la justice espagnole, ordonnée le 24 septembre 2015 par la Cour suprême, qui juge l'Espagne, contre l'avis du parquet, incompétente pour statuer sur des exactions perpétrées au Rwanda, suscite ce commentaire de Bernard Maingain, l'un des avocats de Paul Kagame : « On en revient à l'application classique des règles du droit pénal international. C'est un camouflet pour le juge Merelles, qui avait développé une thèse négationniste méconnaissant l'histoire des peuples d'Afrique ». Le documentaire diffusé à l'automne 2014 par la BBC (*Rwanda's untold story*), accusant Paul Kagame de crimes de guerre pendant le génocide, tout en mettant en cause ses protecteurs Tony Blair et Bill Clinton, provoque un incident diplomatique entre la Grande-Bretagne et le Rwanda, et l'indignation des associations de rescapés tutsis proches du pouvoir rwandais. Un autre livre⁽¹²⁾ publié en 2018 par la journaliste canadienne Judi Rever aux éditions « Random House » fera l'objet des mêmes accusations de « négationnisme », amplifiées par les réseaux sociaux, et qui l'ont obligée en 2019 à participer à une conférence organisée au Texas sous la protection de neuf policiers armés. À l'occasion d'un déplacement professionnel à Bruxelles en 2014, alors qu'elle devait rencontrer des cadres du FPR réfugiés en Europe, elle a la surprise d'être accueillie à son hôtel par la sûreté d'État belge, qui lui fournit escorte et voiture blindée pendant toute la durée de son séjour, en raison « d'informations crédibles indiquant que l'ambassade rwandaise en Belgique constituait une menace » pour sa sécurité.

Largement financé par le pillage du Congo voisin et les subventions accordées par les bailleurs de fonds internationaux (Banque Mondiale, FMI...), le développement du Rwanda suscite malgré tout l'enthousiasme de la galaxie libérale, des hommes d'affaires occidentaux comme africains, émerveillés par le climat propice aux affaires, la propreté et la sécurité de sa capitale où la terreur exercée par le parti unique de Kagame demeure diffuse. Personne ou presque ne s'offusque des scores nord-coréens réalisés à chaque scrutin par le FPR, ni de l'emprise digitale que chaque rwandais a du apposer sur son bulletin vote, mécanisme instauré en 2003 qui rend identifiable chaque récalcitrant à cette singulière tyrannie. En interne, le gouvernement a fait adopter une loi punissant « d'idéologie du génocide » toute personne évoquant les crimes du FPR, permettant par exemple l'incarcération (entre 2010 et 2018) de

« On a jamais pu ouvrir une seule fosse commune. Le gouvernement de Paul Kagame l'a systématiquement refusé »

Carla Del Ponte, procureure du Tribunal pénal international pour le Rwanda

l'opposante Victoire Ingabire, coupable d'avoir plaidé pour une reconnaissance de ceux-ci afin de parvenir à une réconciliation authentique de la population rwandaise. Pour mesurer l'absurdité de cette loi, il suffit d'écouter l'ex-ministre de la Défense James Kabarebe, qui sévit dans les renseignements ougandais, avant de participer aux côtés de Paul Kagame à la conquête sanglante du Rwanda, puis aux pillages et aux crimes contre l'humanité au Congo, et qui déclarait dans un film retraçant l'épopée « glorieuse » du FPR *Inkotanyi*, réalisé par Christophe Cotteret, 2016 : « le principal problème de sécurité pour le Rwanda, c'est l'idéologie génocidaire qui s'est étendue au-delà du Rwanda, dans la région et dans la communauté internationale. Tout ce qui s'oppose au Rwanda est défini par cette idéologie génocidaire. Cette idéologie reste donc une menace. Et c'est une guerre que nous devons mener longtemps. » Très en verve, celui qui a quitté fin 2018 son poste de ministre de la Défense pour devenir conseiller spécial de Paul Kagame, promettait lors des commémorations du 25^e anniversaire du génocide au mois d'avril 2019 que « l'idéologie génocidaire sera toujours là. Car même certains enfants qui n'y ont pas participé naissent avec cette idéologie ».

Le gouvernement de Kagame fait barrage aux enquêtes

Personne, pourtant, ne conteste l'évidente tentative d'annihilation de la minorité tutsi au Rwanda en 1994. Paul Kagame et ses lieutenants ont cependant réussi à confondre leurs conquêtes militaires sanglantes avec le martyre de cette même communauté, assimilant la dénonciation de crimes contre l'humanité à la négation d'un génocide. Un mécanisme dont les rouages continuent de tourner à plein régime, comme en a fait récemment les frais une commission d'historiens missionnée par le président français Emmanuel Macron, afin d'examiner les archives encore tenues secrètes des tumultueuses relations franco-rwandaises.

En attendant ses conclusions prévues pour le mois d'avril 2021, l'une de ses membres, l'historienne spécialiste des Armées Julie d'Andurain, a dû quitter ses fonctions au mois de novembre dernier après avoir été accusée de « révisionnisme » ou de « négationnisme », pour s'être appuyée dans un article consacré à l'opération Turquoise – et jusqu'ici passé totalement inaperçu – sur les enquêtes du journaliste Pierre Péan et les ana-

lyses d'Hubert Védrine, secrétaire général de l'Élysée pendant le génocide de 1994. Une opération de dénigrement là encore applaudie à Kigali (qui s'en est publiquement félicité via ses médias officiels) où l'on s'inquiète au plus haut point des conclusions du rapport, lequel devrait rejoindre celles de la Commission parlementaire réalisée en 1998, et qui avait conclu à l'absence de « complicité » de la France dans le génocide de 1994, tout en pointant des erreurs, des égarements voire un aveuglement dans la coopération franco-rwandaise. Sous pression de la « communauté internationale » et de la société civile congolaise, qui exige la création d'un Tribunal international pour juger les auteurs des crimes détaillés dans le rapport *Mapping* de l'ONU, pressé par ses parrains anglo-saxons de reconnaître les probables centaines de milliers de Hutus massacrés pendant et après le génocide de 1994 (que ce soit par ses troupes ou les « durs » du régime génocidaire hutu), Paul Kagame adopte la même tactique déployée lorsque le même « bureau des enquêtes spéciales » (évoqué plus haut) enquêtait, pour le compte du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et sous la direction de la procureure Carla Del Ponte, sur les exactions commises en 1994 par le FPR. « On a jamais pu ouvrir une seule fosse commune. Le gouvernement (de Paul Kagame) l'a systématiquement refusé », regrette cette dernière lors d'un colloque tenu au Sénat français le 1^{er} avril 2014. Et lorsque ses enquêteurs demandent avec insistance la collaboration d'un procureur militaire rwandais pour faire la lumière sur les crimes de son armée, Kagame explose de colère devant la magistrate suisse : « Il m'a engueulée ! Il m'a dit : "Mais pourquoi procureure, persistez-vous à vouloir faire ces enquêtes, alors que c'est les Français qu'il faut investiguer car ce sont eux les responsables du génocide" ».

S'il s'abrite régulièrement derrière le drapeau tricolore pour masquer ses propres turpitudes, le président rwandais n'a pourtant pas grand-chose à craindre de la part de la justice internationale. Grâce à un « deal » négocié avec Washington au début des années 2000, sous la houlette de l'ambassadeur itinérant Pierre-Richard Prosper, Paul Kagame a les mains libres pour juger lui-même, à Kigali et selon son bon vouloir, les crimes perpétrés par son armée.

Et ni les États-Unis ni le Rwanda n'ont adhéré au Statut de Rome, dont est issue la Cour pénale internationale.



La Suisse de l'Afrique : enfer ou paradis ?

NOTES

1. *Jeune Afrique* n°1758 • septembre 1994
2. Le 29 avril 2017, Yoweri Museveni, qui briguera un sixième mandat en 2021, déclarait à Al Jazeera : « Un dictateur qui est élu cinq fois, cela doit être un dictateur merveilleux. Il doit être spécial ».
3. *The Order of Genocide, Race and Power in Rwanda*, par Scott Straus • Cornell University Press.
4. *Le génocide des Tutsi*, par Filip Reyntjens • Que sais-je, PUF.
5. Le 18 avril 2019, un juge sud-africain a renvoyé le dossier Karegeya au parquet pour l'ouverture de poursuites judiciaires, indiquant que les suspects du meurtre sont directement liés au régime de Paul Kagame.
6. *Génocide et crimes de masse. L'expérience rwandaise de MSF 1982-1997*, CNRS éditions.
7. *Les nouveaux prédateurs*, par Colette Braeckman • Fayard, 2003.
8. *Brutal from the beginning*, par Marc de Miramon • Harper's magazine, juillet 2020.
9. *J'ai serré la main du diable*, par Roméo Dallaire • Libre Express.
10. *Rwanda. The untold story* • BBC, 2014.
11. Philip Gourevitch, journaliste au *New Yorker*, a par exemple comparé les massacres de Hutus à l'épuration en France survenue à la libération, visant les collaborateurs nazis.
12. *Noires Fureurs, blancs menteurs*, par Pierre Péan • Fayard, Pierre Péan a gagné tous ses procès intentés contre son livre.
13. *Brutal from the beginning*, par Pierre Péan et Marc de Miramon • Harper's magazine, juillet 2020

QUE DEVIENT L'AMÉRIQUE ?

La perspective du Bas-Empire

Par Xavier Raufer

Comme toujours dans son histoire, l'empire américain est devenu son propre ennemi. Les circonstances contestées de l'élection présidentielle, des accusations de fraude massive à l'arrêt spectaculaire des manifestations de l'ultra-gauche après l'élection de Joe Biden, et à l'invasion du Capitole par des manifestants résolus à contester jusqu'au bout l'élection de Joe Biden à la présidence laissent un pays divisé. Comme le fait remarquer l'avocat Renaud Beauchard, il est possible de traverser les États-Unis de San Diego à Norfolk sans passer par un seul comté acquis aux démocrates, et cette Amérique, ultra-majoritaire en surface territoriale, n'accepte pas la victoire démocrate ! Le bilan économique et social de la pandémie de COVID-19 et des dispositions prises pour le combattre – ou ne pas le combattre ! – est écrasant : 10 millions d'emplois perdus, plus de 100 000 entreprises de toute taille en faillite, jusqu'à 40 millions de familles menacées d'être expulsées de leurs logements (source : American Institute for Economic Research, déc. 2020), des files d'attente sur des kilomètres pour les repas gratuits, une explosion des « homeless »... Mais l'essentiel est sans doute ailleurs, comme l'exprime la montée en flèche des problèmes de santé mentale aux États-Unis. C'est tout l'intérêt du dossier présenté par Xavier Raufer, et de sa recherche ; fournir des images validées, incontestables, de la folie qui s'est emparée d'une partie des États-Unis. Dans les universités comme chez les sorciers, sur les réseaux comme dans les groupuscules « antifa », « BLM » ou « antipolice », les États-Unis présentent tous les symptômes d'une décomposition avancée. Et cette maladie est contagieuse, encore plus que le COVID-19 ; elle a déjà commencé à toucher la France et l'Europe. De sorte que les observateurs plus critiques de l'impérialisme et de l'hyperpuissance américaine commencent à se poser la question ; la dérive actuelle des États-Unis ne va-t-elle pas, pour finir, se révéler plus dangereuse pour la France, pour l'Union européenne, et pour le monde, que ne l'était l'hyperpuissance américaine du siècle passé ?

« Le commencement est encore. Il ne se trouve pas derrière nous, comme ce qui fut voilà bien longtemps. Tout au contraire, il se tient devant nous. Comme ce qu'il y a de plus grand, le commencement est passé d'avance au-dessus de tout ce qui allait venir ; aussi déjà par-dessus nous-mêmes, pour aller loin au-devant. Le commencement a été surgir dans notre avenir : il s'y tient, comme la lointaine injonction à nous adressée d'en rejoindre à nouveau la grandeur. »

Martin Heidegger, *Écrits politiques*, 1933-1966, Gallimard, 1995.

1

Prophétique *Satyricon*



Les États-Unis, c'est le cinéma. Plutôt, le cinéma est devenu ce que les États-Unis ont rêvé, voulu, décidé d'en faire. Or dans ce pragmatique cinéma américain, les films prophétiques sont rares. Bien sûr, un criminologue signalera le visionnaire *Touch of evil* (La soif du mal) d'Orson Welles qui, tourné en 1957, contient tout ce qui advint trente ans après, voire plus : l'explosive frontière mexicaine... attentats à la bombe... stupéfiants... guerres ambiguës entre flics-ripoux et bandes de trafiquants. L'œuvre prophétique est ainsi celle qui devient compréhensible, limpide, seulement plusieurs décennies plus tard.

Mais les États-Unis ne sont pas seulement acteurs du cinéma : il en sont aussi le sujet, le miroir. Là, à voir l'Amérique de 2020, force est de revenir à ce que Federico Fellini dit de son *Satyricon* lorsqu'il paraît en 1970 : pour lui, ce n'est pas du tout un peplum historique, mais un film de science-fiction projeté vers le passé. Car lorsque Fellini tourne ce film, en 1969, l'Europe vit à fond les retombées de la libération sexuelle des États-Unis ; son délire d'expériences psychédéliqués.

Poème monstrueux sur d'obscures pulsions de l'âme ; film-médium où, parmi les cadavres, dans une lumière de fin du monde, des monstres vivent une débauche au goût de mort. Film préchrétien pour ère postchrétienne, le *Satyricon*, repère une secrète entente entre l'antique Rome et le monde de demain. Un monde – plutôt, une Amérique – alors dans l'insatiable quête de plaisirs, où la sexualité est seule motivante. Amérique-monde où les valeurs traditionnelles s'estompent ; où tout le monde parle des langues différentes ; où nul n'écoute vraiment ce que disent les autres – déjà.

Aux États-Unis, la première du *Satyricon* se tient début 1970 à New York, à 1h. du matin, après un concert de rock. Dans la salle, des hippies se droguent et s'accouplent au vu de tous. Là, Fellini comprend sa propre œuvre – et le dit lui-même :

« *Satyricon* semblait avoir trouvé son site naturel, de façon imprévisible et mystérieuse ; une « entente secrète, des liens subtils » entre le lointain passé et ce qu'il adviendra bientôt de l'Amérique.

Or un mois plus tôt, le rêve a déjà viré au cauchemar, lors du concert des Rolling Stones à Altamont (Cal., 6 décembre 1969). Cela, Fellini l'ignore bien sûr – son film est fini quand éclate ce drame qui anticipe, là encore, l'avenir des États-Unis : violence, homicides, anarchie plus bons sentiments, stupéfiants, crises sauvages sans motif clair.

Ainsi, le *Satyricon* pré-voit l'avenir de l'Amérique comme bas-empire loin, très loin, du Summer of love ; dans l'hallucination, Fellini rêve une société vouée au hasard, sans direction ni valeurs communes, sans foi réelle – presque sans conscience – toujours violente, derrière l'hypocrisie capitaliste des uns et le rousseauisme-défonce des autres.

De Meredith Hunter à George Floyd...

Accélééré-avant à l'automne 2020. Entre-temps, est apparu le « cybermonde ». Comme toujours dans l'histoire humaine, quand un continent – mieux, un monde – nouveau apparaît, l'homme (européen, puis occidental) l'investit puis y porte ses querelles, son histoire : « Chaque fois qu'une nouvelle percée des forces historiques, qu'une explosion d'énergies nouvelles introduit de nouveaux pays ou de nouvelles mers dans le champ de la conscience humaine, les espaces de l'existence historique se déplacent aussi » écrivait Carl Schmitt.

Quelles querelles, et quelle histoire. Avant de les dépeindre pour les comprendre, ceci : la criminologie ne vit pas sous cloche. Au delà de l'objet même de son étude, cette discipline doit labourer sans cesse le « champ préalable d'inspection » qui l'environne.

L'étude qui suit arpente les limites, les bornes, du champ préalable d'inspection où évoluent déjà peu ou prou, demain pire peut-être, les États-Unis ; jusqu'à ce qu'ils surmontent la présente crise – ou se disloquent.

D'ores et déjà, un bas-empire numérique

Authentique bateau ivre à l'instant, le monde académique des États-Unis, versant sciences humaines, produit cependant du bon, à côté du mauvais. Côté bon, l'éditeur University of California Press publie *Nova Religio*, intéressante revue consacrée aux « religions émergentes et/ou alternatives ». Or son numéro de mai 2020

contient une étude intitulée « The magical theory of politics, memes, magic and the enchantment of social forces in the American magic war » qu'on lit, abasourdi. Puis on en vient à espérer un canular. Il n'en est rien ! Son méticuleux auteur a pesé tous ses mots, référencé chaque citation : l'étude paraît impeccable. En voici les principaux points. Qu'imaginer de pire pour les États-Unis qu'un avenir à la *Satyricon* ? Ce qui suit, justement. Depuis l'élection de Donald Trump comme président des États-Unis (fin 2016), une guerre implacable oppose des sorcières, magiciens et ésotéristes, par grandes rafales des hashtags d'un univers occulte ayant presque entier migré au cybermonde. Car désormais, la magie est une arme politique majeure. Des religions ésotériques y suscitent l'effervescence collective ; des figures charismatiques (enchanteurs, sorcières...) galvanisent les réseaux sociaux ; rien là-dedans qui relève d'un mythique *Rosemary's Baby 2.0*, mais une réalité du quotidien.

La magie, arme politique de l'Amérique chaotique, via ses réseaux sociaux : enchantements, maléfices, rituels... Païens suprématistes blancs... Sorcières Antifa... tels sont les combattants des grandes guerres occultes de l'Amérique de 2020.

À chaque nouvelle lune, la Magic resistance veut ensorceler et paralyser Trump et son entourage ; à l'autre extrême, l'*Alt-Right* à son *Cult of Kek*, ses plateformes métropolitiques et forums *4Chan*, *8Chan* « The Atlantic Centurion », « The Right Stuff », « Counter-Current Publishing ». Là pululent (nébuleuses, entités mouvantes, rien de fixe ni de stable) les guerriers de la *Magic Reaction*, ou Magie du Chaos, elle, pro-Trump. Un mois après l'élection de celui-ci, un enchantement est publié sur une plateforme occultiste. Ce rituel de bannissement (Photo de Trump à brûler... Une carte du Tarot... bougie orange... des ingrédients symboliques des quatre éléments...) doit être répété à chaque lune nouvelle, en invo-

quant l'esprit/la divinité de son choix. Ce *Bind Trump Movement* est suivi sur les réseaux sociaux par des milliers de fidèles, des stars et « célébrités » s'y joignent.

La riposte vient vite : L'Ordre Hermétique de l'Aube Dorée combat les anti-Trump, son Blog *Golden Dawn* (± 175 000 fidèles) accuse *Bind Trump* et son « armée de sorcières et terroristes-satanistes » aux ordres de Hillary Clinton, « de vouloir établir (au profit d'imprécises « élites ») un empire mondialisé.

Aux côtés de l'Aube Dorée, le (déjà évoqué) *Cult of Kek*, divinité égyptienne antique du chaos primordial et de l'obscurité. Métropolitique plus occultisme, messianisme et numérologie, référence à René Guénon et Julius Evola... Une pincée d'interprétation jungienne des rêves, sont ici

l'idéologie dominante. Symbolisme, invocation d'esprits infernaux, émotions contagieuses, sorts jetés sur les « malfaisants » : c'est bien sûr la Rome du bas-empire, culte de Mithra et premiers balbutiements du christianisme. Or dans l'Amérique de 2020, cette sorcellerie numérique agite au moins autant d'individus que ceux qui défilent en armes, cassent, incendient, barbouillent les murs et exigent chaque jour, en trépannant, des mesures toujours plus puériles. Voilà pourquoi parler de « bas-empire » n'a ici rien d'excessif.

Mais, sous un monde des esprits en ébullition, le monde physique, celui des faits concrets, reste bien présent. Nous lui consacrons la suite de cette étude criminologique.

2 Arbre sans racines, navire sans quille



« Les grands événements et personnages historiques se répètent pour ainsi dire deux fois, la première comme tragédie, la seconde, comme farce » observe Karl Marx dans *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte* (1852). Dans l'Europe du XIX^e siècle, la révolution mettait en branle ces « damnés de la terre et forçats de la faim » que chante *l'Internationale*.

Dans l'Amérique de 2020, le côté farce l'a emporté. Antifa oniriques, anarchistes d'opérette, gosses de riches dont chaque année d'université coûte 100 000 \$ (tout compris) à leur parents, cassent tout ce qui leur déplaît. Car bien sûr, le « fascisme » qui les enrage ne doit rien à Mussolini – c'est bien plutôt l'autorité parentale qu'ils vomissent. Oublié aussi, Marx et son « socialisme scientifique ». Dans des universités américaines – isolats pour enfants gâtés, l'idéologie obligée titube entre les niaiseries du « politiquement correct », un persistant substrat de puritanisme et l'absolue prosternation devant la monade humaine, libre de tous ses caprices, lubies et délires, même les plus extrêmes.

Ce qui suit est une exploration de cette Amérique, toujours plus proche du proverbial asile d'aliénés dirigé par ces propres patients.

Politiquement correct, retour de la pensée magique

Ça devait s'achever ainsi : des parents issus de la génération-Freud – enfin, du freudisme-*feelgood* sauce-américaine – et « Sa Majesté Le Bébé », devenu enfant-Narcisse pur et parfait, surévalué, protégé de toute peine ou choc : maladie, mort ; je suis tard possible, sexualité.

Vers 2010, des « adolescents », victimes en masse du syndrome de Peter Pan, l'enfant qui refusait de grandir, arrivent à l'université. Tout de suite, ils entreprennent d'y contrôler l'incontrôlable : la mèche allumée atteint le baril de poudre.

Parents ensuite terrifiés par les chantages au suicide de junior et sa désormais redoutable capacité légale à assigner quiconque en justice, selon une infinité de « phobies » : au minimum une génération immature, dans la régression infantile. Vers 2010, ces « adolescents », victimes en masse du syndrome de Peter Pan, l'enfant qui refusait de grandir, arrivent à l'université. Tout de suite, ils entreprennent d'y contrôler l'incontrôlable : la mèche allumée atteint le baril de poudre.

Tous ces bébés hypersensible-immatures sont les snowflakes (Flocons de Neige) : ils exigent d'être protégés de tout ce qui leur déplaît, les trouble, les choque, les dérange. Collectivement hystériques, ils ont tous les droits, eux seuls ont raison. La moindre contrariété les voit éclater en sanglots ; un mot de travers et ils défont. Qui les contrarie est chassé, les textes « choquants » sont abolis – le passé contrariant n'a jamais existé ! D'où : fresques repeintes, statues abattues, etc.

Une féministe suggère à un public de *snowflakes* (rappel : jeunes adultes) que le viol, certes tragique, n'est pas la pire épreuve pour une femme : à l'instant, la salle éclate en sanglots, façon maternelle quand meurt la maman de Bambi, et se rue vers les « cry closets », puériles cabines lacrymales désormais présentes dans maintes universités, où le *snowflake* se console de son gros chagrin, en étreignant un nounours devant des photos de chatons-mignons.

D'évidence, rectorats et directions académiques capitulent sur l'heure au moindre caprice des *Snowflakes* : leurs papas paient et n'ont nulle envie que, par effet boomerang, la rage de junior se retourne contre eux.

Tels sont en 2020 les « révolutionnaires » du haut du panier américain. Ceux issus du « lumpenproletariat » local ne sont pas forcément plus présentables.

À la mort de George Floyd, *Black Lives Matter* (sens : La Vie des Noirs Importe) et des meutes d'Antifa et d'anarchistes, occupent six pâtés de maison de Capitol Hill, dans la progres-

siste-gauche-caviar Seattle. 24 jours de chaos : bandes armées traquant les habitants, milices raciales défoncées, viols, braquages. La maire gauchiste-féministe s'extasie devant la CHAZ (Capitol Hill Autonomous Zone, devenue CHOP, Capitol Hill Organized Protest zone). Les habitants du cru, moins : la criminalité y explose de +525 % en deux mois. Et les Afro-américains pour qui le sinistre carnaval est d'abord entrepris ? Douche froide : en 24 jours d'occupation et compte deux morts (2 garçons de 16 et 19 ans) et 4 blessés sérieux dans la CHOP – tous noirs.

Vers l'autre extrême, l'activisme n'est pas plus rassurant. Dans le monde anglo-saxon, les réunions « Liberté pour nos Enfants » se multiplient (Londres, en août passé, par exemple). La nombreuse assistance y est surtout féminine ; COVID-19 ne l'effraie pas : sauver ses enfants importe plus qu'une maladie-bidon. Qanon, 4Chan, 8Chan les ont mobilisés car de sinistres forces opèrent ; de maléfiques pédophiles-satanistes menacent leurs enfants. Hillary Clinton... Jeffrey Epstein... Harvey Weinstein... The Cabal : conspiration virale-mutante... Les monstres des « élites » ont soif du sang d'enfants, kidnappés et drogués. Des photos d'enfants battus, voire massacrés, inondent les réseaux sociaux... Attention ! Disney lave le cerveau de nos petits ; leurs jouets sont autant de pièges... Alors, battons-nous : « Where We Go One We Go All » #WWGIWGA : le délire américain-2020 a empoisonné l'information anglophone.

Puritanisme : le feu sous les cendres

Derrière de consternantes-hilarantes exigences des « Flocons de Neige », à l'instant happées par la publicité, le showbiz – le Spectacle, disait Guy Debord – inonde en aval le public, au moins des pays développés ; et ricoche enfin vers des magistrats élus (donc pétrifiés), on trouve le puritanisme des fondateurs de l'Amérique-colonie britannique. Son essence est bien sûr l'horreur du beau, tel qu'idéalisé par la Grèce première ; de la séduction ; du corps humain féminin – véhicule

de Satan. Trois exemples pittoresques, parmi mille autres :

1. Plus de mannequins sexy! succès d'une agence de modèles hideux (*Ugly Models*) : bien sûr, pour « changer le regard », « célébrer la diversité... mieux représenter la variété de la société » ; d'où désormais ces défilés d'êtres asexués frappés d'afflictions diverses, titubant parmi d'anorexiques laiderons au regard vide, clairement toxicomanes.

2. Plus de parfum (Satan!) les *Snowflakes* exigent un Fragrance-free environnement, des No Scent zones. Lieux publics, hôpitaux, universités, écoles, transports... *No scent is good sense*. Parfum = tabagisme passif = microparticules nocives, plus de laques pour cheveux, lotions, Cologne – *Think before you Stink!* Prétexte, protéger les victimes, ces « personnes hypersensibles » à tout produit chimique. Génés, les médecins suggèrent que ce *Multiple Chemicals Syndrome*, MCS, est « très ardu à diagnostiquer » – façon polie d'évacuer des hystériques. Réaction des parfumeurs : vendre (plus cher, on s'en doute) d'inodores « non-parfums ». Mais rien n'est simple : de mauvais esprits défendent en justice leur « droit constitutionnel à se parfumer ». Les avocats se frottent les mains.

3. Plus de nudité (en famille...) Février 2020, Amérique profonde : un coupe bricole dans un lieu malpropre. Pour éviter de se salir et devant son propre époux (lui aussi torse nu) l'épouse reste un instant seins à l'air. Mais ses trois beaux-fils (9 à 13 ans) la voient. Horreur! La justice passe : soit la bricoleuse nudiste-à-éclipse plaide coupable d'exhibitionnisme devant... son propre mari, soit la voilà pour de bon fichée comme délinquante sexuelle. Salem, toujours Salem.

Au pays des délire extrémistes

Une Amérique soixante-huitarde à retardement : « Interdit d'interdire! » La Sorbonne occupée en rêvait? Les États-Unis appliquent le slogan. Même en avion, par extension délirante du concept d'animal de compagnie (pour aveugle par ex.), devenu « compagnon de soutien émotionnel ».

Tout y passe : un chien énorme mord une petite fille au passage. Le poney (dans l'avion), l'écureuil, le paon, l'imposant cochon qui défile dans l'allée centrale et y défèque partout (passagers juifs et musulmans horrifiés).

Même s'il s'est retourné un ongle, chaque Américain devient ainsi victime du *Post Traumatic Stress Disorder* (PTSD) – autre extension délirante d'un concept utile. Rien ne se refuse à une victime du PTSD, pas même un boa en avion. Extension délirante encore, la « diversité », agréable au restaurant ou sur un programme de télé, devenue impératif sociétal catégorique. Limitée à la seule couleur de peau, la « diversité » finit par sombrer dans d'infimes nuances coloriques. Kamala Harris est-elle noire, ou pas? Ou alors, quoi?

À Sciences-Po-Paris, école répandant désormais en France les sottises académiques américaines susmentionnées, un directeur de recherches donne sa langue au chat (suivez bien) : « Il y a une diversification de la diversité... Il devient de plus en plus net que le clivage noir-blanc ne suffit pas à absorber toutes les formes de diversité... ». Délire académiques américains, justement : à l'Université d'État du Michigan, une illuminée « professeure » décrète que l'assez innocente pratique du yoga par des Blancs (comme elle...) est une atroce forme d'« appropriation culturelle » perpétuant le « système d'oppression et de privilège » de la « cis-hétéro-patriarchie » et le racisme systémique. Les victimes? Les « peuples de couleur, queer-trans, pauvres, infirmes, migrants... », etc. Décolonisons le yoga! Exige l'agitée. Puis réservons la pizza aux Italiens... Plus de whisky hors d'Écosse, etc.

Même l'activisme suprématiste-blanc américain sent fort l'histoire de fous.

Juillet 2018 : comme d'usage, quelques néo-nazis (dont d'usuelles taupes du FBI) décident de lancer la « guerre raciale » aux États-Unis. Leur idéal, un État racialement blanc. Déjà l'idée de Charles Manson et sa « famille » droguée-apocalyptique en 1969! Dire si l'idée est neuve. D'où, séances de tir à l'arme de guerre, rituels païens et sacrifice d'animaux, propagande type Holocauste = Fake News... Les projets terroristes? Faire dérailler des trains, empoisonner l'eau potable – tuer des Noirs et des Juifs, surtout. Jusque là, classique – mais l'affaire part en vrille quand on lit le nom du groupuscule : *The Base* – en arabe al-Qaïda. Un groupe proto-terroriste néo-nazi, à 100% « pompé » sur l'appareil salafiste-djihadiste d'Oussama ben Laden....

Pauvres agents spéciaux du FBI, confrontés à de tels zigotos...

3

Schizophrénies sociétales



Imaginons un instant l'armée prussienne, ou l'armée rouge de Staline, devant cohabiter avec la société du cloaque-*Satyricon* : effroi et horreur réciproques – c'est bien sûr impossible, durablement. Qui connaît le centre des États-Unis, ce flyover country (le pays qu'on survole) comme disent les méprisants bobos des deux côtes ; ce pays des white trash (Blancs-prolos-poubelle – ça, on peut le dire), le constate vite. Kansas City, ville du Missouri sise à l'orée du Kansas et de ses immenses bases militaires : on y voit errer de tout jeunes soldats... crâne rasé, tenue camouflée-désert... Déjà là, on les sent mal à l'aise... Susplicieux de l'étrange monde civil... Transférez-les à TriBeCa-Manhattan et c'est le reflux d'horreur... C'est pour ça qu'on se fait touer la peau, de l'Afghanistan à la Syrie?!

Pour l'instant, le système tient sur cette énorme ignorance réciproque. Avec pour colle, un sentiment patriotique, récemment en cours de dilution. En 2018, pour la première fois depuis 18 ans, le nombre d'Américains (en âge de voter) se déclarant « extrêmement fiers » de leur citoyenneté passe sous les 50% (47%).

Certes les Républicains le sont encore à 74% – Donald Trump préside – mais les Démocrates, à 32% et les Libéraux (gauche) à 23%.

Noirs et blancs : sournoise ségrégation

Après le quasi-invisible clivage civils-militaires, le notoire gouffre séparant, aux États-Unis, les Blancs des Noirs. Parfois, les Afro-américains explosent. Souvent lors d'une mort provoquée par la police. Or bien sûr, la froide réalité des chiffres démontre que plus de 90% des Noirs de 15 à 24 ans sont tués par d'autres Noirs, lors de guerre de gangs juvéniles – et que les (certes, rugueuses) polices de voie publique (des villes, comtés et États) n'assassinent pas des Noirs par plaisir, ni en masse. Mais le motif réel de ces émeutes n'est pas là. Il est dans le sentiment qu'ont des activistes noirs – en cas de crise, une population noire plus vaste les rejoint – qu'ils n'y arrivent pas, n'y arriveront jamais et qu'un sournois apartheid sociétal les condamne *ad vitam aeternam* au statut de citoyens de seconde zone. Un de leurs activistes dit : « Ce pays, cette constitution, ne sont pas faits pour nous ». Il y a du vrai là-dedans : quelques données l'établissent.

• De longue date, la déségrégation de l'enseignement primaire et secondaire est délaissée aux États-Unis. D'où, toujours plus de parents blancs-bourgeois envoient leurs enfants dans des écoles privées. En 2017 encore, 38% des élèves noirs fréquentent des écoles publiques où les Blancs sont moins de 10%. Écoles noires... « Historically Black Colleges and Universities » (HBCU, 104 actives en 2019, avec ± 230 000 étudiants)... églises noires (avec claire séparation entre « Predominantly African-American denominations » et « Predominantly White denominations ») ; le terme « prédo-

La froide réalité des chiffres démontre que plus de 90% des Noirs de 15 à 24 ans sont tués par d'autres Noirs, lors de guerre de gangs juvéniles.

minant» méritant un prix d'hypocrisie, car par exemple, la *National Baptist Convention*, principale fédération protestante, est noire en totalité.

• Niveau de vie, emplois, etc. : (2016, dernières données disponibles) un foyer blanc moyen est 7 fois plus riche qu'un foyer noir. Écart plus vaste en 2016 qu'en 1983.

• Chômage : de 1970 à 2018, le taux de chômage des Blancs est constamment de 50% inférieur à celui des Noirs.

• Enfin, selon la Federal Reserve Bank de Saint-Louis (Miss.), un Blanc en rupture d'éducation supérieure est en moyenne trois fois plus riche qu'un Noir, lui, diplômé du supérieur.

Héritages de plus de 10 000 \$:

41% des familles blanches,

13% des noires.

Héritage moyen d'une famille blanche :

Environ 150 000 \$.

Héritage moyen d'une famille noire :

Environ 40 000 \$.

4 Un impérialisme myope et brouillon



Le temps où l'on pouvait simplement compter sur les États-Unis pour nous protéger est révolu... L'Europe doit prendre elle-même son destin en main » (Angela Merkel, mai 2018)

Impérialisme américain : l'expression sonne un peu Brejnev haute-époque. Cependant la chose existe – et possède même son chantre officiel, M. Thomas L. Friedman, qui en définit clairement le dernier avatar dans le *New York Times Magazine* du 28 mars 1999 ; l'article est intitulé « A Manifesto For the Fast World » : « La main cachée du marché ne fonctionnera jamais sans un poing caché – McDonalds ne saurait prospérer sans McDonnell-Douglas, le constructeur de (l'avion de chasse) F-15. Et le poing caché qui ouvre le monde aux technologies de la Silicon Valley se nomme United States Army, Air Force, Navy et Marine Corps ». Autrement dit : *Might is Right* – la limpide mission du Pentagone le confirme : « Sustain American influence abroad ».

Le 8 décembre 1996, déjà dans le *New York Times*, ce même M. Friedman énonçait sa *Golden Arches Theory of Conflict Prevention* – plus narcissiste-évanouie encore que la fin de l'histoire prédite par Francis Fukuyama, à la fin de la guerre froide. Selon Friedman en effet, deux pays assez développés pour disposer chacun d'une chaîne de « restaurants » McDonald ne sauraient en aucun cas se combattre. Devenus des clones des États-Unis, leurs populations américanisées hypnotisées par le *soft power* US, ces pays filent doux, sous l'œil suspicieux de l'Oncle Sam, qui les espionne – pour leur bien.

Si certains se rebiffent, c'est tout de suite la menace : en septembre 2018, le ministre américain de l'énergie Richard « Rick » Perry exprime clairement la doctrine de Washington : ce que les États-Unis considèrent comme « comportement civilisé » s'impose au monde entier ; ceux dont nous (Washington) pensons qu'ils perturbent la « global citizenry », nous pouvons les punir (ultimatums, sanctions, blocus, interdictions.... etc.).

Ou pire encore : après le 9 novembre, le Congrès américain a voté une *Authorization for Use of Military Force*, toujours en vigueur à l'automne 2020. Depuis lors,

Washington a mené des opérations armées petites ou grandes, dans 14 pays du monde.

Cet impérialisme revendiqué est-il pour autant efficace ? Voyons plutôt.

L'antiterrorisme comme obsession

De la fin 2001 à la fin 2017, l'antiterrorisme obnubile Washington. Certes, le choc du 11 septembre 2001 est immense mais la panique qui s'ensuit sort du raisonnable. Durant 16 ans pleins en effet – la moitié d'une génération – l'antiterrorisme occupe l'essentiel de l'appareil diplomatique, militaire et de renseignement US. Registre sécurité nationale, 834 000 habilitations TOP SECRET en 2018 : la plupart mobilisées contre le terrorisme. Le Special Operations Command, branche discrète de l'appareil militaire US compte 71 000 combattants, opérant (2018 toujours) dans 38 pays du monde – pour la plupart contre le terrorisme.

En la matière, la stratégie de Washington consiste à couper des têtes, d'Oussama ben Laden, Atiyah Abdalrahman et Anwar al-Awlaki (2011) à Abu Bakr al-Baghdadi (2019), en passant par Abu Yahya al-Libi (2012), Washington espère ainsi anéantir les entités qu'ils dirigent (al-Qaïda, l'État islamique, etc.) ; or bien plutôt, ces décapitation provoquent des mutations, quasiment nulles disparitions.

Sur le terrain irakien, notamment vers 2017-2018, les tactiques de Washington ne sont pas non plus des pous limpides, ni constantes. Après la reprise de Mossoul à l'automne 2017, les militaires américains en Irak, et leurs alliés du pays, nouent une sorte d'alliance tacite avec leurs pires ennemis de la veille, Qassem Soleymani l'iranien, chef des forces spéciales des Pasdaran, et Abu Mahdi al-Mohandis, chef des milices chi'ites irakiennes... Tous deux assassinés par un tir de drone américain en janvier 2020.

Au même moment, sur le terrain syrien cette fois-ci, Washington semble aussi plongé dans la confusion. Son grand allié régional – du moins, supposé – est la Turquie, pays-membre de l'Otan, en guerre, lui, contre les séparatistes kurdes du PKK. Sinon, Ankara est plutôt indifférent aux activités régionales du soi-disant « État islamique » – que Washington combat, lui, féroce-ment. En Syrie même, le PKK se nomme YPG (« Unités de protection du peuple ») et Washington le soutient pour combattre les salafistes-dji-

hadistes – alors même que sa maison-mère (kurde de Turquie) le PKK est qualifiée de « terroriste » aux États-Unis !

« L'orient compliqué » disait le général De Gaulle. Aux États-Unis même, le repérage post-9 novembre des terroristes islamistes infiltrés dans le pays n'est pas non plus optimal. En février 2018, le saoudien Abdullaziz al-Fallaj est – finalement – arrêté dans l'Oklahoma. Moudjahid al-Qaïda, entraîné en Afghanistan avec certains acteurs des attentats du 11 septembre, al-Fallaj arrive tranquille aux États-Unis en 2011 avec un simple visa de tourisme ; il y vit dès lors librement et y prend notamment... des leçons de pilotage d'avion, sans que cela n'inquiète quiconque.

Mais en 2018, brusque revirement : tout ce qui précède perd son importance, car la *New National Defense Strategy* renvoie la *Global War On Terror* au rayon des vieilles lunes, loin des soucis de la Maison Blanche et du Pentagone. La Sécurité Nationale américaine doit désormais à acquérir la supériorité stratégique sur la Russie et sur la Chine. Les guerres de contre-insurrection des forces spéciales sont ravalées au modeste rôle de « polices d'assurance ».

De la brusque émergence de cette nouvelle guerre froide, nul des alliés et amis des États-Unis n'a bien sûr été officiellement averti...

Pentagone : quand l'empire métastase

D'abord, ce rappel de l'écrasante puissance militaire globale des États-Unis : dans le monde entier, le ministère américain de la défense (« Pentagone ») dispose officiellement (fin 2018) de 4775 « sites » dans les 50 États du pays ; plus des implantations dans 8 territoires US et 45 pays étrangers. Hors de chez lui, le Pentagone possède environ 800 implantations, soit 95% du total des bases militaires extérieures existantes. Plus largement, le Pentagone déclare être « présent » dans 164 pays (84% de tous les États du monde). Le budget 2019 du Pentagone est d'environ 738 milliard de dollars, à lui seul plus important que les 6 budgets militaires suivants additionnés, du 2^e par importance au 7^e, budgets de grandes puissances comme la Chine, la Russie, etc. Budget américain pieusement voté, même par des « socialistes » d'opérette comme Mme Alexandra Ocasio Cortez.

Ce n'est pas tout.

Dotées d'un budget spécial d'environ 13 milliards de dollars, les forces spéciales américaines interviennent dans plus ou moins 130 pays, ce, pour des missions d'aide et d'assistance, renseignement, surveillance... dans un total secret : même le Congrès US en ignore tout. Rien qu'en Afrique, on en trouve (vers 2019) dans ces pays : Burkina Faso, Cameroun, Djibouti, Kenya, Libye, Mali, Mauritanie, Niger, Ouganda, Somalie et Tunisie.

L'argent et les armes du Pentagone provoquent de fort meurtrières guerres : de 2002 à 2017, l'étude académique *The Cost of War* estime que la *Global War on Terror* a coûté plus ou moins 5900 milliards de dollars et provoqué (d'abord en Afghanistan, Pakistan et Irak) quelque 507 000 morts militaires et civils :

- **Afghanistan** (fin 2001-fin 2017) : 147 000 morts (+ 6 334 morts américains),
- **Pakistan** : environ 65 000 morts,
- **Irak** : de 270 000 à 295 000 morts. (Exclue de l'étude, la **Syrie** : environ 500 000 morts).

Afghanistan et guerres perpétuelles

« Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va. » Sénèque

La guerre d'Afghanistan dure désormais depuis plus de 40 ans (début de l'invasion soviétique).

- 18 ans d'intervention américaine depuis octobre 2001
- 100 000 soldats américains vers 2010, environ 13 000 en 2020.
- Pertes américaines de 2001 à fin 2018 : 2 400 morts et 20 589 blessés.
- De 2001 à 2020, Près de 800 000 hommes de l'armée américaine (précisément 775 000 fin 2018) ont, en d'innombrables rotations, défilé dans ce pays.

Washington a dépensé près de mille milliards de dollars en vain, pour la guerre d'abord et la « reconstruction » de l'Afghanistan.

Sur ce dernier poste, 126 milliards de dollars sont affectés de 2008 à 2017, dit le *Special Inspector General for Afghanistan Reconstruction* (SIGAR), dont 16 milliards minimum se sont volatilisés. Dans un pays champion mondial incontesté de la corruption, ajoute le SIGAR, l'argent américain vampirisé par des roitelets tribaux, séculièrement rompu au pillage de « conquérants » vite subjugués, n'a fait qu'exacerber le conflit, amplifier la corruption et dynamiser les Taliban et autres insurgés, qui le récupèrent en grande partie.

2001-2016 : environ 105 000 morts dont 32 000 civils.

Une guerre afghane dès le premier jour sans issue autre que le mensonge indéfiniment martelé de la victoire.

« **Les Taliban sont battus** » (George W. Bush, 2002).

2004 : « Les Taliban n'existent plus » (George W. Bush, 2004).

« **Nous avons fait le plus gros vers la victoire** »

(Le 10^e général en chef sur le terrain, 2006).

« **Nous avons repris l'initiative aux Taliban** » (Général Petraeus, 2011).

« **Notre victoire est inévitable** » (Le successeur de Petraeus)

« **L'armée afghane a passé un cap** »

(le commandant militaire du jour, 2017).

En 2018, le suivant, 17^e général en chef américain en 17 ans, juge que c'est bien parti. Sauf que le SIGAR écrit « de 2001 à 2017, les efforts du gouvernement américain pour stabiliser et pacifier les territoires contestés d'Afghanistan ont essentiellement échoué ».

Budget afghan de l'armée américaine en 2019 : 46 milliards de dollars de plus. Cette année-là plus de civils sont tués en Afghanistan par « l'armée de l'Otan » et ses mercenaires locaux – la plupart lors de meurtriers bombardements aériens – que par les Taliban et autres insurgés.

Sur le terrain la gabegie tourne au délire :

- L'armée US bâtit au nord-est de l'Afghanistan un réseau électrique haute-tension, débouchant... chez les Taliban (60 millions de dollars). Comme ce réseau n'est rattaché à aucun relais local, les enfants et animaux des campagnes qui en touchent les câbles meurent foudroyés : « inutile, voire dangereux » conclut le SIGAR.

• 160 millions de dollars gaspillés à établir un sys-

En 2019, plus de civils sont tués en Afghanistan par « l'armée de l'Otan » et ses mercenaires locaux que par les Taliban et autres insurgés.

tème de paiement électronique absolument inutilisable par une population à la culture médiévale.

- Comme Washington exige la parité des sexes, des fortunes sont dépensées pour recruter des femmes-policiers, ensuite transférées hors de leurs tribus dans des casernes où elles servent de domestiques ; ou au confort sexuel des potentats locaux – quand elles ne sont pas vendues aux proxénètes du lieu.

• Détourner les montagnards pashtoun de la culture du pavot ? En 2016, le Pentagone dépense 6 millions de dollars pour acheter 6 boucs italiens et les acheminer (par avion spécial) dans quelque vallée perdue, pour y « développer la production de la laine de cachemire ».

• Le massif programme US de création et amélioration des réseaux d'irrigation enchante les narcos, car les fermiers en usent d'abord pour... arroser leurs champs de pavots à opium.

• Les bases américaines du pays dernier cri, high tech, comme Camp Kearney dans la province de Paktika, sont transférées à « l'armée afghane ». Tout, jusqu'aux portes et fenêtres, y est à l'instant pillé par une meute d'officiels afghans, fonctionnaires, officiers, élus, puis fourgué au marché noir – avec droit de préemption aux émirs Taliban, on ne sait jamais...

Pire encore, si possible, dans le domaine de la guerre à la drogue.

De 2001 à 2018, les États-Unis ont gaspillé quelque 9 milliards de dollars (1,5 \$ million par JOUR) pour éradiquer d'Afghanistan le pavot à opium. Résultat : l'Afghanistan comptait en 1981 74 000 hectares plantés en pavot, 263 000 ha. fin 2018. En 2020, l'opium représente 1/3 du PNB afghan et procure au pays 600 000 emplois pleins. Le pavot reste la principale récolte du pays et son opium génère toujours environ 90 % de l'héroïne mondiale.

Au fou ! S'écrie enfin Donald Trump dans un éclair de lucidité : nos soldats meurent dans des pays que nos concitoyens ne sauraient trouver sur une carte... Qu'avons nous fait d'autre en Irak, que « jeter une brique dans un nid de frelons » ?

En Afghanistan, nos plus jeunes combattants n'étaient pas nés quand cette guerre débuta ; et nos généraux sont incapables d'y distinguer les *good guys* des *bad guys*. Pire au Moyen Orient, où en 50 ans, Washington a jeté sept mille milliards de dollars (7 Billion de \$) par les fenêtres, sans résultat convaincant.

Exemple, la Syrie : un accablant audit de février 2020 juge le Pentagone « incapable de situer » pour 716 millions de dollars d'armes allouées à des « partenaires dans la guerre à l'État islamique (E.I.) », les fameuses « Forces démocratiques syriennes » (décodeur : brigands tout autant islamistes, en guerre avec les précédents). Ni comptabilité, ni listes : et si ces armes étaient tombées dans des « mains ennemies » ? Gros risque dit l'audit, qui juge que « cela alimente les capacités d'acteurs non-étatiques comme l'E.I. ».

Mais est-ce bien Donald Trump qui ici, décide ? Tout connaisseur du complexe militaro-industriel américain sait qu'en matière militaire extérieure, le dernier mot revient à un fort anonyme et tout-puissant interagency consensus – un autre nom pour l'« État profond » ?

5

Ploutocratie et exploitation



Autre souci majeur : la durable et sévère décrépitude du « rêve américain ». Population s'appauvrissant au long cours, santé publique délaissée, gouffre californien entre « misérables et milliardaires » : les symptômes inquiétants abondent – même si, juste avant la crise COVID-19, les États-Unis ont un taux de chômage minimal (3,8% en juin 2018) et vivent la période d'expansion économique la plus longue de leur histoire (2009-2019). Paradoxe ? non : car de longue date, la prospérité américaine est réservée à son oligarchie, aux quelques 2-3% du dessus du panier.

Sans-logis : l'Amérique de la misère

En mai 2018, le *Federal Reserve Board* révèle ces chiffres alarmants, après un sondage auprès de 12 000 Américains adulte :

- Plus de 40% d'entre eux sont incapables de surmonter une dépense imprévue de 400 \$, sans emprunter cette somme ou vendre un bien.
- 25% d'entre eux n'ont pas les moyens de se soigner convenablement ; et les mêmes, ou d'autres, ne disposent d'aucunes économies pour leur retraite.
- 22% d'entre eux sont incapables de payer toutes leurs dépenses usuelles du mois.
- Plus largement, 40% des Américains au dessus du seuil de pauvreté (34,7 millions de foyers) peinent à boucler leur budget de base (loyer, transports, soins, éducation des enfants, Internet & téléphone...). Ces foyers « dans le besoin » existent partout aux États-Unis, avec un minimum de 32% du total des foyers au Dakota du Nord, et un maximum de 49%... en Californie, État qui n'est un paradis que pour Hollywood et la com' de Silicon Valley.
- Et les 2/3 des salariés US ont un salaire horaire inférieur à 20 \$.
- Salaire moyen au niveau fédéral (2018, toujours) : 44 500 \$ par an : ajusté selon l'inflation, ce salaire stagne de 1950 à 2017. Ce, alors qu'en Amérique, les 10% les plus riches détiennent 80% du patrimoine, et les 60% les plus modestes, 2%.

Chicago, gouffre social... et ethnique

Dans cette ville, deux quartiers, sis à environ 10 km l'un de l'autre :

- **Streeterville** (Blancs riches)
Espérance de vie : environ 90 ans.
Revenu moyen : environ 100 000 \$ par an.
Habitants diplômés du supérieur : plus de 80%.
- **Englewood** (Noirs pauvres)
Espérance de vie : environ 60 ans.
Revenu moyen : environ 25 000 par an.
Habitants diplômés du supérieur : moins de 9%.
93% des habitants d'Englewood ont été les témoins directs d'une fusillade.

Espérance de vie : la santé publique en jachère

La santé d'une population s'apprécie selon divers critères dont l'espérance de vie (santé physique), le suicide pur et simple (santé mentale) ; à quoi l'on peut ajouter,

La baisse de l'espérance de vie sur trois ans consécutifs est la première aux États-Unis depuis 1915-1918 (avec, alors, la guerre mondiale, plus la pandémie de « grippe espagnole »).

pour les États-Unis, les formes de suicide déguisées que sont les « morts par désespoir ». On verra ci-après que ces trois critères sont, pour l'Amérique, tout sauf bons.

Espérance de vie : De 1959 à 2013, celle de l'Américain moyen est passée de 70 à 79 ans ; depuis lors, l'espérance de vie moyenne des Américains stagnait. Or voilà qu'en 2015, 2016 et 2017, elle décline. En 2017 (dernières données disponibles), l'espérance de vie d'un homme y est de 78,6 ans, – 0,3 an sur 2014. En termes clairs, un enfant américain né en 2017 vivra en moyenne 78,6 ans ; celui né en 2016, 78,7 ans, etc.

En comparant avec un groupe de pays de l'OCDE (= développés) la singularité des États-Unis est celle-ci :

• L'espérance de vie américaine est la plus basse de tout le panel.

• Inflexion significative de l'espérance de vie américaine à mi-vie, pour toutes races, dans la tranche d'âge 25 à 64 ans. Pour plusieurs « causes profondes et systémiques » : manque d'accès universel aux soins, taux élevé d'obésités malades, circulation massive des armes à feu, suicides, surdoses mortelles par stupéfiants, notamment opioïdes analgésiques (médicaments détournés). Commentaire d'un épidémiologiste américain (sur la comparaison-OCDE) « Dans nos vies [à nous, Américains] nous sommes plus malades que les pays homologues et nous mourrons plus jeunes qu'eux ».

Cette baisse de l'espérance de vie sur trois ans consécutifs est la première aux États-Unis depuis 1915-1918 (avec, alors, la guerre mondiale, plus la pandémie de « grippe espagnole »).

Suicides directs : En 2018, le taux américain est d'environ 14 sur 100 000, le pire depuis 1941 (guerre mondiale, encore ; 10,5 sur 100 000 suicides en 2000).

De 1999 à 2017, le taux global de suicides a progressé de + 17% aux États-Unis.

Le taux de 2018 est le pire des 11 nations les plus riches du monde, le double de celui de la

Grande-Bretagne. Notons qu'en revanche, de 2000 à 2017, le taux mondial de suicides a baissé de 30%.

Morts par désespoir : Surdoses fatales de stupéfiants, alcoolisme suicidaire (cirrhoses, etc.), suicides directs, ce d'abord pour les 25-44 ans. De 1999 à 2017, pour ces motifs et dans cette tranche d'âge, la mortalité a explosé, de 6,7% (1999) à 32,5% (2017).

Au-delà, de 2007 à 2017, le taux de surdoses létales (toutes tranches d'âge) a bondi de + 72%. En 2019, 80% de ces morts par désespoir sont des hommes blancs ; mais dans les années récentes, il y a une forte croissance de la catégorie des femmes de 45 à 64 ans.

San Francisco : luxe et cloaque

La plus européenne des villes de la côte ouest, San Francisco fut longtemps paradisjaque. La voilà devenue un authentique enfer, imputable à l'idéologie libérale-libertaire (dite « libertarienne », véhiculée par la toute voisine Silicon valley, et par ses Titans du Net. Désormais, la ville grouille de SDF, plus de 8 000 chaque jour dans les rues (fin 2019, + 17% depuis la mi-2017) dormant dans leurs voitures, ou sur la voie publique. Toxicomanes, alcooliques, psychotiques... Tous se soulagent dans les rues, y répandent leur vomit et seringues souillées. Déjà fin 2018, on dépasse les 16 000 plaintes d'habitants devant enjamber des déjections humaines pour sortir de chez eux (88 par jour) et cela s'aggrave depuis. Ces plaintes avaient déjà bondi de + 400% de 2008 à 2017. Plus bien sûr, une explosion criminelle : en 2019, « atteintes à la propriété » (cambriolages, vols, etc.) : près de 150 par jour. Dans le BART (RER régional) les agressions physiques ont doublé de 2015 à 2019.

Que fait la municipalité (de gauche) de San-Francisco ? Pour détruire ce qui reste de réel, donc s'aveugler au fait que sa ville-cloaque n'abritera plus à terme que des SDF et des millionnaires dans leurs forteresses blindées, le maire et son équipe lancent « la révolution du langage » par le

vocabulaire person-first. Ne dites-plus « criminel condamné », dites « personne sous acte de justice », etc. Ne combattons plus le crime mais des « stigmatés sociétaux, barrières comportementales » ou « stéréotypes négatifs ».

Décodeur : pourquoi résister à l'occupation nazie? Alors qu'il suffit de se mettre à l'allemand et de s'accoutumer à la choucroute...

Désormais à San-Francisco, la seule répression féroce frappe les gaffeurs se trompant de « genre » en s'adressant à un transsexuel. Résultat : les touristes et les conventions fuient. Mais pour aller où? Le reste de la Californie compte ¼ de tous les SDF du pays et un professeur de médecine de

Berkeley dit que certains quartiers de Los Angeles sont dans une « situation sanitaire sans doute pire qu'au Brésil ou au Kenya ».

La situation à New York

Municipalité « progressiste » et problème analogue. 14% de tous les SDF des États-Unis y vivent. En 2018, environ 133 300 hommes, femmes ou enfants y ont passé au moins une nuit dans un abri. Fin 2019, plus ou moins 63 900 SDF fréquentaient des logis de fortune ; sans compter ceux qui dorment dans des squats, des trains, à même la rue où l'insécurité est omniprésente.

6 Toujours plus de « morts par désespoir »



Déjà effleurées plus haut, au chapitre « Espérance de vie... santé publique », pour la bonne compréhension du lecteur, nous repreneons ici en détail les cruciales données sur les surdoses létales, les suicides, la « mort par désespoir », etc., catégorie qui augmente de + 11% rien que de 2015 à 2016 (dont, surdoses mortelles chez les Noirs, + 39% en un an).

Alcoolisme suicidaire, morts (25-64 ans) de 1999 à 2017 : quadruplement. Une image expose ce que représentent ces morts par désespoir à mi-vie, sur 1999-2017 : trois Boeing 737 au complet s'écrasant chaque mois, durant 7 ans consécutifs...

Un peuple angoissé et malheureux

De longue date, les Nations-Unies proposent un classement de pays (156 au dernier bilan), par mesure de leur niveau de bonheur : 1 = pas vraiment heureux ; 3 = très heureux. Au dernier classement (2019) les États-Unis sont 19^e, (18^e en 2017) Signe révélateur, le nombre de leurs sondés « pas très heureux » passe en 2 ans de 8% à 13% (+ 50%).

Une image expose ce que représentent ces morts par désespoir à mi-vie, sur 1999-2017 : trois Boeing 737 au complet s'écrasant chaque mois, durant 7 ans consécutifs...

Autre facteur d'optimisme – confiance dans l'avenir : la fécondité des femmes. 2017, États-Unis, celles de 15 à 44 ans voient leur fécondité au plus bas depuis... 1987, et ce taux décline depuis 2014. Moins de 1,8 enfant par femme nubile en 2017, contre 2,1 en 2007 ; ce malgré l'apparente amélioration de l'économie, depuis lors. **Cela tient en partie à l'absence totale d'aide fédérale aux femmes enceintes ; nul congé de maternité payé par Washington, qui partage ce refus avec trois autres pays au monde : Lesotho, Papouasie et Swaziland.**

Aides privées : 56% des entreprises financent les congés-maternité de leurs salariées, 6% seulement à salaire égal. 36% des salariés américains sont précaires (CDD), sans droits sociaux – eux bien sûr n'ont droit à rien.

Qui stabilise un pays, permet son progrès? Sa classe moyenne. Or celle-ci stagne, voire régresse aux États-Unis.

Sont considérées comme classes moyennes les individus au revenu annuel de 24 000 \$ à 73 000 \$ et les couples avec 3 enfants au revenu de 54 000 \$ à 162 000 \$.

Depuis 2015, moins d'un foyer américain sur deux accède à ce statut. Classes populaires pauvres : 29%. Population aisée : 21%.

51 millions de ménages ne peuvent durablement payer leurs dépenses basiques ; là dessus, environ 35 millions de la classe moyenne, tirés vers le bas : leurs revenus stagnent, le coût de leur vie augmente.

Létales surdoses suicidaires : la toxicomanie dévastatrice

De 1980 à 2014, on compte aux États-Unis 542 501 surdoses mortelles de stupéfiants – connues. Soit + 618% en 34 ans. (Analyse portant sur 2848768 décès de tout type).

Rayon drogues, le vrai drame des États-Unis est la poly-toxicomanie. Exemple, 82% des surdoses mortelles d'opioïdes impliquent d'autres drogues à l'autopsie : cocaïne, amphétamines, etc.

En 2017, on compte 72 224 surdoses mortelles (toutes drogues) – 192 par jour, dont 42% par des opiacés chimiques type Fentanyl.

De 1998 à 2018, plus de 300 000 morts par surdose mortelle aux analgésiques opioïdes ; plus, dans la même période, que d'homicides par armes à feu dans le pays et d'accidents de la route réunis.

Le drame des années 2010-2020 est d'abord celui des opioïdes : en 2018, toutes les 20 minutes, un bébé américain naît toxicomane aux opiacés, de par l'addiction de sa mère.

Cela empire depuis le début du XX^e siècle.

Les Américains de 12 ans et plus ayant usé de stupéfiants représentaient 58,5% de l'ensemble en 2016.

Les Américains actifs (25 à 64 ans) ont quadruplé les surdoses fatales entre 1999 et 2017. De 6,7 sur 100 000 en 1999, ils sont passés à 32,5 sur 100 000 en 2017. Cette année-là, un Américain moyen risquait plus de mourir d'une surdose fatale par usage des seuls opioïdes, que d'un accident de voiture.

- Surdoses mortelles des seuls opioïdes : environ 43 000 (un risque sur 93).

- Morts par accident de voiture : environ 40 000 (un risque sur 103).

Même les adolescents ! Dans la tranche d'âge 13-19 ans (« teenagers ») les surdoses fatale par héroïne ont bondi de + 20% en 2017.

Les autres stupéfiants tuent aussi, et plus, à partir de 2017 avec les surdoses de cocaïne : 2017 : 14 945, 2018 : 15 699.

Métamphétamines : récemment, de leurs laboratoires ultra-modernes, les cartels mexicains inondent leur voisin du nord d'une « Meth 2.0 » ultra pure (97% parfois) et bon marché (environ 20 \$ le gramme). La Meth¹ tue lentement, transformant le corps et l'esprit du toxicomane en zombie ; cependant, de 2600 surdose mortelles aux États-Unis en 2012, on en est en 2017 à plus ou moins 13 500 morts.

Médicaments anxiolytiques : toujours plus, les jeunes de 13 à 20 ans se droguent avec ces benzodiazépines (National Institute on Drug Abuse) : de 2000 à 2015, les admissions de ce type aux urgences ont augmenté de + 54%. Peu de surdoses mortelles, mais beaucoup d'empoisonnements graves.

Cannabis : depuis la légalisation de cette drogue au Colorado en 2013, les services pédiatriques hospitaliers de l'État signalent + 27% d'admis-

sions d'enfants et d'adolescents, victimes de variétés ultra-puissantes de cannabinoïdes. 70 % des intoxications juvéniles-infantiles par cette drogue adviennent dans des États l'ayant légalisée.

Adultes, enfants : le sombre attrait du suicide

Suicides en général

Dans la population américaine générale, le suicide est la cause de mortalité n°1, sans lien avec la maladie. On en a compté 67 par jour en 2018. Ce taux augmente de 35% de 1999 à 2018.

De 2014 à 2017, les appels au « numéro vert » anti-suicide ont doublé. Ils sont passés de 1 à 2 millions d'appels.

En 2018, le taux de suicide moyen, tout citoyen US de 17 à 59 ans est de 18,2 sur 100 000.

De 2006 à 2015, 1,2 million de tentatives de suicide ; + 10 % sur la décennie précédente ; morts suite à ces tentatives, + 13 % ; suicides réussis par rapport aux tentatives : + 2,3 par an en moyenne. Aux États-Unis en tout cas, le drame des suicides par arme à feu tient à leur nature irrémédiable : sur 100 de ces suicides, 85 réussissent. Par tout autre moyen, 95 % des tentatives échouent – et sur 100 de ces survivants, 90 % ne réitérent jamais. Enfin, sur 100 projets de suicide, 48 % sont conçus moins de dix minutes avant un passage à l'acte bien plus fatal lorsqu'une arme à feu est proche.

Dans la tranche d'âge des Américains actifs de 25 à 64 ans, le taux de suicide était de 13,4 sur 100 000 en 1999, il passe à 18,6 sur 100 000 en 2017 (soit + 38,3%). De 1999 à 2016, ce taux de suicides des actifs bondit de + 41 % (*JAMA Open Network*). Total des suicides connus entre 1999 et 2016 : 453 577 (hommes : 349 082).

Le taux de suicide des comtés ruraux est de 25 % supérieur à celui des métropoles.

Suicides de militaires

En 2017, le taux de suicide moyen dans l'armée de terre US d'active est de 21,9 sur 100 000 ; en 2018, il grimpe à 24,8 sur 100 000, au plus haut depuis 2013. 325 suicides en 2018, 40 de plus qu'en 2017.

US Navy : 20,7 sur 100 000 en 2018

Marines : 31,4 sur 100 000

US Air Force : 18,5 sur 100 000 (60 suicides d'active en 2018, 84 en 2019)

Aux États-Unis, le drame des suicides par arme à feu tient à leur nature irrémédiable : sur 100 de ces suicides, 85 réussissent. Alors que par tout autre moyen, 95 % des tentatives échouent...

National Guard : 30,6 sur 100 000
60% de tous ces suicides le sont par arme à feu.

Suicides d'enfants & d'adolescents

De 10 à 24 ans, les suicides augmentent chaque année depuis 2007. De 2007 à 2017, les suicides dans cette tranche d'âge ont fait un bond de + 56 % ; + 3 % par an (2007-2013) ; + 7 % par an (2013 à 2017) – Source : *JAMA Open Network* et Centers for Disease Control and Prevention (CDC&P).

De 1975 à 2016, la tranche d'âge de 10 à 19 ans représente environ 85 000 suicides. Depuis 2007 ces suicides sont une cause majeure des décès juvéniles.

Le pire advient chez les filles de 10 à 14 ans, triplement du nombre de ces suicides de 1999 à 2014. (Source : CDC&P).

De 2006 à 2016 il y a eu 70 % d'augmentation des suicides de jeunes Blancs de 10 à 17 ans et 77 % chez les jeunes Noirs du même âge. Chaque année en moyenne sur cette décennie, environ 4 600 jeunes Américains de 10 à 24 ans se suicident. (Source : CDC&P).

On constate une constante augmentation de 2008 à 2015 du nombre des consultations d'enfants ou d'adolescents suicidaires (idées noires, tentatives...) En 2008, elles concernaient 0,66 % des visites en pédiatrie, et 1,82% en 2015. Il y a plus de filles que de garçons et les plus concernés sont ceux de 12 à 17 ans. (Source : *Revue Pediatrics*).

Conclusion de l'étude : la santé mentale des enfants américains s'érode lentement mais sûrement.



Crime hors-contrôle



Notamment bien sûr, la forme suprême du crime, les homicides. Dans la tranche d'âge 10-24 ans, ils augmentent aux États-Unis de + 18 % de 2014 à 2017 ; dus pour la plupart à de fort meurtrières guerres de gangs juvéniles.

En 2018 le nombre d'homicides par arme à feu s'élevait dans ce pays à 3,6 pour 100 000 habitants et dans sa (fort meurtrière) capitale, Washington DC, à environ 16 homicides pour 100 000 habitants (*Washington Institute for health metrics*).

Chacune des années récentes, les États-Unis ont éprouvé plus ou moins 35 000 morts par armes à feu (dont 60 % de suicides environ). 2018 par exemple : environ 14 000 homicides et 22 000 suicides.

Fusillades : les carnages par armes à feu

Dans 41 des 50 États américains, les fusils d'assaut garnis de chargeurs longs, tirant en rafales – réelles armes de guerre – sont légaux. N'importe quel adulte sauf lourde psychose peut en acheter, en détenir tant qu'il veut puis les emporter où bon lui semble dans le pays. De 2014 à 2019, ces fusils d'assaut ont servi dans 11 des 15 pires tueries de masse ; sur les 271 tués dans ces tueries, 234 l'ont été avec ces fusils d'assaut (source : FBI). En mars 2020, du fait du confinement et de la peur consécutive dans le public américain, la vente des armes longues (dont des fusils d'assaut) a bondi de + 73 % sur mars 2019.

Les États-Unis comptent à peu près 330 millions d'habitants, dont environ les deux-tiers, 220 millions, sont des adultes pouvant en théorie détenir une arme à feu. Or en 2018 (*Small Arms Survey Report*) on y trouvait environ 393 millions d'armes à feu de tout type. Cette même année, les armes à feu détenues par des particuliers dans le monde entier s'élevaient à 860 millions. Aux États-Unis, 4 foyers sur 10 possèdent une ou plusieurs armes à feu et 72 % des Américains se sont déjà servis d'une telle arme.

Chaque fois qu'un massacre par arme à feu se produit, les médias français radotent la même exigence du contrôle des armes à feu – ce qui paraît à vue humaine impossible en Amérique. Avec cette réalité indéniabla : Il y a eu, en 2019, 41 massacres aux États-Unis (nous y revenons ci-après) ; le plus grand nombre en Californie) – État où le contrôle des armes à feu est le plus sévère de tous le pays...

Tueries de masse, face noire du rêve américain

La pire des tueries de masse de l'histoire des États-Unis advient à Las Vegas le 1er octobre 2017, lors d'un concert : 58 morts, plus de 500 blessés. Stephen Paddock, 64 ans, tire dans la foule, du haut de l'hôtel Mandalay Bay, puis se suicide. Nul n'a jamais trouvé un motif, cohérent ou autre, à son geste. Or si ces massacres comptent pour peu dans le total annuel des homicides recensés aux États-Unis (en moyenne, 1 % du total), ils coûtent fort cher en souffrances et en argent, à la société américaine. Celui du Mandalay Bay a coûté 600 millions de dollars (hospitalisations... assurances... soins psychologiques, compensation aux familles survivantes dans

Samuel Little, 80 ans, incarcéré à vie depuis 2014, a avoué 93 homicides (50 confirmés), entre 1970 et 2005. Mais il pourrait y en avoir bien plus...

le besoin, etc.). Et des années après ensuite, des survivants se suicident.

Compter les tueries de masse (TDM) aux États-Unis est une épreuve redoutable car diverses normes existent, la plus restrictive étant celle du FBI: au moins trois morts hors le tueur lui-même, unité de lieu et de temps, que les morts décomptés, crime organisé et homicides domestiques exclus. Donc TDM et fusillades sont ici des catégories différentes. Dans la norme-FBI, on compte 116 TDM de 2000 à 2019. Dont 7 en 2019 (alors qu'il y a eu cette année-là 300 fusillades dans le pays). Ces dernières années, le nombre de morts du fait des TDM-type FBI augmente. Si l'on prend mars comme mois-témoin: mars 2018, 10 morts du fait de TDM; mars 2019: 12 morts, mars 2020, 26 morts. Depuis la première recensée (1966), donc cette

année, en 54 ans, les États-Unis ont (normes FBI) subi 165 de ces TDM ayant provoqué 1196 morts; les plus meurtrières adviennent de 2012 à 2019: 423 des 1196 morts.

La meurtrière errance des tueurs en série

Tout est affaire de mode aux États-Unis, où un sujet d'excitation chasse l'autre. Tel est le sort des tueurs en série, qui fascinèrent tant l'opinion américaine vers la fin du XX^e siècle, qu'Hollywood s'en empara bien sûr: «Le Silence des agneaux» remonte à 1991.

Mais parfois l'un d'entre eux revient dans l'actualité. Récemment, c'est le cas du roueur et SDF Afro-américain (ces derniers, plutôt rares comme tueurs en série) Samuel Little, 80 ans en 2020. Cet homme incarcéré à vie depuis 2014 a avoué 93 homicides (50 confirmés), entre 1970 et 2005. Mais il pourrait y en avoir bien plus. Ses victimes sont d'usage des femmes paumées, ou à la rue, lynchées et étranglées. Pour la moitié d'entre elles, nul ne s'est soucié de leur disparition. Ainsi l'Amérique traite-t-elle ses enfants perdus: un caillou jeté à l'eau, refermée ensuite sur une perte de plus.

d'inscription dans les universités, privées ou d'État, ont augmenté de 254 à 321%. Étudiant nord-américain du XXI^e siècle (idem au Canada), refusez-vous de devenir l'esclave à vie d'une banque? Votre papa n'est ni Titan de la Tech ni ponte de Wall Street? Reste la prostitution – oh! sous emballage chatoyant bien sûr, hypocrisie oblige.

Le site N°1 du domaine se nomme *Seeking Arrangement* («je cherche à m'en sortir»). Quoi de plus anodin et sympa? Le fréquentent une dizaine de millions de «papas (et mamans)-gâteau» et de «bébés-gâtés» des deux sexes:

Environ 8 millions de garçons et filles cherchant un «coup de main» dont 2,5 millions d'étudiants, et plus ou moins 2 millions d'hommes et de femmes d'âge mur financièrement à l'aise.

Innocent parrainage? Non: prostitution délibérée à de vieux riches. Sympathique dilemme: toujours plus des cadres de l'Amérique de demain débutent ainsi leur vie d'adultes en devant se prostituer, soit à un banquier, soit à un satyre ou une «cougar» fortunés.

Jeunesse: des lubies, moins d'envies sexuelles (ou d'activité)

Une jeunesse américaine que par ailleurs, l'acte sexuel intéresse de moins en moins:

De 2000 à 2002, les hommes de 18-24 ans sexuellement inactifs étaient d'environ 19%.

Et de 2016 à 2018, ils sont passés à environ 31%! Quand aux jeunes femmes américaines de 25 à 34 ans, le taux d'activité sexuelle baisse également pour elles...

Retrouvez l'ensemble des sources de cet article sur le site de la Fondation Identité et Démocratie id-fondation.eu

8

Demain la jeunesse ?



En achevant cette plutôt inquiétante lecture, on se demande si quelque espoir existe aux États-Unis, pour que la situation des plus jeunes s'améliore, que leur horizon s'éclaircisse? Hélas! ce qu'on capte des évolutions en cours interdit l'optimisme béat. Exemple, la sexualité juvénile et les moyens grâce auxquels les étudiants américains paient leurs études.

La prostitution pour ascenseur social

Déjà Tocqueville signalait combien la société américaine, hypocrite-doucereuse en surface, pouvait être féroce en réalité. C'est bien pire depuis. Victimes, ces étudiants s'endettant à vie pour payer leurs études supérieures. Car 42 millions d'Américains adultes remboursent encore ces emprunts universitaires et, pire encore, 25% des Baby-boomers (nés de 1945 à 1955) mourront sans avoir remboursé tous ces emprunts. Quelques décennies après, c'est pire encore: de 2000 à 2019, les frais



LA VIE

« La vie n'a qu'un sens : y être heureux. Si la vie n'est pas synonyme de bonheur, autant ne pas vivre. »

Henry de Montherlant, *Carnets*

- 102** L'analyse de Gerolf Annemans
Un malentendu nommé « Belgique »
- 110** L'islam dans nos assiettes
L'opposition à la viande halal,
une question de civilisation
- 114** Histoire, communauté, gastronomie
Petits airs d'Italie en Belgique
- 120** Lecture : *La gouvernance
par les nombres* par Alain Supiot
Une analyse puissante
autant qu'inquiétante

Un malentendu nommé « Belgique »



Première partie



Par Gerolf Annemans,
président du parti politique européen Identité et Démocratie, député européen.

La Belgique est relativement inconnue parmi les non-Belges. Je le remarque souvent. Pourtant, Bruxelles est la capitale du pays et donc relativement connue sur le continent européen. Car Bruxelles est considérée comme « la capitale de l'Union européenne » ou même « la capitale de l'Europe » par les partisans fédéralistes d'une Union européenne avec plus de pouvoir, qui confondent et mélangeant systématiquement les termes Union européenne et Europe. Très peu de monde connaît bien le pays dont la capitale est Bruxelles. Qu'est-ce que ce pays membre de l'Europe, la « Belgique » ? Dans la plupart des cas, la connaissance de ce pays est très rudimentaire, même parmi les nombreux étrangers qui visitent régulièrement la Belgique ou y vivent pendant une période plus ou moins longue. J'ambitionne d'esquisser ici le problème de la « Belgique », car l'existence et la survie de ce pays sont pour le moins problématiques. J'aimerais également proposer une vision de l'alternative que je poursuis pour résoudre ce problème, à savoir l'État indépendant de Flandre et la nécessité de le préparer sur le plan international, ce qui est mon objectif secondaire aujourd'hui.





La naissance de l'État belge est liée à la liquidation de l'héritage politique napoléonien. Les grandes puissances qui ont vaincu Napoléon une dernière fois à Waterloo (à quelques encablures à peine de Bruxelles), avaient prévu un « Royaume uni des Pays-Bas » à la frontière Nord de la France, comprenant à peu près la surface des actuels Pays-Bas et de la Belgique.

JACQUES LOUIS DAVID,
Bonaparte franchissant le Grand-Saint-Bernard, 1801.

L'État unitaire francophone

Après la défaite de Waterloo, l'intention, notamment géopolitique, était de créer une « zone neutre » à un endroit historiquement très délicat et entre autres, de contrer l'influence française à Anvers. Napoléon lui-même l'avait décrite un jour comme « un pistolet pointé sur le cœur de l'Angleterre ». Ce n'est qu'après une quinzaine d'années que l'élite francophone dans le sud du pays, sous forte influence française, se séparait des Pays-Bas pour créer la Belgique, de manière plus ou moins inattendue et imprévue. La Belgique n'était plus néerlandaise, et elle n'était plus française. Elle est devenue un État tampon toléré par les alliés de l'époque. Après une série de conflits, la frontière se situait à peu près là où le catholicisme s'était établi avec la guerre de Cent Ans et l'occupation espagnole. Le projet initial de création d'une république a finalement été abandonné au profit de l'installation d'un roi.

Les rebelles se sont mis à la recherche d'un candidat approprié dans les sphères nobles et les maisons royales européennes, un candidat qui serait accepté par les grandes puissances. Le choix final illustrait d'ailleurs parfaitement le compromis entre les grandes puis-

sances de l'époque. Ce choix se porta sur Léopold de Saxe Cobourg et Gotha, d'origine allemande, un veuf séjournant à la cour anglaise après son premier mariage avec la princesse héritière, donc appartenant à la famille de la future reine Victoria, qui a continué à l'appeler « my uncle » toute sa vie. Cobourg avait contracté un nouveau mariage « diplomatique » avec une princesse française, Louise Marie d'Orléans, fille du roi de France Louis Philippe.

Savoir qui seraient ses ressortissants était une chose qui n'intéressait pas du tout l'élite belge de l'époque. Le concept d'identité était quasi inexistant. Il en résulte que ce territoire, à la frontière du Sud latin de l'Europe et du Nord, est traversé par une frontière (encore virtuelle à l'époque) qui sépare des citoyens avec des identités bien distinctes. Au début, on n'y prêtait pas trop attention et on tentait plutôt activement de faire croire que la Belgique était un État unitaire, unilingue et francophone. Sociologiquement, ce n'était pas très difficile, puisque le Nord néerlandophone de la Belgique était très agricole et appauvri, pour ne pas dire pauvre comme Job. La vie publique était francophone parce que l'élite du Nord flamand se voulait et se comportait

comme francophone, mais finalement une francisation profonde, voire totale, s'est avérée impossible. Déjà au courant du XIX^e siècle, une vie culturelle néerlandophone a commencé à se développer. Les premiers signes d'une flamandisation de la vie politique se sont également fait nettement sentir. Dans son combat social, le fameux prêtre Daens de la région d'Alost représentait également un réflexe flamand très prononcé. Cela a finalement donné naissance à un concept qui jouera plus tard un rôle dominant dans l'univers politique belge, à savoir le « Vlaamse Beweging », le mouvement flamand, avec une aile culturelle et ensuite également une aile politique.

Vervlaamsing, flamandisation

Pendant trois siècles, le continent européen a présenté une image géopolitique scindée en deux par le conflit franco-allemand autour duquel Londres et Moscou ne formaient qu'une toile de fond lointaine. Pendant le conflit de 1870 qui a vu la prise de Paris d'abord par les Prussiens puis par les Allemands, la Belgique a conservé de justesse son statut d'État neutre et évité une occupation totale. Quelques décennies plus tard, pendant la Première Guerre mondiale, la neutralité n'était plus de mise et la Belgique était considérée et traitée comme une entité francophone.

Ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale qu'une nouvelle ère a vu le jour sur l'ancien continent, un début d'émancipation en tous points. En Belgique, cette nouvelle ère a marqué le début de la flamandisation de la vie publique. Sur les « Flanders Fields » où se sont déroulées certaines des plus importantes batailles de la Première Guerre mondiale, les soldats flamands en danger de mort ne recevaient leurs ordres qu'en Français. Une résistance flamande active contre l'incompréhension de leur État s'était déjà manifestée dans les tranchées et en zone occupée. À Gand, l'université d'État avait été néerlandisée. Immédiatement après la guerre, toutes ces questions ont abouti à la multiplication des revendications du Mouvement flamand, qui n'étaient plus seulement culturellelement déterminées et formulées, mais qui étaient devenues entièrement politiques. Progressivement, de plus en plus de lois linguistiques ont été adoptées, permettant l'utilisation du néerlandais dans la vie publique.

Au final, le bilinguisme ainsi créé ne plaisait guère à l'élite. Car la Flandre avait entamé une croissance économique et culturelle qui comportait des risques pour les francophones: la flamandisation de la totalité du pays ou l'obligation d'accepter le néerlandais comme langue administrative. Afin de contrer ce « danger » (du

côté francophone) et de créer un territoire clairement délimité où l'autonomie pouvait être développée (du côté flamand), la frontière linguistique a été négociée après la Seconde Guerre mondiale, une ligne qui allait d'ouest en est. Le nord devenait la Flandre. Le sud devenait la Wallonie. C'est à ce moment-là que le statut bilingue de Bruxelles a été reconnu. Bien que située en Flandre, au nord de la frontière linguistique, elle devenait la capitale bilingue.

À partir des années 1970, l'autonomie des territoires et l'identité linguistique se sont renforcées. La Belgique devenait un pays divisé à de plus en plus d'égards.

Parité

Avec l'augmentation de la pression provenant de l'émancipation flamande, l'État s'est vu contraint de lancer plusieurs « réformes de l'État ». Ce processus a duré plus de trente ans. La première étape a été celle des compétences dites culturelles qui ont été attribuées aux propres institutions des communautés flamande, francophone et germanophone. Mais dès le début, littéralement dès la première Réforme de l'État en 1970, la création des trois communautés culturelles a donné lieu à une « compensation » au profit de la minorité francophone en Belgique par une parité au niveau gouvernemental belge. Car les francophones craignaient de devenir minoritaires au sein de la Belgique. Il a été convenu que la Constitution devrait prévoir un nombre égal de ministres francophones et néerlandophones, indépendamment de la démographie ou du nombre de sièges au Parlement. Même si certains du côté flamand considéraient que cela mettait la démocratie à mal, la règle s'applique encore aujourd'hui, même si elle a souvent conduit à des situations étranges. Par exemple, pendant la constitution du gouvernement belge en 2014, un seul parti du côté francophone était prêt à y participer: le parti libéral francophone de Charles Michel. En compensation, on lui a non seulement offert le poste de Premier ministre, mais son parti a également reçu pour lui tout seul la moitié des postes ministériels belges, une image plutôt insolite, notamment en 2020 quand ce gouvernement (démissionnaire au pouvoir depuis un an après les élections) a dû gérer la crise de la COVID-19 avec des ministres parfaitement inconnus et plus ou moins considérés en Flandre comme des personnages locaux de troisième rang.

Vers la fin du XX^e siècle, au rythme des Réformes d'État successives et des fédéralisations des compétences de plus en plus importantes et nombreuses, les différentes entités de la Belgique se sont de plus en plus éloignées les unes des autres. Les francophones et les néer-



Le pays est divisé en trois régions (compétences liées aux territoires : Flandre, Wallonie et Bruxelles) et trois communautés (compétences liées aux personnes : langues et culture – néerlandophones, francophones et germanophones) avec chacune son propre gouvernement et son propre Parlement. Dans le cas de la région Bruxelles-Capitale, on compte même plusieurs Parlements.

landophones connaissent de moins en moins bien la langue des autres ou – dans le cas des francophones – ne l'ont jamais connue. Mais ils ne connaissent guère non plus leurs personnalités, débats politiques et problématiques sociales respectifs. Ils vivent de plus en plus les uns à côté des autres dans un pays de plus en plus artificiel.

Complexité

Suite à ce changement progressif et aux compromis politiques intégrés dans les Réformes de l'État, l'organisation administrative du pays est devenue très complexe. Le remaniement de la Belgique, inévitable pour pouvoir opposer la survie du pays à sa désintégration pure et simple, a généré une croissance exponentielle du nombre d'institutions – qui canalisent les oppositions – ces cinquante dernières années. Voici un résumé : Le pays est une monarchie et le gouvernement belge est simplement un des nombreux gouvernements. En effet, le pays est divisé en trois régions (compétences liées aux territoires : Flandre, Wallonie et Bruxelles) et trois communautés (compétences liées aux personnes : langues et culture – néerlandophones, francophones et germanophones) avec chacune son propre gouvernement et son propre Parlement. Dans le cas de la région Bruxelles-Capitale, on compte même plusieurs Parlements.

Du côté flamand, la communauté néerlandophone et la région flamande ont fusionné pour former un Parlement et un seul gouvernement, le Parlement flamand et le Gouvernement flamand. Du côté francophone, rien de tel. La région de Bruxelles, considérée par les francophones comme un territoire dominé par les francophones (ou les néerlandophones sont seulement plus ou moins tolérés), est entièrement située sur le territoire

de la Région flamande, entourée par le territoire flamand. La Wallonie ne peut donc faire valoir ses revendications auprès des francophones de Bruxelles que par l'intermédiaire de la Communauté française qui n'est pas compétente en ce qui concerne les questions communautaires. Ce n'est pas le cas des compétences régionales, qui sont sous le contrôle de la Région de Bruxelles-Capitale, indépendamment de la Région wallonne. La Wallonie a sa capitale à Namur, la Flandre à Bruxelles.

Presque tout le monde s'accorde à dire que la complexité des institutions est la cause de l'inefficacité des politiques menées en Belgique.

Centrifuge

L'autonomie résultant des Réformes de l'État ayant été une manière d'éviter les conflits, les responsabilités n'ont, pour une très large part, pas été redistribuées. Ayant été un compromis entre les deux parties du pays, elles n'étaient pas forcément efficaces. On connaît le résultat. Malgré une pression fiscale parmi les plus élevées au monde, le niveau des services dont bénéficient les citoyens est indécemment bas et la Belgique fait toujours face à une dette nationale très élevée (du niveau de l'Europe du Sud). Au cœur de l'Europe occidentale se trouve un pays atypique qui ne ressemble en rien à la façon dont sont organisés ses voisins : l'Allemagne et les Pays-Bas.

Le pays est devenu bipolaire, une enveloppe vide artificielle qui ne réunit les deux parties du pays que de manière abstraite. La réorganisation du pays s'est déroulée selon une dynamique centrifuge. Et bien qu'une des Réformes de l'État ait introduit un article constitutionnel stipulant que la Belgique est un État fédéral, il n'est pas question d'entités se fédérant selon

un schéma centripète. L'« État fédéral » est un jargon orwellien destiné à cacher que la poursuite de la désintégration de la Belgique semble inévitable.

Des visions très divergentes

Au cours des trente années de « Réformes du pays », différentes visions se sont opposées sur son évolution et son futur développement souhaités.

Pour en avoir une vision claire, les lecteurs étrangers doivent savoir que la Belgique est également divisée sur le plan électoral et politique. Après les premières Réformes de l'État, non seulement des régions linguistiques distinctes ont été créées le long de la frontière linguistique, mais des zones électorales différentes se sont également développées. Au nord et au sud de la frontière linguistique, des régimes complètement différents dominaient et il n'a pas fallu longtemps avant que les partis politiques se séparent et concentrent leurs activités sur la région linguistique dont ils utilisaient la langue.

En effet, la pression et les conflits au sein des partis unitaires étaient devenus ingérables et intenable. Il était devenu parfaitement impossible de s'adresser aux deux groupes de la population dans une seule langue et avec un message unique. Comme, lors de la première réforme de l'État, les francophones avaient non seulement imposé la parité au sein du gouvernement belge comme garantie, mais avaient également stipulé que des procédures parlementaires spécifiques seraient appliquées pour modifier les relations entre les communautés au sein de la Belgique, il était également devenu nécessaire de déterminer qui était francophone et qui ne l'était pas.

Ces procédures ont été littéralement appelées « sonnettes d'alarme » et « grenidels » (verrous) en néerlandais. Ce n'est pas un hasard, selon certains flamands radicaux, si ces termes proviennent du monde carcéral. Elles prévoient des majorités parlementaires exceptionnelles (2/3 de l'assemblée parlementaire et une majorité dans chacun des deux groupes linguistiques) pour toute modification des compétences régionales et communautaires.

Cela a créé un double paysage politique entièrement séparé. Les élus déterminent eux-mêmes qui appartient à quel groupe linguistique, mais après avoir fait ce choix, les élus sont définitivement affectés à un groupe linguistique flamand ou francophone. Dans presque tous les cas, les membres du parlement au nord de la frontière linguistique sont néerlandophones et au sud, francophones. À Bruxelles, c'est plus compliqué.

En effet, les verrous et sonnettes d'alarme créaient un veto des deux plus grandes communautés par rapport à leurs évolutions politiques respectives et notamment par rapport à tous les changements de situation. Dans la pratique, les velléités politiques flamandes d'évoluer vers plus d'autonomie ont été conditionnées puis bloquées par un nœud francophone.

Les partis traditionnels existant déjà au moment de la division des partis unitaires existent toujours. Les chrétiens-démocrates, les libéraux et les socialistes forment ensemble six partis représentés au parlement (Chambre des représentants). Les Verts ont également leurs élus dans les deux parties du pays, tout comme – plus récemment – les communistes. La différence est énorme, notamment du côté flamand. Deux partis nationalistes flamands y dominent le paysage politique et ces vingt dernières années, se sont disputé la première place en taille : Le N-VA et le Vlaams Belang. Actuellement (début 2021), le Vlaams Belang est le plus grand parti du pays dans tous les sondages.

Depuis presque vingt ans, la domination des chrétiens-démocrates est réduite à néant. Des autres partis traditionnels du côté flamand, il ne reste également que l'ombre de ce qu'ils ont été. Du côté francophone, seuls les socialistes et dans une moindre mesure les libéraux ont su se maintenir plus ou moins. La raison pour laquelle il n'existe pas de parti nationaliste du côté francophone est une question à laquelle la réponse pourrait en dire long. Peu importe, le paysage politique incroyablement varié au nord et au sud de la frontière linguistique est à lui seul une indication des relations déséquilibrées dans le pays en déclin.

Le champ de tension des relations communautaires s'étend aux orientations des partis politiques, qui disent ambitionner un nouvel État belge unitaire (les libéraux francophones) et un parti qui prône une division ordonnée de la Belgique en créant une république indépendante de Flandre (Vlaams Belang). Entre les deux, il existe différentes gradations de points de vue dont le plus dominant actuellement est probablement ce que l'on appelle le « confédéralisme », même si l'on ne sait pas très bien ce que cela signifie exactement.

Blockage par les francophones

Au cours des années 1990, le rythme de la déconcentration et des réformes de l'État s'est plus ou moins arrêté. Après le traité de Maastricht, qui a mis à l'ordre du jour une accélération vers une monnaie unique et l'Union européenne comme État supranational, une réforme de l'État digne de ce nom avait effectivement été finalisée en 1993, mais ensuite, des voix se sont levées en

Flandre – notamment sous l'influence d'un Vlaams Belang (appelé Vlaams Blok à l'époque) en forte croissance - pour une autonomie encore plus avancée. Au parlement flamand, presque tous les partis flamands ont voté 5 résolutions au total qui esquisaient le programme d'une réforme de l'État à exécuter en 1999. Cependant, il y était question de compétences qui impliquaient un «no pasaran» des francophones. Car il existe en Belgique, depuis des décennies, un phénomène appelé en Flandre «les transferts». A cause d'un déséquilibre dans les contributions et les recettes et un certain nombre de mécanismes de correction correspondants, on constate depuis pas mal de temps un transfert de moyens de Flandre vers la Wallonie. Ce qui passe par le financement centralisé belge, est déformé et revient d'une manière qui désavantage structurellement la Flandre par rapport aux contributions de la Flandre. La majeure partie de cette déformation concerne le gigantesque bloc de la sécurité sociale. Ces transferts se produisent également dans d'autres domaines tels que le remboursement de la dette publique, etc. L'ampleur de ces transferts connus depuis des décennies est spectaculaire et comparable avec aucun autre pays. Des études scientifiques ont démontré que ces transferts sont plus importants que le transfert investi en Allemagne de l'Est par l'Allemagne de l'Ouest, après la chute du communisme. En Belgique, ces transferts ont longtemps été un thème central du débat politique.

Un cas unique au monde

Jusqu'au moment où, vers la fin du siècle dernier, la Flandre décide, au sein du parlement flamand, d'introduire officiellement à l'ordre du jour de la prochaine réforme de l'État l'adaptation ou la suppression de ces transferts, avec un plaidoyer pour une régionalisation des compétences en matière de sécurité sociale. C'est ce qui a déclenché la plupart de sonnettes d'alarme du côté francophone. Le PS, comme en fait tous les autres partis politiques francophones, a décrété que cela toucherait à ce qui est communément appelé «la solidarité entre les communautés belges» et que toute division de cette sécurité sociale était inenvisageable. Une bonne tactique, il se trouve, car chaque année supplémentaire que dure le *statu quo* se traduit par une augmentation des milliards d'euros qui continuent à être déversés du Nord au Sud. En raison notamment de l'importance des montants, cette soi-disant «solidarité» est devenue un cas unique au monde, ce qui en Flandre soulève des questions sur la légitimité de cette situation.

Grâce au système de parité, de verrous et de sonnettes d'alarme, Flamands et francophones disposent en fait d'un veto réciproque sur les revendications politiques de l'autre. En d'autres termes, la présupposition d'un «no pasaran» sur un thème génère automatiquement un blocage.

Grâce au système de parité, de verrous et de sonnettes d'alarme expliqué ci-dessus, Flamands et francophones disposent en fait d'un veto réciproque sur les revendications politiques de l'autre. En d'autres termes, la présupposition d'un «no pasaran» sur un thème génère automatiquement un blocage. Les négociations ne peuvent plus avancer et dans la pratique, le lien entre une réforme d'État et la formation d'un gouvernement est devenu totalement impossible. Ce n'est qu'en mettant de côté les désirs d'autonomie des Flamands qu'un gouvernement central belge pourra encore être formé. Par exemple, pour éviter une confrontation autour des résolutions du parlement flamand en 1999, les partis francophones ont réussi à convaincre Guy Verhofstadt – en échange de sa promotion de chef de l'opposition au poste de Premier ministre de Belgique – que tous les projets flamands devaient être mis de côté et qu'il ne pouvait être question d'une nouvelle réforme majeure de l'État. Après 50 ans de domination, les chrétiens-démocrates ont disparu dans l'opposition et quand ils sont revenus victorieux à la table des négociations huit ans plus tard – après la disparition de Verhofstadt et avec un programme éminemment flamingant – les francophones ont été si obstructionnistes qu'il a été impossible, pendant un an et demi, de parvenir à un accord sur la base d'un nouveau gouvernement pourrait être formé.

En Flandre, la réaction a été une nouvelle croissance du Vlaams Blok, le prédécesseur du Vlaams Belang. Dans une tentative d'endiguer cette montée en force, des lois révisées contre le racisme ont été adoptées sous le régime de Verhofstadt, ce qui a finalement conduit à une situation unique en Europe, à savoir l'interdiction totale du Vlaams Blok.

Tensions et scission

Les tensions se sont manifestées en 2010 avec un premier record mondial de plus de 500 jours avant qu'un gouvernement dirigé par les chrétiens-démocrates ne puisse être formé.



« Comme l'affirmait Jules Destrée, nous sommes confrontés à une grande vérité: les Belges n'existent pas, c'est-à-dire que la Belgique est un État politique, mais pas une nationalité. (...) L'union des Flamands et Wallons, artificiellement réalisée en 1831, s'est avérée après quelque temps un ensemble hétéroclite, et même explosif. Il est parfaitement inutile d'aspirer au maintien de cette unité. »

Elio Di Rupo, Ministre-Président wallon (PS)

Plus tard, les tensions ont occasionné la scission officielle des chrétiens-démocrates du côté flamand et la naissance d'un parti indépendant, le NV-A, qui deviendrait quelques années plus tard le plus grand parti du pays. Mais le NV-A s'est également heurté au veto francophone sur une réforme approfondie de l'État et n'a pu, en 2014, former un gouvernement belge qu'à la condition que – tout comme sous Verhofstadt – toutes les ambitions flamandes pour une nouvelle autonomie soient remises dans un « congélateur ».

En 2019 toujours, les négociations pour la formation d'un gouvernement belge ont duré tellement longtemps (un record mondial) qu'il est devenu clair pour tout le monde que la formation d'un gouvernement belge était pratiquement impossible. Encore une fois, les socialistes francophones ont fait appel à une recette éprouvée. En 2020, ils ont offert le poste de Premier ministre au libéral flamand De Croo, mais en Flandre, ce gouvernement De Croo est ressenti comme une injustice. Non seulement parce qu'une minorité de parlementaires flamands y participe, mais surtout à cause de la dominance verte de gauche, en totale contradiction avec la réalité politique de centre-droite dans les résultats des élections du côté flamand.

Stratégiquement, le blocage francophone est compréhensible. Toute nouvelle réforme socio-économique de l'État impliquerait un recul financier pour la Wallonie, mais un inconvénient important du blocage est évidemment une aggravation (sous la surface du dialogue

rompu) des tensions communautaires. Ces tensions ne sont plus canalisées par une évolution gérée, mais au contraire, dans les circonstances actuelles elles ne peuvent que se renforcer pour atteindre un climat. Cependant, il est déjà évident que ce climat a encore été très bien préparé par les francophones. Cette dominance intellectuelle et stratégique est enracinée dans la culture française, qui possède beaucoup plus de traditions et d'expérience en matière de stratégie politique et d'anticipation que la culture politique flamande, plutôt récente et tout bien considéré, plus provincialiste et dénuée de rayonnement international.

Le sentiment d'unité belge promu (par les libéraux), le soi-disant belgicisme ou néo-belgicisme, est une illusion qui peine à prendre de la hauteur, car dépourvue de toute base dans la réalité. Dans un plaidoyer pour une (des nombreuses) réforme(s) de l'État, le Premier ministre en devenir Elio Di Rupo (PS), a déclaré un jour lors d'un débat parlementaire: « Comme l'affirmait Jules Destrée, nous sommes confrontés à une grande vérité: les Belges n'existent pas, c'est-à-dire que la Belgique est un État politique, mais pas une nationalité. Deux communautés s'ignorent ou s'opposent diamétralement et l'utilisation d'une langue différente est le substrat fondamental de cette situation. (...) L'union des Flamands et Wallons, artificiellement réalisée en 1831, s'est avérée après quelque temps un ensemble hétéroclite, et même explosif. Il est parfaitement inutile d'aspirer au maintien de cette unité. » Bien dit!

À ne pas manquer



La deuxième partie de cet article paraîtra dans le numéro 3 de la Revue IDées





حلال
100%
HALAL



L'ISLAM DANS NOS ASSIETTES

L'opposition à la viande halal, une question de civilisation

Le sujet posé par la viande halal et son impact sur les consommateurs européens, ne peut plus être ignoré. En effet, de par l'augmentation exponentielle de la population de confession musulmane en Europe et son désir de consommer de la viande abattue « rituellement », s'est créé au fur et à mesure, un gigantesque marché de niche, que l'on désigne aujourd'hui par l'appellation de « marché du halal ». En tant que député français au Parlement européen membre de la délégation de la production des consommateurs, mon engagement sur cette question est total et ses raisons multiples.

Par **Virginie Joron**, député européen depuis 2019



1

Le bien-être animal

De plus en plus d'Européens sont devenus, lors de ces dernières années, sensibles au bien-être animal et c'est une bonne chose. Probablement, les nombreuses enquêtes et vidéos réalisées par les associations de protection des animaux, dans les élevages et abattoirs, y ont contribué. Voir des poulets entassés par milliers dans des espaces exigus ou des vaches être abattues de la façon la plus cruelle qui soit, n'a pu que révolter les consciences. La souffrance animale ressentie lors des égorgements « rituels », à vif et souvent effectués aux moyens de couteaux mal aiguisés est un sujet en soi et nous ne saurions faire l'impasse sur celui-ci si nous souhaitons rester fidèles à notre vision du



En Belgique, comme un peu partout en Europe, le consommateur se voit proposer dans les rayons de la viande halal ; et sans que cette mention ne soit toujours parfaitement étiquetée...

monde. La façon dont l'on traite les êtres vivants qui nous nourrissent, est devenue une préoccupation majeure pour nombre d'entre nous et cela découle, je le pense, d'une « avancée civilisationnelle » bienvenue, en cette époque où nombre de faits peuvent nous faire craindre une décadence européenne. N'en doutons pas, ce combat est juste et doit continuer d'être mené.

2

L'invention d'une nouvelle norme

Avant d'aborder les aspects concrets des problèmes sanitaires posés par le halal, il convient d'éclaircir un point important. L'abattage rituel islamique est une coutume importée servant des objectifs incompatibles avec la culture européenne. Comme le démontre Florence Bergeaud-Blackler dans son ouvrage *Le marché Halal ou l'invention d'une tradition*, de nombreux pays islamiques, Turquie en tête, se sont servis de leurs diasporas immigrées sur le sol européen pour pousser à l'invention d'une nouvelle norme. Rappelons que durant des années, les premiers immigrés musulmans arrivés en France en provenance du Maghreb n'étaient absolument pas revendicatifs d'une telle pratique et se contentaient de manger de la viande française, abattue selon les pratiques françaises. Mais les communautés

immigrées augmentant en nombre, les groupes d'influence islamique ont alors saisi l'opportunité de créer un nouveau marché reposant sur cette « tradition » nouvellement importée. En renforçant le communautarisme, cette norme a permis, par l'imposition d'une « taxe halal », le développement d'un business florissant. Où va l'argent ? Notamment, dans la construction de nouvelles mosquées en France et en Europe. Les enjeux culturels de l'abattage rituel halal sont donc prédominants.

3

La mauvaise qualité de la viande

L'« abattage rituel », propre à la certification halal, pose un grave problème en termes sanitaires et concerne directement la protection des consommateurs. Sans même s'étendre sur les conditions d'hygiène désastreuses existant dans nombre d'abattoirs halal, y compris des abattoirs clandestins sordides pouvant même se trouver dans des caves d'immeubles HLM, révélées par les services de contrôle du respect des normes sanitaires, c'est la qualité même de la viande abattue « rituellement » qui pose problème. En effet, les animaux abattus sans étourdissement, sont soumis à un stress intense le faisant sécréter des toxines qui rendent alors la

viande indigeste. Lorsque l'animal est égorgé, l'écoulement de l'animal est tranché et le contenu des intestins peut alors se déverser sur la viande. La viande ainsi souillée, peut alors développer la bactérie *Escherichia coli*, propice aux infections rénales, pouvant aller jusqu'à entraîner la mort. Toutes ces observations ont été minutieusement détaillées par le docteur Alain de Peretti della Rocca (vétérinaire) avec qui j'ai eu la possibilité de rédiger un carnet sur la question spécifique du halal pour la Fondation Identité et Démocratie.

Ainsi, il ne paraît pas inopportun de considérer la viande halal et toutes les moindres qualités qu'elle revêt comme de la « malbouffe ». À l'heure où tous les « hygiénistes » alertent souvent à raison sur les dangers de cette mauvaise nourriture (obésité morbide et explosion des cancers y étant liés par exemple) il est surprenant de voir une telle viande de mauvaise qualité se développer à cette échelle.

4

Localisme et bonne nourriture

C'est ainsi qu'il convient d'en revenir à notre concept cher du « localisme ». Celui-ci, qui peut être résumé par l'expression « produire local pour consommer local », peut se marier parfaitement avec les atouts dont dispose la France. Grande puissance agricole, historiquement pays d'élevage et bâti par des paysans, la France entretient un rapport privilégié avec les animaux qu'elle consomme. Loin de la volonté de voir se développer les « fermes des mille vaches », nous prôtons au contraire un recours accru aux petites exploitations agricoles dans lesquelles les éleveurs entretiennent un rapport sain et respectueux avec le bétail qu'ils proposent à la consommation.

Aussi, nous prôtons le développement de labels de qualité et d'origine. Acheter de la viande « Made in France », qui soit produite de manière respectueuses des normes sanitaires comme du bien-être animal nous semble relever d'une exigence due aux consommateurs. *A contrario*, il convient d'alerter sur les scandales de la viande halal qui serait consommée à leur insu par les consommateurs de viande. En effet, il apparaît qu'un grand nombre de morceaux de viande halal vendue dans la grande distribution n'est pas étiquetée comme telle. Dans son livre *Bon Appétit*, Anne de Loisy affirmait qu'un grand nombre des professionnels de la filière, sous couvert d'anonymat, s'accordent à dire que l'abattage rituel concernerait en fait 8 à 9 ovins sur 10 et au moins 5 bovins sur 10 ». Notre vigilance en la matière doit donc être impérativement renforcée. Enfin, la filière bovine française qui est reconnue



« Tout est bon dans l'cochon ! » selon le proverbe. Et l'on ne peut qu'inciter les Européens à sa consommation. Dernier rempart à la viande halal ?

comme filière d'excellence, se trouve aujourd'hui en grande difficulté économique et un nécessaire « protectionnisme de la viande » doit être mis en œuvre pour voler au secours de nos éleveurs. À cet égard, mon combat contre le CETA avec l'importation de viandes canadiennes ou en provenance d'autres pays y participe. Mais il convient aussi de rappeler que le combat des autoproclamés « écologistes » et des terroristes intellectuels promoteurs du véganisme en faveur de l'imposition d'une taxe sur la viande, est perclus d'hypocrisie. En effet, si l'on suit leur raisonnement, tuer des animaux pour se nourrir serait un mal en soi et irrespectueux de ces êtres vivants qui nous entourent. Mais pourquoi ne les voit-on donc pas à nos côtés pour lutter contre le développement du halal et de l'abattage rituel alors que celui-ci, par la souffrance qu'il inflige à ces animaux devrait normalement heurter spectaculairement leurs consciences ?

« La grandeur d'une nation et son progrès moral peuvent être jugés par la façon dont ses animaux sont traités » Ghandi

Qu'à cela ne tienne, cette pratique barbare, heurte la nôtre, de conscience. Car au-delà des seuls soucis de respect des normes sanitaires, du manque d'hygiène attendant à ces pratiques, des conséquences dramatiques sur la santé des consommateurs et de la mise en difficulté de nos producteurs de viande française, c'est bien le souci du respect des animaux qui nous anime. Certes nous les mangeons, mais nous les respectons et souhaitons leur infliger le moins de souffrance possible. Parce que nous nous faisons une haute idée de notre civilisation, nous nous opposons ainsi à ces pratiques de l'abattage rituel et au développement de la viande halal en Europe.

Petits airs d'Italie en Belgique



L'histoire contemporaine du pays a été marquée par une forte immigration italienne, appelée en renfort à l'époque des charbonnages.

Grâce au partage de valeurs européennes communes, les Italiens de Belgique sont parfaitement intégrés et apportent le charme de leur culture.

Par Yvonne Krau



HISTOIRE DE LA PRÉSENCE ITALIENNE EN BELGIQUE

Une main d'œuvre en or pour les mines de charbon

En 1946, le protocole d'accord belgo-italien, aussi appelé l'accord « charbon » est signé : l'Italie s'engage ainsi à fournir de grandes quantités de mains d'œuvre sélectionnée parmi ses forces vives en échange de la vente du précieux combustible que celle-ci va extraire des sols wallons et flamands. Cet accord dessine les contours de La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) qui sera fondée sur le traité de Paris en 1951. C'est un accord gagnant pour les deux pays. D'un côté, la Belgique fait face à une crise dans le secteur des charbonnages, ne parvenant pas à remplacer la main d'œuvre constituée par les prisonniers de guerre avec sa propre population : les chômeurs belges refusent de descendre dans les mines. Les conditions de travail sont épouvantables, les installations sont vétustes, les salaires maigres au regard du danger de mort qui plane à chaque instant. Il faut relancer l'économie mise à mal pendant la guerre, si la Belgique en a moins été le théâtre que ses voisins, elle n'en a pas moins souffert. Le charbon est un atout maître de la relance économique du pays et il doit être vendu en quantité et à bas prix. L'Italie, elle, fait face à de fortes tensions sociales, le taux de chômage est dramatiquement élevé et le niveau de vie très bas : pouvoir exporter une partie de sa main-d'œuvre excédentaire est une véritable opportunité de maintenir la paix sociale sur son sol. L'entente entre les deux gouvernements est signée par Alcide De Gasperi pour l'Italie et Achille Van Acker pour la Belgique. L'accord prévoit l'envoi initial de 50 000 travailleurs italiens (la population wallonne compte environ 3 millions d'âmes à l'époque) et permet à l'Italie d'acheter en priorité et au prix du marché 200 kg de charbon par mineur et par jour. Beaucoup d'Italiens arrivent par leur propres moyens sans passer par la sélection, des publicités sont distribuées par le gouvernement jusqu'au fin fond des campagnes italiennes. En 1948, on dénombre l'arrivée d'environ 50 000 Italiens, plus de 38 000 en 1951 et quasiment 23 000 en 1955. Certains font venir leur famille et s'établissent durablement en Belgique dans les provinces de Hainaut et de Liège (Wallonie) et du Limbourg (Flandre) qui abritent les principaux bassins miniers du pays.

LES ITALIENS DE BELGIQUE DE NOS JOURS

Une intégration européenne réussie

Au départ marquées par les stigmates de la guerre, les relations entre les Italiens, les Wallons et les Flamands se sont construites de façon équilibrée au fil du temps grâce à leur socle culturel commun : l'enracinement européen et les valeurs chrétiennes. À partir de 1956, si les chiffres de l'immigration de mineurs chute, femmes et enfants continuent de rejoindre ceux restés là. Le dimanche, les Italiens fréquentent les églises, nouent des liens forts avec leurs camarades d'infortune dans les mines, apprennent la langue. Il faut dire qu'une bonne partie de ces Italiens sont retournés au pays (on estime ces retours à 68% entre 1948 et 1955), ceux restants étant donc largement minoritaires, l'intégration s'est faite plus facilement. Plusieurs générations et de nombreux mariages mixtes plus tard, c'est essentiellement à travers leur patronyme qu'on les distingue des Wallons et des Flamands de souche.

Une des communautés les plus importantes

Aujourd'hui, l'époque glorieuse de la Wallonie est révolue, seuls des terrils, ces grands tas de déblais au voisinage d'une mine, partiellement recouverts de végétation, en témoignent. La région a été peu à peu annihilée par les gouvernements socialistes qui se sont succédés entre incompétence et affaires politico-financières, laissant un champ de ruines économiques. Les provinces du Hainaut et de Liège, celles des charbonnages, en portent tout particulièrement les stigmates. À la différence de ses jumelles wallonnes, la Province du Limbourg a su gérer la transition post-époque minière et est aujourd'hui économiquement florissante comme le reste de la Flandre.

La répartition des Italiens sur le territoire est frappante : 65% se trouvent en Wallonie dont une large majorité s'est enracinée dans les territoires des charbonnages, les autres se partagent entre Bruxelles et la Flandre. En Flandre, les Italiens résident majoritairement dans la province du Limbourg, ancien bassin minier qui a également vu une forte immigration italienne entre 1948 et 1956. À partir des années 80, de jeunes italiens instruits s'installent en Belgique principalement dans les bassins miniers wallons et du limbourgeois, puis, les choses se calment jusqu'au début des années 2010 où

l'on constate une nouvelle vague, dans une moindre mesure comparée à celle des années 40-50. Ainsi, on dénombre environ 7000 arrivées d'Italiens chaque année en Belgique, autant d'hommes que de femmes. Les profils socio-économiques de cette nouvelle immigration italienne sont divers et bien plus élevés que celui de leurs prédécesseurs de la vague historique, correspondant à la demande de la Capitale de l'Europe, ses institutions et ses satellites, où ils s'établissent le plus souvent. Ce profil correspond également à celui des immigrations italiennes vers d'autres pays du monde. Longtemps, les Italiens ont représenté la première nationalité d'immigrés présents sur le territoire belge (13%) à parts égales avec les Français et les Néerlandais et suivis par les Marocains. **Une récente étude statistique (janvier 2021) a montré que les Marocains sont désormais la première nationalité étrangère**

La catastrophe du Bois du Cazier

8 août 1956 : la pire catastrophe minière de Belgique se produit dans les plaines de Marcinelle, près de Charleroi. Ce matin-là, 275 hommes étaient descendus dans les profondeurs d'une des mines. C'est une mauvaise communication entre l'un d'eux et la surface qui signe leur arrêt de mort, déclenchant un terrible incendie. Sur 262 morts, la moitié sont des Italiens. La catastrophe marque la fin de l'immigration italienne massive.



du pays! Le 1^{er} janvier 2015, on recensait 156 977 Italiens parmi les étrangers présents en Belgique ainsi que 116 206 personnes nées italiennes et devenues Belges. Représentant ainsi 12% de la population tout comme les Français. La Belgique est le pays de l'UE où la proportion d'étrangers dans la population totale est une des plus élevée! Quant à l'acquisition de la nationalité belge, l'Italie (12%) se situe en 3^e position, loin derrière le Maroc (24%) mais bien avant les étrangers issus d'autres pays européens comme la France (5%).

Le Germinal moderne

Dans les communes des anciens bassins industriels wallons, environ un Italien sur trois (36%) dispose d'un faible niveau d'instruction, ce qui est colossal car on considère que 13% de la population wallonne (+de 25 ans) n'a pas de diplôme ou au maximum un diplôme de l'enseignement primaire. On peut donc en déduire que même avec le temps, les Italiens de Belgique ont eu plus de mal à s'élever socio-économiquement parlant et ont également souffert, comme beaucoup de wallons de souche, du déclin économique de la Wallonie. Le Germinal des mines des XIX^e et XX^e siècle a été remplacé par un Germinal moderne qui laisse toujours aussi peu d'espoir d'élevation sociale.

Dans ce contexte, qu'en est-il de leur insertion dans le tissu économique? Dans les trois régions, les Italiens occupent avec prépondérance les secteurs du commerce, du transport, de l'hébergement et de l'HORECA

(Hotels, Restaurants, Cafés) mais de façon beaucoup plus marquée en Flandre, la Flandre étant économiquement plus dynamique. Les Italiens résidant à Bruxelles occupent aussi les secteurs administratif, social et de la santé. En Wallonie, les Italiens sont aussi surreprésentés dans les secteurs de l'industrie et de la construction. (Source: Census 2011, SPF Economie, Belgium Statistics).

Une gastronomie particulièrement appréciée

Cependant, c'est bien dans le domaine de la restauration et de la gastronomie que les Italiens de Belgique, qu'ils soient issus de l'ancienne vague d'immigration ou des plus récentes, sont les plus visibles. En effet, il n'est pas rare de surprendre une atmosphère romaine dans un petit café, ou de se voir expliquer comment éplucher comme il se doit un artichaud chez un traiteur.

Bruxelles est connue pour ses nombreux et excellents restaurants italiens, sans pour autant faire le rapprochement avec ce pan de l'histoire du pays que la rédaction d'IDées a eu à cœur de vous relater. Cet apport culturel constitue une sorte d'art de vivre à l'italienne bien implanté et est un véritable ravissement pour les Belges comme pour les expatriés!

L'ART DE VIVRE À L'ITALIENNE À BRUXELLES

Les meilleures adresses

RESTAURANTS

Il Pasticcio

Rue Marie de Bourgogne 3 • 1050 Ixelles
+32 2 512 62 52 • ilpasticcio.be

Aglio et Olio

Chaussée de Vleurgat 25 • 1050 Bruxelles
+32 2 648 40 25 • aglioetolio.be

Via Roma

Rue de la Vénérie 2 • 1170 Watermael-Boitsfort • +32 2 675 60 75 • via-roma.be

Fico Osteria

Rue Américaine 118 • 1050 Ixelles
+32 2 241 41 41 • ficoosteria.be

Dolce Amaro

Chaussée de Charleroi 115 • 1060 Bruxelles
+32 2 538 17 00 • dolceamaro.be

Nuovo Rosso

Rue Bosquet 62 • 1060 Saint-Gilles
+32 2 538 89 28

Le Piccolo Mondo

Rue Jourdan 19 • 1060 Saint-Gilles
+32 2 538 87 94 • lepicolomondo.com

Le Mano a Mano

Rue Saint-Boniface 8 • 1050 Ixelles
+32 2 502 08 01 • manoamano.be

La Fattoria

Boulevard du Souverain 1
1170 Watermael-Boitsfort • +32 2 672 27 61

La Piola

Rue du Page 4 • 1050 Ixelles
+32 2 538 91 29

Pizza Fresca

Rue au Bois, 292 • 1150 Woluwe St, Pierre
+32 2 771 45 00 • pizza-fresca.eu

Fico Osteria

Rue Américaine 118 • 1050 Ixelles
+32 2 241 41 41 • ficoosteria.be

Primo

Chaussée de Vleurgat 175 • 1050 Ixelles
+32 2 488 81 55 72 • 1-primo.be

La Tavernetta

Rue de Savoie 12 • 1060 Saint-Gilles
+32 2 537 12 41 • latavernetta1986.be

Al Bacio

Rue Américaine 119 • 1050 Ixelles
+32 470 34 15 68

Da mimo

Avenue du Roi Chevalier 24
1200 Woluwe-Saint-Lambert
+32 2 771 58 60 • da-mimmo.be

I Monticelli

Rue Edith Cavell 153 • 1180 Uccle
+32 2 534 35 85



Moni

Avenue Ducpétiaux 35 • 1060 Saint-Gilles
+32 2 430 25 08

Osteria Romana

Avenue Legrand 11 • 1000 Bruxelles
+32 2 648 13 95 • osteriaromana.be

Ristorante n°7

Rue Washington 7 • 1050 Ixelles
+32 2 649 29 35 • ristorante-n7.be

Sale Pepe Rosmarino

Rue Berckmans 98 • 1060 Saint-Gilles
+32 2 538 90 63

L'Abruzzo

Rue de Savoie 34 • 1060 Saint-Gilles
+32 2 537 95 78 • labruzzo.be

Rosticceria Fiorentina

Rue Archimède 45 • 1000 Bruxelles
+32 2 734 92 36

Senzanome

Place du Petit Sablon 1 • 1000 Bruxelles
+32 2 223 16 17 • senzanome.be

Signora Ava

Rue de Flandre 92 • 1000 Bruxelles
+32 2 437 62 62 • signoraava.be

Cocina, negozio & trattoria

Rue Washington 149 • 1050 Bruxelles
+32 2 850 59 90 • cocina.be

Certo

Rue Longue Vie 48 • 1050 Ixelles
+32 473 49 64 93 • certo.me

La Tana

Rue de l'Enseignement 27 • 1000 Bruxelles
+32 489 73 19 16

Le Sans 13

Chaussée de Wavre 113 • 1050 Ixelles
+32 2 513 63 61 • lesans13.be

Osteria Bolognese

Rue de la Paix 49 • 1050 Ixelles
+32 2 608 51 54 • osteriabolognese.be

TRAITEURS, CAVISTES ET ÉPICÉRIES

Gabriella

Chaussée de Saint-Job 666 • 1180 Uccle
+32 2 320 00 20

La Bella Italia

Chaussée d'Alsemberg 777
1180 Bruxelles • +32 2 376 75 60
labellaItalia.eu

La Dolce Vita

Rue de l'Eglise 102
1150 Woluwe-Saint-Pierre
+32 2 772 02 77 • ladolcevita-traiteur.be

Chez Rosario

Rue Eloy 22 • 1070 Anderlecht
+32 2 521 91 74 • chezrosario.be

Gelateria Il Monello

Chaussée de Charleroi 31/33
1060 Bruxelles • +32 484 08 56 57

Gastronomia Miramare

Chaussée de Waterloo 179
1060 Saint-Gilles • +32 2 538 78 02

I Monticelli

291 chaussée de Waterloo
1060 Saint-Gilles • +32 2 534 35 85

Racines

Chaussée d'Ixelles 353 • 1050 Ixelles
+32 2 642 95 90

Terra d'Italia

Rue de la Croix de Fer 45 • 1000 Bruxelles
+32 2 513 01 47

Marcon Vini

Avenue du Castel 99 • 1200 Woluwe
Saint-Lambert • +32 2 216 21 24

Antichi Sapori Italiani

Rue du Bailli, 73 à 1050 Bruxelles
+32 2 534 40 23

La Tratoria Luca

Chaussée de Waterloo 734 • 1180 Uccle
+32 2 646 02 29 • luca-bruxelles.com

Saco Pizza Bar

Avenue Miccamps 154 • 1030 Schaarbeek
+32 2 608 39 31 • pizzasaco.com

INCOMPARABLE CAFÉ

À deux pas du Parlement, c'est LE rendez-vous des italiens pour y déguster un authentique café accompagné d'une viennoiserie.

Caffè Italiano

Rue d'Arion 27 • 1050 Bruxelles
+32 2 230 05 00





LA GOUVERNANCE PAR LES NOMBRES

Une analyse puissante autant qu'inquiétante

Par Yann Le Guen

« Le droit, comme la technique, la religion ou les arts, est un fait de culture qui inscrit dans la durée les représentations du monde qui dominent une époque donnée ».

Alain Supiot est l'un de ces rares esprits qui relie des disciplines diverse avec un égal souci de rigueur, de clarté et de précision. Dans *La Gouvernance par les nombres*, un ouvrage majeur qui reprend et synthétise son enseignement au Collège de France (2012-2014), il développe à partir du droit social, de ses principes et de son évolution récente, une réflexion qui unit le droit, le politique et l'économie, pour dresser un tableau puissant du pouvoir invisible acquis par le droit. Puissant, et aussi inquiétant. Car la thèse centrale du livre est que l'idée de la justice ne cesse de céder du terrain face à la conception américaine du droit comme moyen des affaires, du «business» et de l'augmentation des profits. L'intrusion dans le droit européen continental de la doctrine «Law and Economics», conçue notamment par l'école de Chicago dans la ligne de l'ultralibéralisme de la société du Mont Pélerin, subordonne tout jugement à la bonne marche des affaires. La question n'est plus; où est la justice? Mais; qu'est-ce qui est bon pour le business. C'est ainsi qu'est théorisée «the legal breach of contracts»; un contrat ne vaut que l'indemnité demandée pour le rompre, si l'intérêt d'une des parties le réclame. C'est ainsi que se trouve légitimé le «law shopping» par lequel une entreprise choisit le système juridique qui lui convient le mieux, mettant ainsi en concurrence les droits des États et leur conception de la justice, c'est aussi sur cette base que tous les accords de libre-échange substituent des cours d'arbitrage privé aux tribunaux nationaux pour régler les éventuels conflits entre des entreprises et des États. C'est ainsi enfin que la supériorité du droit anglo-américain, souvent dénommé «common law» sur le droit continental, droit romano-germanique, est établie, le premier s'adaptant souplement à la marche des affaires, le second étant réputé rigide et archaïque.

Pour l'individu contre les corps intermédiaires

Pour nous, la partie la plus intéressante du travail d'Alain Supiot concerne son analyse de l'évolution de la doctrine et des pratiques de l'Union européenne en matière de droit social, en particulier les jugements cohérents de la Cour de Justice Européenne. Les exemples cités démontrent une constance redoutable dans la préférence pour l'indi-



Alain Supiot

Docteur d'État en droit et agrégé des facultés de droit, Alain Supiot a enseigné le droit social à l'Université de Nantes, puis au Collège de France où il a été élu en 2012 à la chaire «État social et mondialisation». Il a consacré de nombreuses années à la recherche universitaire en droit social. Il a publié seul ou en collaboration 24 livres et contribué à 45 ouvrages collectifs. Il dirige aujourd'hui, aux éditions Fayard, la collection « Poids et mesures du monde ».



La gouvernance par les nombres par Alain Supiot • éd. Fayard, 2018



La Cour de justice de l'Union européenne de Luxembourg (CURIA)

La partie la plus intéressante du travail d'Alain Supiot concerne son analyse de l'évolution de la doctrine et des pratiques de l'Union européenne en matière de droit social, en particulier les jugements cohérents de la Cour de justice de l'Union européenne.

vidu contre les corps intermédiaires, les syndicats, les institutions sociales, un biais antinational, et plus encore la négation de tout ce qui, comme l'histoire, les mœurs, les traditions, les communautés, fait de l'individu autre chose qu'un acteur du marché, un citoyen d'une Nation. Ils révèlent l'ampleur méconnue d'un véritable «coup d'État du droit» par lequel l'Union européenne s'insinue dans toutes les relations de travail, dans les rapports contractuels, dans les institutions qui organisent la solidarité sociale et la représentation des salariés, pour dissoudre les liens nationaux et instaurer la seule loi du marché et des contrats privés, l'exemple du régime des travailleurs détachés étant tout aussi parlant que les décisions de la Cour interdisant toute manifestation d'une préférence locale, régionale ou nationale, y compris dans l'organisation des marchés sur la place de village! Tous ceux qui s'inquiètent de la dérive du droit européen doivent lire l'ouvrage d'Alain Supiot. Il leur fournira des outils d'analyse et de combat contre cette réalité; pour l'Union européenne, selon les mots de madame Thatcher, «la société ça n'existe pas» – et si quelque chose comme une société unie, fraternelle et forte existe, il est urgent de la détruire par le droit, par la norme et par le contrat.

Et aussi...



Le crépuscule des bureaucrates. Chronique de la fin de l'Union européenne par Henri Malosse • éd. du Palio, 2020

Ancien président du Comité économique et social européen et actuellement président du Think tank *TheVocalEurope*, Henri Malosse connaît mieux que quiconque les rouages et les coulisses de l'Union européenne. Auteur de nombreux livres d'opinion sur l'UE, il marque aujourd'hui sa bibliographie d'une pointe d'originalité en signant ce roman d'anticipation sur l'hypothétique fin des Institutions et de leur bureaucratie à la dérive. Un désaccord de trop entre ses principaux acteurs pourrait-il avoir raison de l'UE? Une poignée de convaincus refuse de s'y résoudre!



Édition, conception graphique, communication
et conception éditoriale **Côté Média**

Ont collaboré à ce numéro

**Gerolf Annemans, Hubert Calt, Piotr Jendroszczyk
& Mathias Vanesse, Virginie Joron, Yvonne Krau, Jean de Larsan,
Yann Le Guen, Henri Malosse, Xavier Raufer**

Imprimé en Belgique par **Graphius** • graphius.com
Papier 100% recyclé et produit en France • Dépôt légal 1^{er} trimestre 2021
ISSN en cours

Crédits photos & copyright

Couverture et P 22 : Monsieur Le Chien pour IDées, 2021
Toutes les images : pixabay.com • flickr.com • rassemblementnational.fr
pexels.com • wikipedia.com

PATRIOTS

FOR EUROPE FOUNDATION

Revue publiée par Patriots for Europe Foundation
25 Boulevard Romain Rolland - 75014 – Paris – France
Numéro de SIRET : 823 400 239 00021
Président de Patriots for Europe Foundation : András Laszlo
Directeur : Raphaël Audouard
Publiée en 2021
contact@pfe-foundation.eu
www.pfe-foundation.eu

La Patriots for Europe Foundation est partiellement financée par le Parlement européen et a la seule responsabilité de cette publication. Cette publication n'est pas destinée à la vente.

PATRIOTS
FOR EUROPE FOUNDATION